



dp
DÉBAT
PUBLIC

L'EAU POTABLE
EN ÎLE-DE-FRANCE

Compte rendu

20 avril - 20 juillet 2023

LA commission
nationale du
débat public **CNDP**

MA PAROLE A DU POUVOIR



Ce document est imprimé
sur un papier partiellement recyclé.

Ce document est établi
par la présidente et les membres
de l'équipe du débat public.



Agnese Bertello

Présidente

Martin Delaroche

Nathalie Durand

Laurent Hidalgo Friez

François Guguen

Alain Rotbardt

- Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives du débat sur le site internet du débat public <https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf> et sur le site de la CNDP [debatpublic.fr](https://www.debatpublic.fr)
- Vous retrouverez également un accès à la plateforme participative du débat avec l'ensemble des cahiers d'acteurs, contributions, avis et questions recueillis lors du débat.

Le projet en bref

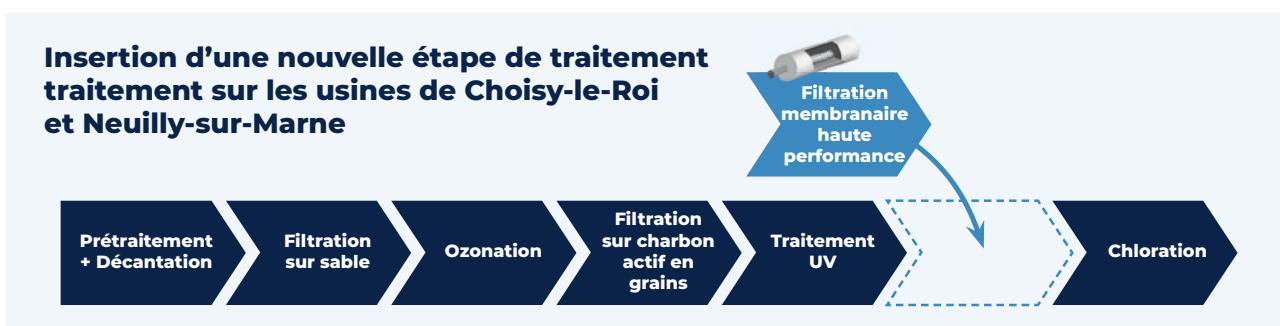
LES RESPONSABLES DU PROJET

- Le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) est en charge de l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions de Franciliens, ce qui en fait le premier service public d'eau en France. Ses trois usines principales de production sont situées sur la Seine, la Marne et l'Oise et produisent 97 % de l'eau potable du SEDIF. Le SEDIF fonctionne actuellement en délégation de service public (DSP), appelée aussi « concession », accordée à Veolia Eau d'Île-de-France.
- RTE (Réseau de Transport d'Électricité) est une entreprise de service public qui construit, exploite et entretient le réseau public de transport d'électricité. En cas de mise en œuvre du projet, RTE assurerait la réalisation des infrastructures de raccordement au réseau électrique 225 kV des usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne.

LE PROJET

Le projet envisagé par le SEDIF consiste en :

- L'installation d'unités membranaires « haute performance » (Osmose Inverse Basse Pression/OIBP et nanofiltration) sur les usines de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne. Ces unités membranaires viendraient se placer quasiment à la fin du processus de production potable, après les étapes de prétraitement/décantation, de filtration sur sable, d'ozonation, de filtration sur charbon actif en grains, de traitement UV, et avant l'étape de chloration (voir schéma ci-dessous).
- Le raccordement au réseau 225 kV par RTE des usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne (l'usine de Méry-sur-Oise disposant déjà d'une unité membranaire, il n'y aura pas de travaux de raccordement électrique pour cette usine).



Source : SEDIF

LE COÛT DU PROJET

Le coût total du projet est de 870 M€ HT, estimé en 2021.

Estimation de l'investissement initial (M€) - Estimation 2021			
	Usine de Choisy-le-Roi	Usine de Neuilly-sur-Marne	Usine de Méry-sur-Oise
Coût d'investissement filières membranaires	377	373	10
Coût des travaux électriques	32	12	
Coût des travaux de sécurisations électrique	33	33	
Coût total estimé par usine (A + B + C)	442 M€	418 M€	10 M€
Coût total du projet global	870 M€		

LES OBJECTIFS AFFICHÉS PAR LE SEDIF (ISSUS DU DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET)

- **Sanitaires :** « appliquer la réglementation et les principes de prévention et de précaution »
 - « Retirer un maximum de micropolluants » ;
 - « Respecter la réglementation et anticiper » ;
 - « S’affranchir des risques de formation de sous-produits de chloration en réduisant le taux de chlore, voire en s’en passant. »
- **Écologiques :**
 - « Réduire la dureté pour réduire la consommation de produits d’entretien par les usagers » ;
 - « Améliorer la qualité et le goût de l’eau produite pour inciter les usagers à abandonner la consommation d’eau en bouteille pour aller vers l’eau du robinet, produite localement et sans déchets plastiques. »
- **Économiques et énergétiques :**
 - « Distribuer une eau moins calcaire pour réduire la consommation d’énergie à l’échelle du territoire du SEDIF » ;
 - « Limiter l’entartrage pour allonger la durée de vie des appareils électroménagers et permettre de faire gagner du pouvoir d’achat aux Franciliens. »

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Source : SEDIF

Sommaire

LE PROJET EN BREF	2
SYNTHÈSE	5
1 LE DÉROULEMENT DU DÉBAT	8
1.1 Le contexte décisionnel	9
1.2 L'organisation du débat	10
2 LES QUESTIONS DU DÉBAT : LES ARGUMENTS ÉCHANGÉS	32
2.1 Les arguments échangés sur les enjeux sanitaires	33
2.2 Les arguments échangés sur les enjeux environnementaux	42
2.3 Les arguments échangés sur les enjeux socioéconomiques	55
2.4 Les arguments échangés autour de la solution technologique	62
2.5 Les arguments échangés sur les enjeux de proximité (travaux...)	66
3 GOUVERNANCE, SOLIDARITÉ ET PARTICIPATION : LES ENJEUX DU PROJET AU NIVEAU DE L'ÉCOSYSTÈME	70
3.1 Les enjeux de gouvernance et de solidarité	71
3.2 La participation : donner plus de pouvoir aux citoyens	80
3.3 Après le débat	82
4 LES RECOMMANDATIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION	86
ANNEXES	90
GLOSSAIRE	93
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	97

Synthèse

L'étude de contexte menée par l'équipe du débat a pu rapidement faire émerger un point saillant: l'aspect systémique, interconnecté et intégré du système de production et de distribution d'eau potable en Île-de-France.

Aussi, si c'est au sujet du projet d'installation de « filtration membranaire haute performance » que la CNDP a été saisie par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) et RTE (Réseau de Transport d'Électricité), la nécessité de placer le débat public à l'échelle régionale et non à celle du « seul » territoire du SEDIF, de ses 133 communes et de leurs 4 millions d'habitant.e.s, est apparue très tôt.

C'est ainsi que l'équipe du débat et la CNDP ont estimé que le débat public lancé à l'occasion du projet du SEDIF et de RTE devait être celui de « L'eau potable en Île-de-France ».

À la lumière de 25 ans de concertation et trois débats publics liés à l'eau organisés par la CNDP (mais aucun lié à l'eau potable), l'équipe du débat a pu orienter son action afin de saisir les opportunités du débat, de s'efforcer d'en éviter les écueils, et de comprendre les questions qu'il allait soulever.

En effet, une [note d'éclairage de la CNDP](#), de novembre 2022 a souligné les difficultés récurrentes et les éléments saillants des procédures participatives autour de l'eau: le grand public est peu informé des enjeux relatifs à l'eau, l'information est peu accessible et souvent relativement technique, une mobilisation « *numériquement faible mais (...) des arguments de qualité* ».

Le débat public « L'eau potable en Île-de-France » n'a, dans les grandes lignes, pas dérogé à la règle de ces procédures participatives autour de l'eau. Mais la qualité des arguments échangés a permis de poser les bases pour les échanges à venir autour des impératifs d'information et de participation du public sur des enjeux aussi vitaux et critiques que sont l'eau et l'eau potable.

1. LE CONTEXTE DU DÉBAT ET SON DÉROULEMENT

Saisie par le SEDIF et RTE le 25 août 2022, la CNDP a décidé l'ouverture d'un débat public le 7 septembre suivant.

C'est autour de 62 auditions (élu.e.s, associations environnementales, associations de consommateurs, associations d'action sociale, chercheurs et chercheuses, professionnel.le.s de l'eau, partenaires sociaux, représentant.e.s de l'État, actrices et acteurs économiques...) que l'étude de contexte s'est élaborée.

L'équipe du débat a pu s'appuyer sur cette étude de contexte, sur les retours d'expérience de la CNDP mais également sur les enseignements de plus de 3000 questionnaires remplis

pendant la phase de pré-débat qui lui ont permis d'apprécier la connaissance du public des sujets liés à l'eau potable.

Afin de dépasser l'aspect a priori technique du projet et pouvoir intéresser le grand public et non uniquement les parties prenantes déjà concernées par les enjeux liés à l'eau et à l'eau potable, il convenait de clarifier les enjeux. Cet objectif de transmission d'une connaissance des spécialistes vers le grand public s'est appuyé sur une organisation du débat public selon trois axes:

- Axe 1: Générer de l'expertise et clarifier les enjeux ;
- Axe 2: Informer et débattre ;
- Axe 3: Élargir le champ du débat, imaginer et envisager l'avenir.

C'est autour de ces trois axes que le débat public a été lancé le 20 avril 2023, pour trois mois.

Au cours de ces trois mois de débat, les participant.e.s se sont familiarisé.e.s avec les enjeux liés à l'eau potable en général et au projet du SEDIF en particulier. Mais ils ont été confronté.e.s au problème du manque de précisions techniques autour du projet. En effet, le SEDIF étant en appel d'offres (le projet de « filtration membranaire haute performance » faisant partie de l'appel d'offres pour le renouvellement de la « concession portant délégation du service public de l'eau potable du SEDIF ») et les offres des soumissionnaires n'étant pas connues, le public n'a pu juger des aspects techniques que sur la base des objectifs affichés par le SEDIF et non par les propositions techniques et industrielles faites par les soumissionnaires.

Par ailleurs, l'équipe du débat a été confrontée aux actrices et acteurs francilien.ne.s de l'eau potable qui ont pu estimer que, eu égard à son intitulé, le débat public avait vocation à embrasser l'enjeu de « L'eau potable en Île-de-France » de manière encore plus systémique et intégrée. L'organisation de l'Agora de l'eau, dernière modalité du débat, qui a mis en présence les principales autorités organisatrices du service public de l'eau potable en Île-de-France, ainsi que des citoyen.ne.s, chercheuses et chercheurs, représentant.e.s d'associations, représentant.e.s de l'État, a permis de montrer que l'optique du débat public était bien de ne pas uniquement questionner le projet du SEDIF mais bien d'adopter une approche globale des enjeux.

L'Agora de l'eau a donc permis de clôturer le débat public « L'eau potable en Île-de-France » sur des enjeux de gouvernance et de solidarité territoriale, en posant les jalons des prochaines étapes d'une possible redéfinition de la gouvernance de l'eau en Île-de-France à l'heure du changement climatique et des impératifs de sobriété.



2. LES ENJEUX PRIORITAIRES

Le développement des principaux thèmes du débat, à partir des questions et avis des différents publics rencontrés, a abouti à prioriser les enjeux suivants.

Les enjeux sanitaires

Les enjeux des producteurs et distributeurs d'eau potable dans le contexte de la transposition de la directive 2020/2184 "relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine" et de la présence de pesticides et de métabolites dans les cours d'eau ont été abordés.

La nécessité réglementaire et l'efficacité de la "filière membranaire haute performance" a été discutée : la filière telle qu'envisagée (osmose inverse basse pression + nanofiltration) permettra-t-elle de retenir les pesticides et métabolites comme annoncé par le SEDIF ?

Le triple objectif du projet « Vers une eau pure, sans chlore et sans calcaire » a aussi été discuté d'un point de vue sanitaire, eu égard au rôle du chlore dans la sécurité microbiologique de l'eau et à l'importance du calcaire (calcium) pour la santé des usager.e.s.

La question de la part de l'eau potable dans l'exposition du public aux micropolluants a également été abordée.

Par ailleurs, des participant.e.s ont évoqué les risques que le projet du SEDIF pourrait faire peser sur la confiance du public dans la qualité de l'eau du robinet et dans les autorités sanitaires.

A aussi été évoquée la question des concentrats (partie de l'eau qui ne passe pas par les membranes et qui se trouve concentrée en micropolluants et matières organiques) et de l'impact de leur rejet dans les cours d'eau pour la biodiversité et les producteurs d'eau en aval.

Les enjeux environnementaux

Ce sujet des concentrats, qui représentent environ 15 % de l'eau prélevée, a été un des thèmes environnementaux les plus discutés. Outre ce que certains considèrent comme un prélèvement de 15 % supplémentaire, c'est surtout leur rejet dans les cours d'eau, sans traitement préalable, hormis pour le phosphore, qui a interpellé des participant.e.s : quelle est la composition précise du concentrat, y a-t-il des traitements envisageables autres que celui qui a été évoqué et rejeté, pour des questions de consommation électrique additionnelle, par le SEDIF (solution « zéro rejet liquide ») ? Quel impact dans un contexte de baisse des débits des cours d'eau ?

De même, l'augmentation de la consommation en électricité a interrogé le public tout au long du débat, dans un contexte de sobriété énergétique et de hausse des prix de l'électricité. Des interrogations ont aussi été émises sur le bilan énergétique net favorable présenté par le SEDIF.

L'opportunité d'investir dans une nouvelle technologie de traitement (« curatif ») plutôt que d'investir dans la protection de la ressource en amont afin de réduire polluants et micropolluants à la source (« préventif ») a aussi été questionnée par des participant.e.s.

Les enjeux socioéconomiques

L'augmentation du prix de l'eau consécutive au projet du SEDIF et la compensation de cette augmentation par les bénéfices d'une eau sans calcaire, chlore et micropolluants (moins d'énergie nécessaire pour chauffer l'eau, allongement de la durée de vie de certains appareils électroménagers, diminution des achats d'eau en bouteille) ont aussi été au cœur des débats.

Quel sera le réel impact de l'augmentation du prix de l'eau, notamment pour les populations les plus précaires, ont interrogé des participant.e.s. Les interrogations ont également porté sur la maîtrise de l'évolution du coût et du prix de l'eau, dans un contexte inflationniste et de hausse des coûts de l'énergie. La définition et l'estimation du coût du projet, son mode de financement et un risque de dépendance industrielle vis-à-vis des fournisseurs de membranes et de phosphore ont aussi été questionnés.

Quant aux compensations attendues à l'augmentation du prix de l'eau, les bases retenues pour leur mode de calcul dans l'étude présentée par le SEDIF (et l'indépendance de cette étude) ont fait l'objet de remarques dans les différentes modalités du débat public.

Enfin, certain.e.s participant.e.s ont estimé qu'une réflexion nouvelle sur les modes de tarification de l'eau, bien commun, devait être menée.

Les enjeux technologiques

La question du choix technologique du SEDIF a infusé l'ensemble du débat. Certain.e.s participant.e.s ont mis en avant son côté innovant : la technologie membranaire répondrait aux besoins futurs et serait également une vitrine du savoir-faire français à l'international. À l'inverse, d'autres participant.e.s voient plutôt dans cette technologie la marque d'une surenchère technologique qui s'opposerait à une nécessaire sobriété industrielle et détournerait des efforts à fournir en termes de prévention de la ressource. Une catégorie du public estime possible et souhaitable une approche combinée entre solutions de long terme fondées sur la nature et solutions de court terme fondées sur la technologie.

Les enjeux de proximité, enjeux liés au déroulement des travaux dans les usines concernées

Les enjeux relevés par les riverain.e.s ont été de plusieurs ordres. Les enjeux de la zone proche, pour ce qui est des enjeux paysagers et architecturaux, par exemple, mais aussi les enjeux liés à une zone plus étendue, qui concernent les perturbations liées aux chantiers et à leur impact sur le trafic, notamment les travaux de raccordement électrique de RTE qui couvriraient une zone relativement importante.

Les enjeux de gouvernance et de solidarité

Une certaine dualité est apparue dans le débat public entre ceux qui privilégient une approche de la gestion de l'eau en régie publique directe qui permettrait, selon eux, de mieux maîtriser la stratégie et en particulier de mieux combiner préventif et curatif, et ceux qui préfèrent une gestion de l'eau par des entreprises privées développant une vision plus technologique, avec des solutions essentiellement curatives.

Le débat public a permis de dépasser un débat limité à l'étude d'une solution technique par l'introduction de thèmes plus larges, en ouvrant sur des questions telles que l'eau bien commun, les modes de gestion, la solidarité entre territoires et entre opérateurs, l'équité de traitement pour l'ensemble des citoyen.ne.s, au sein de la région et du pays, le questionnement de la démocratie et les modalités de gouvernance envisageables.

Les enjeux de participation

Le thème de la participation citoyenne a émergé de manière constante au cours des réunions et à travers les différentes modalités déployées.

Au cours des différentes rencontres, les participant.e.s se sont interrogé.e.s sur le rôle que les citoyen.ne.s et les usager.e.s devraient jouer, non seulement dans le suivi du projet, mais également dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance du système et dans la participation à celui-ci.

À l'issue des réunions, il est apparu pour les participant.e.s, que l'implication des citoyen.ne.s devrait aller au-delà d'une approche purement consultative, et s'appuyer sur des méthodes et des outils délibératifs.

La présence des citoyen.ne.s est considérée comme essentielle tant au niveau stratégique (définition d'un nouveau modèle), parce qu'elle permet d'apporter des connaissances et des compétences différentes et parfois négligées dans la réflexion, qu'au niveau opérationnel.

Les enjeux de l'après-débat

Les échanges autour de l'impact du projet du SEDIF sur l'écosystème, sur la solidarité entre actrices et acteurs, territoires et citoyen.ne.s ont ouvert un espace de réflexion très large sur la nécessité d'une gouvernance plus adaptée aux défis actuels et à venir. Des participant.e.s ont questionné l'approche jugée unilatérale du SEDIF et ont souligné la nécessité d'un moment d'échange large, impliquant toutes les actrices et tous les acteurs, sous l'égide des institutions. Ce moment serait l'occasion d'une réflexion approfondie sur toutes les questions soulevées par le projet du SEDIF et pourrait poser les bases d'une régulation nouvelle et partagée dans le domaine des services de l'eau.

3. LES RECOMMANDATIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

Tous ces éléments de réflexion et arguments échangés ont mené l'équipe du débat à mettre en exergue certaines demandes de clarification et recommandations, présentées dans un tableau en fin de compte rendu.

Dans ce tableau, l'équipe du débat n'aborde pas la question de la nature des décisions à prendre ou la question des actions opérationnelles car celles-ci ne sont pas de la compétence de l'équipe du débat.

Ces demandes de clarification et recommandations mettent l'accent sur des questions qui méritent encore des réponses ou des précisions à l'issue du débat. Selon l'équipe du débat, ces réponses sont indispensables à une bonne information du public et donc nécessaires pour éclairer la décision argumentée des responsables du projet, attendue dans les trois mois suivant la publication de ce compte rendu, conformément au Code de l'Environnement.

Les demandes de clarification concernent ainsi les principaux enjeux abordés au cours du débat :

- Les enjeux sanitaires;
- Les enjeux environnementaux;
- Les enjeux socioéconomiques;
- Les enjeux de proximité (liés aux travaux);
- Les enjeux de gouvernance et de solidarité;
- Après le débat.

L'équipe du débat a également compilé les recommandations qu'elle souhaite faire en termes d'information et de participation.

Ce débat a constitué une étape dans l'information et la participation du public sur un sujet qui mérite une attention forte des pouvoirs publics et esquissé une méthode permettant de considérer l'ensemble de l'écosystème de l'eau potable au niveau régional de manière intégrée.



LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

1.1 Le contexte décisionnel

9

1.2 L'organisation du débat

10

1.1 LE CONTEXTE DÉCISIONNEL

La saisine et son contexte

Rappel du contexte général autour de l'eau

La saisine de la CNDP par le SEDIF et RTE sur le projet de « *filiale membranaire haute performance* » s'est faite dans un contexte d'attention croissante du public et des pouvoirs publics aux enjeux liés à l'eau.

Une prise de conscience des citoyen.ne.s dans un contexte de changement climatique (épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, stress hydrique croissant, débats autour du partage de l'eau - mégabassines, restriction d'usage -, autour du droit d'accès à l'eau - Initiative Citoyenne Européenne Right2Water -, autour de la personnalité juridique des fleuves...)...Ainsi, par exemple, 92 % de la population française pense que le changement climatique aura un impact sur le manque d'eau et la sécheresse (Baromètre 2022 TNS Sofres pour CIEau).

Le contexte politique et institutionnel autour de l'eau est également riche, avec les Assises de l'Eau (2018-2019), le Plan Eau du Gouvernement (2023), mais aussi de nombreuses initiatives parlementaires (Missions d'information de l'Assemblée nationale sur la ressource en eau en 2018, sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau en 2020, sur la gestion de l'eau pour les activités économiques en 2022, Commission d'enquête de l'Assemblée nationale en 2021, Rapport du Sénat sur les « *Aspects scientifiques et technologiques de la gestion quantitative de l'eau* » en 2022, Rapport d'information de la délégation sénatoriale à la prospective sur l'avenir de l'eau en 2022, Mission d'information du Sénat sur la gestion durable de l'eau en 2023, Mission parlementaire « *Terres d'eau, terres d'avenir* » sur les zones humides en 2019) ou encore de l'avis du CESE « *Comment favoriser une gestion durable de l'eau* » en 2023.

La CNDP a déjà eu à traiter trois débats publics liés à l'eau mais aucun directement lié à l'eau potable. Une note d'éclairage de la CNDP, de novembre 2022, revenant sur 25 ans de concertation sur l'eau a ainsi souligné les difficultés récurrentes et les éléments saillants des procédures participatives autour de l'eau : le grand public est peu informé des enjeux relatifs à l'eau, l'information est peu accessible et souvent relativement technique, une mobilisation « *numériquement faible mais (...) des arguments de qualité* ». ([Voir Annexe n° 3 : Note d'éclairage de la CNDP - La participation sur l'eau : bilan de 25 ans de débats publics et concertations](#)).

Saisine et décision de la CNDP

Considéré comme un seul et même projet, le projet du SEDIF sur ses trois usines de Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne a fait l'objet d'une co-saisine par le SEDIF et RTE le 25 août 2022 (en vertu du montant total du projet dépassant 600 M€, cette saisine était rendue obligatoire, article L121-8 du Code de l'Environnement).

Par une [décision du 7 septembre 2022](#), la CNDP a décidé d'organiser un débat public et a nommé une équipe en charge de l'organisation et de l'animation du débat.

Cette équipe était composée de :

- Agnese Bertello, membre de la Commission du 2 novembre 2022 au 22 juin 2023, présidente à partir de 22 juin 2023 ;
- Paola Orozco-Souël, présidente du 5 octobre 2022 au 8 juin 2023 ;
- Martin Delaroche ;
- Nathalie Durand ;
- François Guguen ;
- Laurent Hidalgo-Friaz ;
- Alain Rotbardt.

Pour accompagner l'équipe du débat sur le pilotage opérationnel, un secrétariat général a été recruté :

- Guillaume Frappat, secrétaire général ;
- Marion Galland, secrétaire générale adjointe ;
- Mathilde Rambourg, chargée de mission ;
- Camille Martinagolle, stagiaire.

Un projet en cours d'appel d'offres

Un projet au sein d'un appel d'offres plus global : l'impact sur le calendrier

Le SEDIF a lancé, le 30 mai 2021, un appel d'offres relatif au renouvellement, pour 12 ans, de sa concession (« délégation de service public »). Initialement fixée au 31 décembre 2022, l'échéance du contrat présent liant le SEDIF à son concessionnaire Veolia Île-de-France a été décalée au 31 décembre 2023, en raison de la prolongation du contrat d'une année (compte tenu du report des élections municipales en 2020 dû à la crise sanitaire).

Le projet de « filiale membranaire haute performance », objet du débat public, fait partie de ce projet de renouvellement de la concession par le SEDIF : le contrat en cours d'attribution prévoit que le futur concessionnaire prenne en charge la conception, la réalisation et l'exploitation des trois filières membranaires. Il est donc tenu par le même calendrier que celui du renouvellement de la concession. Compte tenu du débat public et des délais qu'il impose aux responsables du projet, le contrat de concession sera prorogé à nouveau de 12 mois. Ainsi, la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession sera le 1^{er} janvier 2025, « *sous réserve du respect du calendrier CNDP, de l'accord du Préfet de Région sur l'avenant de prolongation* ». ([Source dossier de présentation du projet](#))

Le débat public ayant prolongé d'un an la concession en cours, la question de la légalité d'une prorogation au-delà du 1^{er} janvier 2025 s'est posée. La CPDP a donc tenu un calendrier très serré afin d'éviter tout risque de dépassement du 1^{er} janvier 2025. L'équipe du débat a choisi les dates d'un débat public entre mi-avril et mi-juillet afin de maximiser la mobilisation du public.

Un projet en appel d'offres : l'impact sur la connaissance du projet en débat (voir p.62)

En outre, le fait que le projet en débat soit en cours d'appel d'offres a également pu impacter la précision avec laquelle le SEDIF était en mesure de communiquer sur les aspects techniques de son projet. En effet, du fait du débat public, et pour des raisons de respect du code de la commande publique, la procédure générale d'appel d'offres est « gelée » et les offres des soumissionnaires reçues par le SEDIF sont « sous scellés » et donc non connues par le SEDIF.

Le SEDIF ne connaissant pas les propositions faites par les soumissionnaires, ce qui a été porté à la connaissance du public et débattu l'a été, sur certains aspects techniques, plus sur la base des objectifs fixés par le SEDIF à ses soumissionnaires que sur les propositions techniques, technologiques et industrielles faites par ces derniers.

Pour ces raisons juridiques, liées à l'appel d'offres, les échanges ont donc pu manquer d'une base technique précise et détaillée du projet.

1.2 L'ORGANISATION DU DÉBAT

La préparation du débat public : entretiens, pré-débat, objectifs et enjeux, choix des modalités

L'étude de contexte et le pré-débat

L'étude de contexte

La définition du dispositif de débat public et de ses modalités s'est appuyée tout d'abord sur les entretiens d'acteurs et actrices. Soixante-deux auditions ont eu lieu pendant l'étude

de contexte, entre décembre 2022 et mars 2023, avec une grande diversité de profils au niveau régional et national : élu.e.s, associations environnementales, associations de consommateurs, associations d'action sociale, chercheurs et chercheuses, professionnel.le.s de l'eau, partenaires sociaux, représentant.e.s de l'État, acteurs et actrices économiques...

[Liste des auditions.](#)

La phase de pré-débat : 3150 questionnaires de pré-débat
L'équipe a également profité du temps de pré-débat, qui s'est lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2023, pour diffuser un questionnaire de pré-débat au grand public. L'équipe du débat a ainsi pu se déplacer à la Cité de l'eau et de l'assainissement, à l'Académie du Climat, à la Cité Fertile ou encore sur la péniche L'eau et les rêves... Ce questionnaire de pré-débat avait pour objectif d'informer l'équipe du débat sur le niveau de connaissance du grand public sur les questions relatives à l'eau potable (processus de potabilisation, niveau de prix, enjeux qui se posent à l'eau et à l'eau potable) et sur ses attentes en matière d'eau potable. Plus de 3 000 réponses à ce questionnaire ont été reçues et analysées par l'équipe du débat. [Synthèse des résultats du questionnaire pré-débat.](#)

Périmètre, objectifs et enjeux

L'eau potable en Île-de-France

Compte tenu des nombreuses parties prenantes et du bassin de population pouvant être, directement ou indirectement, concerné par le projet du SEDIF, il a été décidé par l'équipe du débat et par la CNDP d'organiser un débat sur un territoire dépassant le strict territoire du SEDIF (133 communes) et visant à questionner d'un point de vue plus global, à l'occasion du projet du SEDIF, l'organisation du service public de l'eau potable en Île-de-France. C'est dans cette

Le calendrier du débat



optique que l'équipe du débat et la CNDP ont choisi un nom de débat le plus large possible: « *L'eau potable en Île-de-France* ».

Objectifs

Conformément aux prescriptions de la loi et compte tenu des résultats de l'étude de contexte, les objectifs identifiés par l'équipe du débat ont été les suivants :

- Questionner l'opportunité du projet au regard de ses objectifs: retenir les polluants émergents (micropolluants, résidus médicamenteux et perturbateurs endocriniens), supprimer le chlore et le calcaire;
- Questionner la proportionnalité du projet au regard des enjeux climatiques, énergétiques, socio-économiques, sanitaires, réglementaires et d'interconnexion;
- Identifier les alternatives;
- Produire des recommandations pérennes et opérationnelles.

Enjeux

Les enjeux liés au projet, à la lumière de l'étude de contexte et de l'analyse des réponses au questionnaire pré-débat, ont été classés en plusieurs grandes catégories :

- Les enjeux environnementaux;
- Les enjeux socio-économiques;
- Les enjeux sanitaires et réglementaires;
- Les enjeux liés à l'interconnexion et la solidarité (territoriale et sociale).

En complément des éléments issus des auditions et des informations issues du questionnaire pré-débat, l'équipe du débat s'est également appuyée sur un bilan des précédents débats publics et concertations sur l'eau ([Note d'éclairage de la CNDP](#)). Le croisement de ces trois sources a orienté l'équipe vers des modalités cherchant à répondre aux objectifs suivants :

- La classification des enjeux de manière la plus lisible possible;
- La mise en place d'outils d'information clairs et compréhensibles afin de ne pas donner l'impression d'un débat uniquement technique réservé aux spécialistes;
- La nécessité d'aller au contact de l'ensemble des publics, notamment non avertis, sur leurs lieux de vie afin de toucher une population.
- Le déploiement d'une grande variété de modalités permettant à une grande diversité de publics de participer.

Le choix des modalités

Une grande variété de publics à toucher

Les publics identifiés par l'équipe du débat ont été nombreux et variés :

- Client.e.s/usager.e.s du SEDIF et leurs représentant.e.s. Particuliers, entreprises, bailleurs, associations de consommateurs, acteurs et actrices de la solidarité.
- Client.e.s/usager.e.s d'autres autorités organisatrices (AO) d'Île-de-France susceptibles d'être impacté.e.s, directement ou indirectement, par le projet, et leurs représentant.e.s.
- Actrices et acteurs direct.e.s et indirect.e.s du cycle de l'eau: autres AO, associations environnementales, collectivités territoriales, instances de gouvernance de l'eau, établissements publics, entreprises privées et leurs représentant.e.s, professions agricoles et industrielles, ministères, services et agences de l'État, expert.e.s, chercheuses, chercheurs et scientifiques.

La nécessité de générer de l'expertise et de clarifier les enjeux

Afin de dépasser l'aspect a priori technique du projet et de pouvoir intéresser le grand public et non uniquement les parties prenantes déjà concernées par les enjeux liés à l'eau et à l'eau potable, il convenait donc de donner une importance particulière à l'objectif de clarification des enjeux. Cet objectif de transmission d'une connaissance des spécialistes vers le grand public s'est appuyé sur une organisation du débat public selon trois axes :

- Axe 1: Générer de l'expertise et clarifier les enjeux;
- Axe 2: Informer et débattre;
- Axe 3: Élargir le champ du débat, imaginer et envisager l'avenir.

Ces trois axes ont été complétés par des modalités permettant une participation tout au long du débat, via la plateforme participative, les cahiers d'acteurs ou les débats autoportés.

En amont du déploiement de ces modalités, et au cours du débat, un travail d'information et de mobilisation du public a également été mené.

LE BUDGET DU DÉBAT

- Conformément à la loi, le coût du débat public incombe aux responsables du projet, en l'occurrence le SEDIF et RTE, dans le cadre d'une convention de financement conclue avec la CNDP. Le budget alloué au débat public dans la convention de financement s'élevait à 1 M€, soit 0,11 % du montant estimé en 2021 du projet de 870 M€ ([cf. annexe n°5](#)). Conformément à la règle habituelle, les indemnités des membres nommés de la Commission particulière du débat public ont été prises en charge par la CNDP. Elles ne font ainsi pas partie des dépenses effectuées sur le budget alloué au débat public « *L'eau potable en Île-de-France* ».

3 mois pour débattre

PRÉPARER LE DÉBAT

3 142 réponses
au questionnaire pré-débat

62
auditions

48

événements organisés
au cours du débat

3 GRANDS AXES

GÉNÉRER DE L'EXPERTISE, CLARIFIER LES ENJEUX

- 2 ateliers d'expert.e.s
- 3 ateliers citoyens

INFORMER, DÉBATTRE

- 3 rencontres de proximité
- 1 réunion publique
- 23 débats mobiles
- 12 débats autoportés

CLARIFIER LE CHAMP DU DÉBAT, IMAGINER ET ENVISAGER L'AVENIR

- Atelier de la relève (2 jours)
- Agora de l'eau

DES POSSIBILITÉS D'EXPRESSION EN CONTINU

Forum en ligne et système
de questions-réponses

Cahiers d'acteurs

DATES CLÉS

20.04.2023 Paris

Soirée de lancement du débat public

04.05.2023 Atelier d'expert.e.s | Visioconférence

Les enjeux environnementaux et sanitaires soulevés par le projet

09.05.2023 Rencontre de proximité | Choisy-le-Roi

Nouvelle production d'eau potable
dans l'usine de Choisy-le-Roi : impacts, coûts, bénéfices

10.05.2023 Atelier d'expert.e.s | Paris

Les enjeux socio-économiques soulevés par le projet

16.05.2023 Rencontre de proximité | Méry-sur-Oise

24.05.2023 Rencontre de proximité | Neuilly-sur-Marne

Nouvelle production d'eau potable dans les usines
de Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne : impacts, coûts, bénéfices

07.06.2023 Atelier citoyen | Boulogne-Billancourt

Les enjeux environnementaux soulevés par le projet

22.06.2023 Atelier citoyen | Villejuif

Les enjeux de prévention des pollutions et de protection
de la ressource en eau soulevés par le projet

24.06.2023 Atelier de la relève | Paris

28.06.2023 Atelier de la relève | Visioconférence

L'avenir de l'eau à l'heure du changement climatique.
Quel avenir pour la ressource à l'horizon 2060 ?

05.07.2023 Réunion publique | Grigny

Le projet du SEDIF et les enjeux socio-économiques liés
à la production et distribution d'eau potable en Île-de-France

10.07.2023 Atelier citoyen | Visioconférence

Les enjeux liés à la qualité de l'eau potable soulevés par le projet

12.07.2023 Agora de l'eau | Paris

Des choix d'aujourd'hui à l'eau de demain : croisons nos regards

Informer le public

Le dossier du maître d'ouvrage (DMO), dossier de présentation du projet

Le dossier de présentation du projet constitue le moyen, pour les responsables du projet (SEDIF et RTE), de présenter leur projet au public. Si l'équipe du débat doit s'assurer de la complétude, de la sincérité et du caractère compréhensible de l'information qui y figure pour permettre au débat de s'engager sur cette base, la responsabilité du DMO relève des responsables du projet ([Article L121-11 du Code de l'Environnement](#)).

Du 25 novembre 2022 au 28 mars 2023, des réunions de travail régulières ont été organisées par l'équipe du débat avec le SEDIF (et RTE) : réunions de travail le 13 décembre, le 21 décembre, le 18 janvier, le 1^{er} février, le 22 février et le 28 mars, et nombreux échanges avec des retours écrits au SEDIF (et RTE) sous la forme de notes de cadrage et de recommandations mais également sous la forme d'un tableau (paragraphe par paragraphe) de suivi des demandes faites par l'équipe du débat et des modifications suggérées.

Au cours de ces échanges, les principaux points évoqués avec les responsables du projet ont été :

- La nécessité d'adopter un ton neutre et factuel dans la rédaction ;
- L'objectif de rendre le document abordable à un public non averti, en travaillant sur les termes employés mais également sur la longueur du document ;
- La nécessité d'indiquer les sources des éléments (chiffres, données ou affirmations techniques) avancés par les responsables du projet ;
- L'importance de précisions sur la technologie, les alternatives et « l'option zéro » (c'est-à-dire la possibilité de ne pas faire le projet) ;
- Des précisions sur certains points clés comme la gestion des concentrats (rejets issus du processus de la filière membranaire non filtrés par les membranes et qui concentrent toutes les impuretés, micropolluants, matières organiques...) et ce que le SEDIF prévoit pour éviter que l'eau produite ne soit trop déminéralisée pour la consommation humaine ;
- La nécessité d'actualiser les chiffres avancés, notamment concernant l'évaluation des impacts économiques.

Comme évoqué plus haut, compte tenu de la période d'appel d'offres dans laquelle se trouve le SEDIF, ce dernier a indiqué qu'il ne pouvait pas apporter certaines précisions techniques demandées par l'équipe du débat, notamment pour la gestion des concentrats et les aspects liés au panachage d'eaux issues de deux filières techniques différentes.

À l'issue de ces nombreux échanges, le DMO a été validé par la [CNDP au cours de sa séance du 5 avril](#).

Par ailleurs, il avait été imaginé par l'équipe du débat, pour compléter l'information du public, notamment sur les aspects techniques, de consommation électrique et de coûts (d'investissement et de fonctionnement), d'impacts environnementaux ainsi que d'efficacité en termes de filtration, de réaliser une étude comparative des différentes techniques de filtration d'eau. Des contacts ont été pris avec des cabinets d'expertise spécialisée suisses, allemands et néerlandais mais le délai nécessaire à la réalisation d'une étude de qualité scientifique suffisante n'a pas permis de mener ce projet à son terme.

Informer le public tout au long du débat

Outre de nombreuses modalités se proposant d'aller au contact direct du public (et notamment les nombreux débats mobiles inscrits à l'agenda du débat public), l'équipe du débat s'est appuyée sur un dispositif de communication et d'information complet, qu'il s'agisse d'outils développés par elle, d'outils-type de la CNDP, de canaux de communication du débat public (site internet, newsletters, réseaux sociaux, communication auprès des collectivités territoriales concernées...) ou à travers divers types de partenariats médiatiques.

Ainsi, le dossier de présentation du projet a été diffusé sur le site web du débat public. L'équipe du débat rappelait aux participant.e.s à chaque événement du débat que l'ensemble de la documentation du débat (notamment via [la bibliothèque du débat](#) comportant cartes, bases de données, rapports parlementaires, études produites par le SEDIF dans le cadre de son projet...) était consultable et téléchargeable sur le site internet et que s'y trouvait également toute la documentation, dont les comptes rendus et présentations faites au cours des événements précédents ainsi que les rencontres à venir. Par ailleurs, l'équipe indiquait également l'existence de la plateforme participative comprenant un système de questions/réponses permettant de poser directement des questions aux responsables du projet ou à l'équipe du débat ainsi que la possibilité d'y déposer un avis en rapport avec le projet.

ALLER À LA RENCONTRE DES FRANCILIEN.NE.S, DANS LEUR GRANDE DIVERSITÉ, TOUS LES WEEK-ENDS PENDANT TROIS MOIS AFIN DE LES INFORMER ET DE RECUEILLIR LEUR AVIS.

Pour inviter Franciliennes et Franciliens, quel que soit leur profil, à participer au débat public, l'équipe du débat a maillé non seulement le « territoire du SEDIF », mais également ceux d'autres autorités organisatrices et desservis par d'autres opérateurs. Ainsi les débats mobiles ont été organisés dans 22 communes réparties sur les 7 départements de l'Île-de-France, hors Paris. Tous les week-ends, entre le 20 avril et le 20 juillet, l'équipe du débat est allée recueillir la parole des habitant.e.s de territoires aux réalités socio-économiques variées.

Cette parole a pu s'exprimer tant sur le projet que sur le débat lui-même et la nécessité d'y inclure le public.

« Il faut bien informer les gens sur les mesures faites à leur échelle » habitant de Méry-sur-Oise (95)

« Merci de nous demander notre avis » habitante de Villeneuve-la-Garenne (93)

« Cette augmentation du prix peut être difficilement supportable pour les ménages les plus pauvres. » habitant de Meudon (92)

« Ne serait-il pas intéressant d'interroger la population via des outils d'enquête qualitatifs (type entretiens semi-directifs), cela permettrait de comprendre le rapport différencié des populations à l'eau potable »

habitante de Saint-Denis (93)

LE CALENDRIER DES DÉBATS MOBILES

23 débats mobiles ont été organisés entre le 20 avril et le 20 juillet 2023.

DATE	VILLE	DÉPARTEMENT
20/04/2023	Aulnay-sous-Bois	Seine-Saint-Denis (93)
22/04/2023	Villeparisis	Seine-et-Marne (77)
29/04/2023	Saint-Ouen	Seine-Saint-Denis (93)
06/05/2023	Issy-les-Moulineaux	Hauts-de-Seine (92)
13/05/2023	Sceaux	Hauts-de-Seine (92)
21/05/2023	Neuilly-sur-Marne	Seine-Saint-Denis (93)
27/05/2023	Aulnay-sous-Bois	Seine-Saint-Denis (93)
28/05/2023	L'Île-Saint-Denis	Seine-Saint-Denis (93)
03/06/2023	Cormeilles-en-Parisis	Val d'Oise (95)
03/06/2023	Vincennes	Val-de-Marne (94)
10/06/2023	Torcy	Seine-et-Marne (77)
11/06/2023	Villeneuve-Saint-Georges	Val-de-Marne (94)
18/06/2023	Thiais	Val-de-Marne (94)
18/06/2023	Aubervilliers	Seine-Saint-Denis (93)
21/06/2023	Champigny-sur-Marne	Val-de-Marne (94)
24/06/2023	Bièvres	Essonne (91)
02/07/2023	Nogent-sur-Marne	Val-de-Marne (94)
02/07/2023	Méry-sur-Oise	Val d'Oise (95)
05/07/2023	Argenteuil	Val d'Oise (95)
08/07/2023	La Courneuve	Seine-Saint-Denis (93)
09/07/2023	Bondy	Seine-Saint-Denis (93)
09/07/2023	Saint-Maur-des-Fossés	Val-de-Marne (94)
15/07/2023	Bobigny	Seine-Saint-Denis (93)



Débat mobile « Les Petits Débrouillards » dans un centre social à Argenteuil, le 5 juillet 2023
Crédit photo : CNDP

Les infoposters CPDP

Pour donner au public la possibilité d’appréhender le débat et sa technicité, des fiches graphiques et pédagogiques ont été mises à disposition par l’équipe du débat. Y étaient présentées sous forme d’infographies :

- [Des données générales sur l’eau en France et en Île-de-France](#) : des chiffres clés, des cartes pour comprendre la politique de gestion de l’eau, son organisation géographique et administrative, des schémas donnant à voir les enjeux de demain pour cette ressource et son état écologique.
- [Des informations spécifiques sur l’eau potable en France et en Île-de-France](#) : pour comprendre les enjeux autour de la qualité de l’eau, tant à la source qu’au robinet, pour en apprendre plus sur son origine et sa consommation, et enfin pour connaître le système de production et de distribution ainsi que les différents intrants sur lesquels repose la facture d’eau.

Ces « infoposters » étaient disponibles sur [le site web du débat](#), ils ont été diffusés largement sur les réseaux sociaux du débat et ont été distribués sous forme de livret lors de tous les événements. Ils ont également été déclinés en panneaux déployés lors des rencontres publiques.

Les autres outils CPDP

Afin d’assurer une transmission fluide des différentes informations du débat, des outils de communication supplémentaires ont été élaborés.

- Des fiches informatives établies par l’équipe du débat ont été mises à disposition du public, en particulier dans les kits de débat. Une première fiche introductive permettait de comprendre le cadre du débat, les motifs de son organisation, et le rôle de la CNDP. Une fiche « Enjeux » traitait des sujets de l’eau et de l’eau potable, ainsi que des enjeux soulevés par le projet d’un point de vue environnemental, socioéconomique et sanitaire.

- En complément, des outils de communication plus synthétiques ont été conçus. Un dépliant présentait les principales informations du débat, son organisation et comment y participer, ainsi qu’une carte de l’organisation de l’alimentation en eau potable sur le territoire francilien. Des affiches ont été réalisées pour chaque événement et transmises aux mairies des communes accueillant ces réunions pour une communication locale. Des autocollants, de petit format, venaient compléter le dispositif et renvoyaient grâce à un QR code vers le site internet du débat.

Tous ces supports de communication ont été distribués et transmis au public par l’équipe du débat lors de chaque événement.

Au total, ce sont plus de 2500 documents d’information et de communication qui ont été distribués par l’équipe du débat.

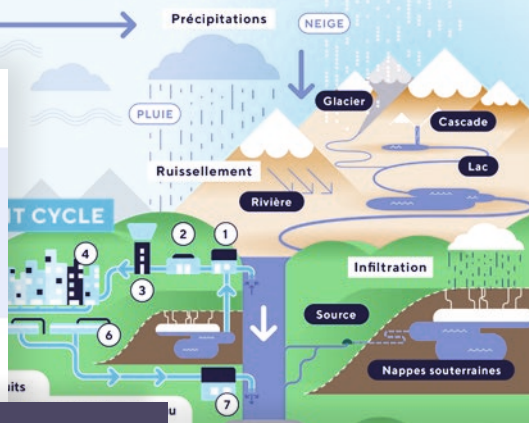


Documents d’informations du débat
Crédit photo : CNDP

Exemples d'infographies réalisées au cours du débat

Deux cycles de l'eau interdépendants

LE GRAND CYCLE



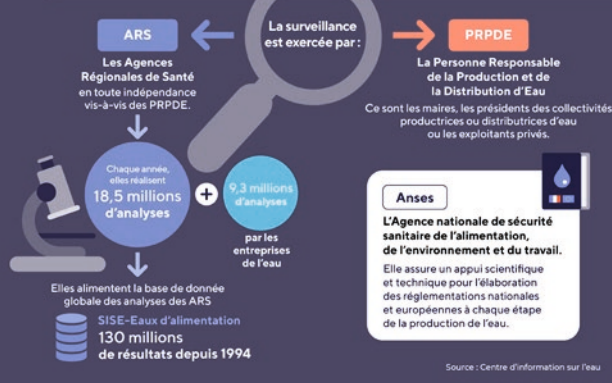
Les usages majeurs en France



- Usages**
- Autres activités dont industrie
 - Agriculture
 - Production d'eau potable
 - Canaux de navigation
 - Refroidissement des centrales nucléaires

Comment s'assure-t-on de cette qualité ?

L'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé en France. La fréquence du contrôle sanitaire varie en fonction du volume d'eau distribué par les installations de production et du nombre de personnes alimentées par le réseau de distribution.



Eaux sous pression en Île-de-France

Le bassin Seine-Normandie est très marqué par l'homme : les forêts y est faible alors que l'activité agricole et les zones urbaines sont fortement présentes autour des cours d'eau.

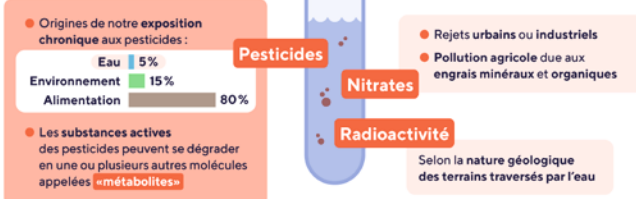


Le rôle crucial de la qualité de la ressource

La qualité de l'eau brute dépend de sa teneur en minéraux, variable selon la géologie, ou encore les activités humaines à proximité.

2,8% de la surface du territoire français est agricole.

Les pollutions potentielles de la ressource brute



Depuis 1992, mise en place obligatoire de **périmètres de protection** sur l'ensemble des prélèvements.

Fin 2020, **80,8%** des 32 900 captages bénéficient de ces périmètres.

Sources : Centre d'Information sur l'Eau, Bureau de Recherches Géologiques et Minières



Outils de communication
Crédit photo: CNDP

Les autres canaux de communication

Pour chaque grand rendez-vous, une stratégie de communication territoriale a été mise en place par l'équipe du débat.

Un partenariat tissé avec les villes hôtes des rencontres du débat a permis le relais des événements dans les journaux municipaux, sur les réseaux sociaux et sur les panneaux d'affichage des municipalités ainsi que l'envoi d'invitations aux associations de quartiers et aux associations locales. Par ailleurs, l'équipe du débat a engagé des campagnes de tractage et de la sponsorship ciblée géographiquement sur les réseaux sociaux pour multiplier les canaux d'information et de mobilisation.

En complément, les mairies des villes situées à de moins de 10 kilomètres du lieu de la rencontre ont systématiquement reçu un courrier personnalisé de la part de l'équipe du débat les informant de l'événement et leur proposant de le relayer via le kit d'information fourni.

Tout au long du débat, des lettres d'information (newsletters) ont été envoyées aux près de 2000 abonnés. Ces envois ont eu lieu toutes les deux semaines pendant les trois mois du débat.

Durant toute la période du débat public, les 2587 abonnés aux comptes [Twitter](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#) du débat public, ont eu accès à toutes les informations relatives à celui-ci: des ressources de fond sur les enjeux de traitement et de gestion de l'eau potable, des documents sur le projet et le débat, des articles de presse... Les abonnés ont été quotidiennement informés des actualités du débat public: l'agenda de la semaine, les événements à venir, des retours sur les temps forts et événements passés...

Chaque semaine, une question posée par un internaute sur la plateforme participative, était partagée sur les réseaux sociaux du débat.

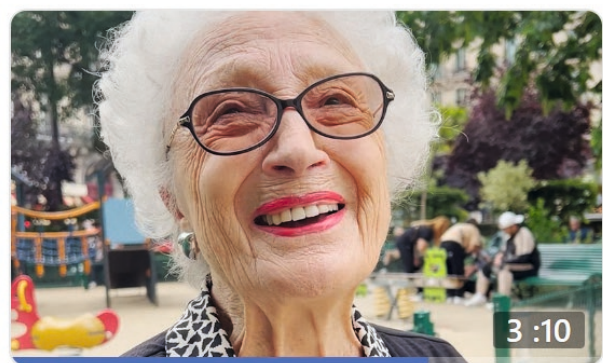
L'équipe du débat a également produit 5 vidéos micros-trottoirs afin de recueillir l'avis des citoyen.ne.s sur les problématiques

liées à l'eau potable (« Paroles de Francilien.ne.s », publiées sur le site web du débat et partagées sur les réseaux sociaux du débat).

Les principaux rendez-vous du débat ont également fait l'objet de « débriefs vidéo » afin de proposer au public un compte rendu dynamique des arguments qui ont pu y être échangés.

Par ailleurs, la communication médiatique s'est concentrée autour de partenariats conclus avec Le Parisien, BFM Paris Île-de-France et Neo TV. Quatre encarts sont parus dans le Parisien et trois sujets vidéos ont été diffusés sur BFM Paris/Île-de-France. Afin de toucher un autre type de public, plus orienté digital, une vidéo a également été produite par Neo TV et diffusée sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok et Twitter).

L'équipe du débat aurait également souhaité pouvoir s'appuyer sur les bailleurs d'Île-de-France afin de renforcer la mobilisation autour du débat public. Malgré des contacts pris avec les principaux bailleurs (Hauts-de-Seine Habitat, Batigère, 1001 Vies Habitat, CDC Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat...), aucune démarche n'a pu être menée à terme.



Que pensent les Franciliens de leur eau potable ?

il y a 4 semaines · Payé · 457,7 K vues

Vidéo NeoTV
Crédit photo: CNDP

et 911 autres personnes

LES MODALITÉS DU DÉBAT

Rencontrer & échanger

Du 20 avril au 20 juillet 2023, vous avez posé des questions, discuté et donné votre avis sur le projet de « filière membranaire haute performance » porté par le SEDIF et RTE. En plus des outils en ligne tels que la plateforme participative, vous avez pu vous exprimer à l'occasion de l'un des 48 événements organisés dans le cadre de ce débat : sur des marchés, dans des parcs, aux abords de la Seine, de la Marne et de l'Oise, lors des rencontres de proximité, des ateliers citoyens...

SUR L'ENSEMBLE DE L'ÎLE-DE-FRANCE



MODALITÉS EN LIGNE

2 ateliers ont été organisés en ligne uniquement : 1 atelier d'expert.e.s sur les enjeux environnementaux et sanitaires, 1 atelier citoyen sur les enjeux liés à la qualité de l'eau potable.

-  **23** débats mobiles
-  **3** ateliers citoyens
-  **3** rencontres de proximité

-  **12** débats autoportés
-  **2** ateliers d'expert.e.s
-  **1** Agora de l'eau













-  **1** Atelier de la relève (2 jours)
-  **1** réunion publique
-  **1** soirée de lancement

FOCUS SUR LES PRINCIPALES AUTORITÉS ORGANISATRICES/OPÉRATEURS D'ÎLE-DE-FRANCE*

* Métropole du Grand Paris



Métropole du Grand Paris

-  Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)
-  Usines de potabilisation du SEDIF
-  Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France - Claye-Souilly / Veolia Eau
-  Sénéo / Suez
-  Ville de Paris / Eau de Paris
-  Est Ensemble / Veolia Eau d'Île-de-France
-  AQUAVESC / Société des Eaux de l'Ouest Parisien et Suez
-  Régie des eaux de la Seine et de la Bièvre / Veolia Eau d'Île-de-France
-  SMAEP de l'Ouest Briard / Veolia Eau
-  Syndicat intercommunal des eaux de Santeny - Servon / Suez
-  Autres DSP
-  Mairie de Viry-Châtillon / Régie publique de l'eau des lacs de l'Essonne

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU DÉBAT

Inform^{er} les publics



7 539
visiteurs uniques
sur le site internet du débat

21 984
pages
vues

1 896
abonnés
à la newsletter



2 500
abonnés environ
aux réseaux sociaux du débat

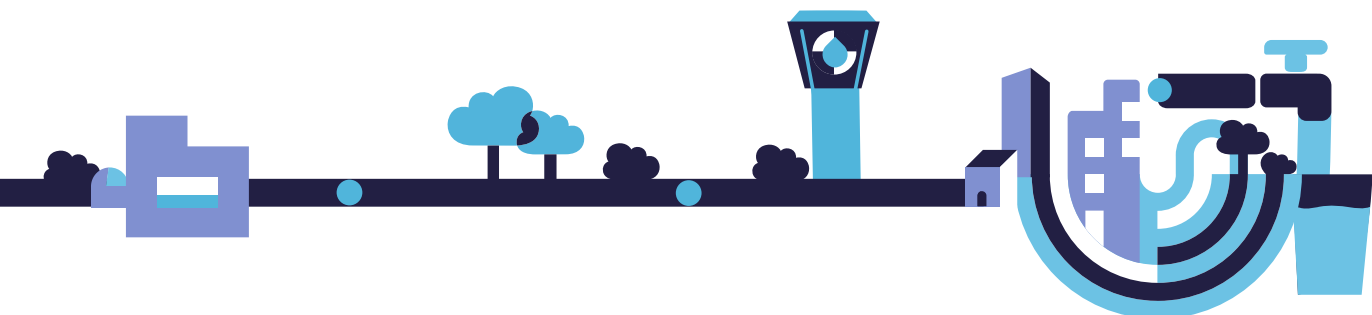
7,3 M
de vues cumulées des posts
sur les réseaux sociaux



3 150
questionnaires
recueillis et analysés
au cours du prédébat



500
**dossiers du maître
d'ouvrage** distribués,
dont près de 350 en ligne



92
jours

48
événements



Synthèse

Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Chapitre 4

Annexes

Recueillir les avis



1 957
contributions
au total

1 740
questionnaires
reçus et analysés

25
cahiers d'acteurs
reçus



3 554
participants
aux 48 événements

2 450
personnes
rencontrées
au cours des
débats mobiles

331
participants
mobilisés au cours
de 12 débats
autoportés



64
étudiantes et étudiants
mobilisés pour la rédaction
du Manifeste du Futur



Les modalités du débat public : 3 axes principaux et des modalités de participation en continu

Comme évoqué ci-dessus, pour répondre aux nombreux enjeux et afin de capitaliser sur l'ensemble des informations recueillies des différents publics, expert et non-expert, lors de l'étude de contexte et du pré-débat, l'équipe du débat a mis en place un dispositif selon trois axes, en plus des modalités de participation en continu : 1. Générer de l'expertise et clarifier les enjeux. 2. Informer et débattre. 3. Élargir le champ du débat, imaginer et envisager l'avenir.

1^{er} axe : générer de l'expertise et clarifier les enjeux

Générer de l'expertise et clarifier les enjeux à travers des ateliers d'expert.e.s sur les questions environnementales, sanitaires et socio-économiques que soulève le projet.

La structuration des enjeux telle qu'elle avait été imaginée suite à l'étude de contexte mais également à la lumière de la [note d'éclairage de la CNDP](#), a incité l'équipe du débat à organiser, en début de débat, deux ateliers d'expert.e.s sur les grandes thématiques « *Enjeux environnementaux et sanitaires* », le 4 mai, et « *Enjeux socio-économiques* », le 10 mai.

Ces ateliers d'expert.e.s ont permis de clarifier et d'organiser de manière plus précise les enjeux liés au projet qu'il était nécessaire de partager et débattre avec le grand public.

Au cours de l'atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires qui s'est déroulé en visioconférence en s'appuyant sur des outils collaboratifs numériques, une vingtaine d'expert.e.s issu.e.s d'une très grande variété de disciplines (politiques environnementales, hydrologie, micropollutions, membranes, sécurité sanitaire, politiques territoriales, biodiversité, hydrogéologie/géochimie...), réparti.e.s sur quatre tables thématiques ont travaillé

sur les enjeux et les questions posés par le projet et fait des recommandations suivant les axes suivants :

- État écologique de la ressource;
- Changement climatique;
- Consommation énergétique;
- Santé et réglementation.

Chacune des quatre tables a étudié et approfondi un sujet, en fonction des spécialités des personnes participantes. Un porte-parole de chaque table a ensuite participé à l'élaboration du compte rendu de l'atelier de travail.

L'atelier d'expert.e.s consacré aux enjeux socio-économiques a mis en présence les principales autorités organisatrices (AO) de l'eau potable en Île-de-France (SEDIF, Ville de Paris/Eau de Paris, Sénéo, Aquavesc...) et une quarantaine de chercheuses, chercheurs et de représentant.e.s d'institutions ou d'associations. Après une présentation des différentes AO et des questions/réponses avec la salle, les travaux ont eu lieu sur six tables sur les thématiques suivantes :

- Bénéfices pour l'utilisateur;
- Impact sur le prix;
- Impact sur le coût pour le producteur;
- Consommation énergétique;
- Bénéfices environnementaux;
- Interconnexion des réseaux.

Chaque table s'est penchée sur les questions posées par le projet, les impacts positifs et négatifs du projet et les alternatives au projet.

Il a été jugé intéressant, pendant cet atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques, de mettre en place un « tableau comparatif » des autorités organisatrices. Ce tableau avait pour objectif de regrouper, de rendre plus clairs et lisibles les différents modes d'action, notamment en matière de prévention de la qualité de la ressource et de consommation énergétique,



Visite de l'usine SEDIF de Neuilly-sur-Marne, le 11 janvier 2023.
Crédit photo : CNDP

et les données (origine de l'eau fournie, nombre d'usagers...) des opérateurs du service public de l'eau potable en Île-de-France. Il a été conçu avec l'appui de Mme Gabrielle Bouleau de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et de Mme Sophie Tremolet de TNC (The Nature Conservancy). L'équipe du débat a lancé la collecte des informations nécessaires à la réalisation d'un tableau comparatif le plus exhaustif possible mais s'est heurtée à la diversité des situations des acteurs et actrices en présence (selon que les AO sont ou non productrices d'eau potable, selon qu'elles achètent à un opérateur ou à plusieurs opérateurs différents...) et au fait que tous les acteurs n'étaient pas en mesure de répondre à l'ensemble des questions adressées.

Les enjeux « clarifiés » et classifiés

À l'issue des ateliers d'expert.e.s, les grandes thématiques identifiées ont pu être enrichies, clarifiées et précisées...

Parmi les enjeux environnementaux, ont été principalement évoqués : l'impact environnemental global du projet sur son environnement dans un contexte de changement climatique, les concentrats (nature, traitement, principe pollueur-payeur...), l'importance de la prévention (nécessaire rééquilibrage entre curatif et préventif...), l'enjeu de la consommation énergétique dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et la question des prélèvements d'eau supplémentaires dans un contexte de sobriété hydrique.

Les questions sanitaires et réglementaires principalement retenues ont été : la proportionnalité du projet au regard de la qualité de l'eau actuelle, de la part de l'eau dans l'exposition aux micropolluants et de la part de l'eau de boisson dans l'eau potable, la pertinence de la poursuite concomitante des trois objectifs par le SEDIF, la question de la possibilité effective de se passer de chlore (notamment dans le cadre de Vigipirate) et de l'efficacité sanitaire du « panachage » entre osmose inverse basse pression (OIBP) et nanofiltration, telle qu'envisagée par le SEDIF.

Les enjeux socioéconomiques mis en exergue ont également été nombreux : la question de la hausse du prix induit par le projet, la question des alternatives (intégrant coûts financiers, énergétiques et environnementaux), des interrogations sur les études produites par le SEDIF à l'appui de son projet (bilan économique global pour un foyer moyen, consommation d'eau en bouteille, allongement de la durée de vie des appareils ménagers...), l'importance d'un retour d'expérience de Méry-sur-Oise (usine équipée en nanofiltration depuis plus de vingt ans), la nécessité de précisions quant aux dépenses d'investissement et d'exploitation, la possible dépendance vis-à-vis des fournisseurs de membranes... ainsi que les interrogations sur le comportement des usagers (modification des habitudes de consommation, confiance dans l'eau du robinet...), des interrogations autour de ce que certains voient comme un projet vitrine, la possible évolution de pratiques vers la réutilisation des eaux usées etc.

La gouvernance et la solidarité ont été abordées sous différents angles : les effets du projet sur l'interconnexion

entre opérateurs (effet sur le réseau du mélange de deux qualités d'eau, risque de fuite, gestion du chlore...), les enjeux de transparence sur ces projets, les risques d'un système d'eau à plusieurs vitesses, la question de la confiance dans l'eau du robinet et celle de la gouvernance globale (au niveau du bassin versant, au regard des pratiques agricoles et industrielles...).

Cette clarification et classification plus fine des différents enjeux a permis de mieux préparer les modalités à destination du grand public, créant, de fait, une passerelle entre les expert.e.s et la population.

Faire participer les citoyen.ne.s à la clarification des enjeux à travers trois ateliers citoyens et une réunion publique sur des thématiques ciblées.

Les principaux enjeux identifiés par les ateliers d'expert.e.s ont chacun fait l'objet d'un atelier spécifique à l'attention des citoyens et d'une réunion publique.

Riverain.e.s, représentant.e.s la société civile, actrices et acteurs associatifs, professionnel.le.s du secteur de l'eau, différents publics ont répondu présents aux quatre rendez-vous organisés en Île-de-France, afin d'enrichir les réflexions autour des principaux enjeux et d'apporter leurs avis, interrogations et recommandations sur le projet.

Composés de deux temps distincts (un temps de présentation avec questions/réponses et un temps de participation avec travail en groupe) les ateliers citoyens ont permis de donner la parole aux citoyens, à la fois grand public, expert.e.s ou non expert.e.s d'un sujet qui les concerne. Ainsi chaque participant.e présent.e a pu creuser, en groupe et sur des tables tournantes, les sujets et enjeux soulevés par les ateliers d'expert.e.s :

- Le premier atelier, organisé le 7 juin à Boulogne-Billancourt (92) a porté sur les enjeux environnementaux du projet du SEDIF. Les discussions ont abordé les thèmes suivants :
 1. La question des concentrats (composition, mode de rejet...);
 2. La question du prélèvement de la ressource en eau ;
 3. La question de la consommation énergétique des usines.
- Le deuxième atelier organisé le 22 juin à Villejuif (94) a porté sur les enjeux de prévention des pollutions et de protection de la ressource en eau. Sous l'angle de trois sous-thématiques, les participant.e.s ont interrogé :
 1. Les collaborations possibles entre les opérateurs d'eau ;
 2. Le comportement des usagers ;
 3. Le rôle des agriculteurs, des industriels et des collectivités.
- Le troisième atelier a porté sur les enjeux liés à la qualité de l'eau potable. Les discussions ont abordé trois sous-questions :
 1. Comment gérer les micropolluants avec des connaissances et une réglementation en évolution ?
 2. Faut-il éliminer le calcaire et le chlore présents dans l'eau ?
 3. Quelle qualité d'eau pour la consommation humaine ?
 Cet atelier a été organisé le 10 juillet en visioconférence (suite à l'annulation de la réunion initialement prévue à Saint-Denis le 29 juin, dans le contexte des conséquences des émeutes urbaines de fin juin).

Une réunion publique dédiée à la thématique socioéconomique (« *Le projet du SEDIF et les enjeux socioéconomiques liés à la production et distribution d'eau potable en Île-de-France* ») a été organisée à Grigny (91), le 5 juillet, en présence du SEDIF et d'une autre autorité organisatrice de l'eau francilienne, Grand Paris Sud, représentée par le Maire de Grigny. Cette réunion a été l'occasion de comparer deux modèles de gestion franciliens sous l'angle socio-économique. En outre, l'équipe du débat avait également convié un expert indépendant reconnu afin de porter une voix neutre et équilibrée pour souligner les aspects positifs et les limites de chacun des deux modèles. Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes.

2^e axe: informer et débattre

La journée de lancement a donné le ton d'un débat public s'efforçant d'entrer en contact avec deux types de public très différents. Le matin, au marché d'Aulnay-sous-Bois, l'équipe du débat est allée à la rencontre d'un public pas ou très peu informé du projet et du débat quand le soir, sur la péniche où avait lieu la soirée de lancement du débat public, 150 personnes très au fait du projet, du débat et des enjeux liés à l'eau potable, étaient présentes.

L'équipe du débat a toujours cherché à toucher ces deux publics, et à créer des ponts entre eux.

Aller à la rencontre du public situé à proximité des usines du SEDIF à travers des rencontres de proximité

Trois rencontres de proximité ont été organisées sur le territoire où sont situées les trois usines du SEDIF: une première le 10 mai à Choisy-le-Roi (94), une seconde le 16 mai à Méry-sur-Oise (95) et une troisième le 24 mai à Neuilly-sur-Marne (93). Se déroulant en soirée, ces réunions ont réuni une soixantaine de participant.e.s en moyenne (80 à Choisy-le-Roi, 50 à Méry-sur-Oise, 60 à Neuilly-sur-Marne). Parmi

le public, se trouvaient des représentant.e.s d'associations environnementales, des actrices et acteurs de l'eau d'Île-de-France, des élu.e.s locaux, et des citoyen.ne.s.

Ces trois rencontres ont donné la possibilité aux riverain.e.s de s'informer sur les enjeux du projet dans son ensemble et sur les travaux envisagés dans leurs communes, au sein même de l'usine et aux alentours.

Aller à la rencontre du public concerné et directement impacté par le projet à travers des débats mobiles sur le territoire du SEDIF

Tous les week-ends, entre le 20 avril et le 20 juillet, l'équipe du débat s'est déplacée dans les communes alimentées par les usines du SEDIF, afin d'aller recueillir la parole des habitant.e.s directement concerné.e.s par le projet.

L'équipe du débat a maillé le territoire du SEDIF pour aller au plus près des habitant.e.s, les informer et les inciter à participer au débat. Un stand mobile proposant des documents ressources et des outils de participation, s'est déployé dans les lieux de vie fréquentés par les Franciliennes et Franciliens: les événements et festivals locaux, établissements aquatiques et sportifs, dans les parcs, guinguettes et sur les marchés. Afin d'attirer l'attention du public présent, et notamment des plus jeunes, l'équipe du débat a pu s'appuyer sur une équipe de clowns, formés au débat public « L'eau potable en Île-de-France », présente sur les débats mobiles, qui a pu sensibiliser le public et l'orienter vers l'équipe du débat.

Au total, 19 débats mobiles ont été organisés sur 6 départements d'Île-de-France, dans 18 communes différentes. Au total, plus de 2 000 habitantes et habitants ont été informés du projet et près de 400 d'entre elles et eux ont pu partager leurs avis et recommandations sur le projet du SEDIF grâce au questionnaire du débat.

LE QUESTIONNAIRE

L'équipe du débat a pu s'appuyer, tout au long des trois mois du débat, sur un questionnaire pour informer et recueillir la parole du public autour du projet du SEDIF, de l'eau et de l'eau potable.

Ce questionnaire a constitué un élément central des débats mobiles, il était disponible sur le site du débat et a également été distribué aux principaux événements du débat.

Il n'a jamais eu la vocation d'être un sondage ou de représenter une méthode scientifique de classification de la parole citoyenne, mais ce questionnaire a permis à l'équipe du débat de créer le contact avec les Francilien.ne.s, de leur transmettre des informations sur le projet de manière simple et claire tout en recueillant leurs avis dans les grandes lignes.

Les points sur lesquels le public était interrogé étaient les suivants: ses attentes prioritaires en termes d'eau potable, les défis à relever pour le traitement de l'eau, les approches curative et préventive face aux micropolluants, le traitement du calcaire, le traitement du chlore et les alternatives au projet de filière membranaire.

En complément, les Francilien.ne.s disposaient d'un champ libre de commentaires qui a constitué une base importante pour la consolidation des arguments échangés pendant le débat.

Au total, 1514 personnes ont répondu à ce questionnaire de manière complète (495 en format papier et 1019 en format numérique)

Voir le [questionnaire](#) et la [compilation des réponses](#)



Atelier Citoyen de Villejuif consacré à la prévention des pollutions et la protection de la ressource, le 22 juin 2023
Crédit photo: CNDP

Qualité de l'eau, coût du projet, chlore, calcaire, partage de l'eau, solidarité territoriale, préservation de la ressource, traitement des concentrats, proportionnalité du projet... de nombreux sujets ont été abordés avec les publics rencontrés.

À titre d'exemple... Le 28 mai, à L'Île-Saint-Denis, l'équipe du débat a échangé avec 160 familles, adultes et enfants. Le public a partagé ses avis sur l'équilibre entre coûts et bénéfices du projet, le traitement des rejets de concentrat et a souligné l'importance de préserver la ressource en amont. Le 9 juillet, à Saint-Maur-des-Fossés, l'équipe du débat a échangé avec plus de 200 personnes, jeunes, actifs et retraités. Les questions du prix, du caractère public de l'eau et la nécessité de son partage, ont été les sujets les plus abordés.

Aller à la rencontre du public indirectement impacté par le projet à travers des débats mobiles hors du territoire du SEDIF

Le débat public est également allé à la rencontre de Francilien.ne.s et Franciliens non-usagers du SEDIF. L'objectif, comme indiqué par le nom du débat « *L'eau potable en Île-de-France* » était d'informer la population du territoire francilien, au-delà des 133 communes du SEDIF, de l'existence de ce projet, de ses enjeux et de recueillir les avis et recommandations du public.

Ce fut le cas lors de quatre débats mobiles : à Villeneuve-Saint-Georges (94), à Torcy (77), à Bobigny (93) et à Bondy (93), au cours desquels près de 500 personnes ont pu être informées du projet et du débat et près de 200 donner leur avis par l'intermédiaire du questionnaire.

Offrir à tout le monde la possibilité d'organiser son propre débat grâce aux débats autoportés

Le débat public s'est également déployé à travers des débats autoportés, qui sont des temps de débat autonomes et indépendants. Cette modalité offre à toutes les structures qui le souhaitent la possibilité d'organiser leur propre débat, à condition de respecter un certain formalisme et de produire

une restitution telle qu'attendue par la CNDP. Pour cela, l'équipe du débat a mis en ligne un kit du débat composé de fiches ressources et d'un canevas de restitution des échanges.

Douze structures se sont emparées de ce kit et ont organisé un débat autoporté, parmi elles des associations, des groupes locaux, des syndicats et des communes. Au total, près de 350 personnes ont participé à ces débats autoportés.

3^e axe : élargir le champ du débat, imaginer et envisager l'avenir

Inviter les jeunes à contribuer au débat et à se questionner sur l'opportunité et le devenir du projet dans un futur à moyen/long terme (2060) à travers l'Atelier de la relève.

Soixante-quatre étudiant.e.s et jeunes professionnel.le.s, issus d'horizons variés et entretenant un lien professionnel direct ou indirect avec l'eau ou l'environnement, ont été recruté.e.s avec l'aide d'une agence spécialisée. Les étudiant.e.s, sélectionné.e.s sur la base de leur localisation géographique (Île-de-France) et leur parcours professionnel (en lien direct ou indirect avec l'eau potable ou l'environnement) ont été invité.e.s à se questionner sur l'opportunité du projet et son devenir au regard des enjeux climatiques et à horizon 2060 et les grands défis à venir en matière de gestion de la ressource.

Les participant.e.s ont pu bénéficier d'éléments de contexte et de réflexions à travers l'intervention du maître d'ouvrage et de trois intervenantes indépendantes issues du monde de la recherche (INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et LISIS - Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés). C'est à la lumière de ces présentations et accompagné.e.s par ces trois chercheuses que les participant.e.s ont pu, par un travail en sous-tables, dessiner les contours possibles d'une future politique de gestion de l'eau et formuler des avis et recommandations sur des pistes de réflexion pour préserver la qualité de la ressource, des actions à mettre en place et l'identification de solutions et d'alternatives.

Au cours de cette première session de travail, une étudiante et un étudiant de l'Institut Catholique de Paris ont présenté [leur étude sur le projet du SEDIF](#). À la lumière des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030 de l'ONU, les étudiants se sont appuyés sur l'outil Water4allSDGS (outil d'évaluation des contributions aux cibles ODD d'un projet, d'une politique ou d'une action dans le domaine de l'eau, développé par le Partenariat Français pour l'Eau) pour mesurer les différents impacts du projet d'installation de « filière membranaire haute performance » dans les trois principales usines de traitement du SEDIF.

À l'issue d'une deuxième session de travail, les étudiant.e.s ont rassemblé la matière issue de la première session de l'Atelier de la relève pour produire un [Manifeste du futur](#), constitué de recommandations et de 10 principes clés à respecter en matière de gestion de l'eau, d'ici à 2060. Ce Manifeste du futur ayant vocation à être présenté devant les responsables du projet, les autres autorités organisatrices

et les décideurs publics et privés, il a été l'objet d'une présentation lors de l'Agora de l'eau (voir ci-dessous).

Donner la parole aux autorités organisatrices du service public de l'eau et aux autres acteurs de l'eau, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont participé au débat public, à travers l'Agora de l'eau, pour évoquer les enjeux de coopération et de gouvernance de l'eau.

Dernier grand rendez-vous du débat public, l'Agora de l'eau, qui s'est déroulée le 12 juillet, a rassemblé un public très varié (grand public, associations, actrices et acteurs de l'eau, représentant.e.s d'agences et d'institutions...), autour des principales autorités organisatrices du service public de l'eau potable en Île-de-France. Environ 80 personnes étaient présentes.

Cet après-midi s'est déroulé en quatre temps :

- Les enjeux et les défis de demain, avec la présentation, par 4 porte-paroles de l'atelier de la relève, du Manifeste du futur. Ces porte-paroles ont pu questionner le SEDIF

RECUEILLIR LA VISION DE FUTUR.E.S PROFESSIONNEL.LE.S DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LE MANIFESTE DU FUTUR

Le Manifeste du futur rassemble les 10 grands principes et recommandations formulés par les 64 étudiant.e.s présent.e.s à l'Atelier de la relève afin d'anticiper les décisions à venir en matière de gestion de la ressource en eau. Interpellant à la fois le responsable du projet, les décideurs publics et privés et les citoyen.ne.s, les étudiant.e.s ont souhaité partager leurs constats, leurs inquiétudes et leurs propositions face aux enjeux de gestion et de partage de la ressource :

« Aux décideurs d'oser des réglementations ambitieuses et contraignantes notamment pour lutter contre le gaspillage de la ressource en eau par tous les utilisateurs, de faire évoluer le modèle de prix de l'eau tout en veillant à son accessibilité.

Aux opérateurs de l'eau et aux distributeurs de traquer les fuites et déperditions d'eau, et de continuer à innover techniquement et socialement.

Aux acteurs économiques de faire évoluer leurs procédés de production et de savoir renoncer à des pratiques trop gourmandes en eau et/ou polluantes.

À nous, citoyennes et citoyens, de prendre conscience de l'empreinte en eau de nos consommations et de les revoir en conséquence, d'arrêter de gaspiller l'eau dans notre vie quotidienne et nos loisirs »



Atelier de la relève le 24 juin 2023
Crédit photo : CNDP

sur certains aspects de son projet mais également les autres autorités organisatrices présentes ainsi que les autres acteurs, publics et privés et rappeler le souhait exprimé par l'ensemble des participant.e.s à l'atelier de la relève, que leur parole soit écoutée et prise en compte dans les décisions futures. Les participant.e.s présent.e.s ont ensuite pu réagir à l'issue de cette présentation en présentant ce qu'aurait été leur propre Manifeste du futur et les principales questions qui se posent sur le futur de l'eau.

- Des échanges sur le projet porté par le SEDIF et les enjeux de gouvernance et de protection de la ressource, avec les interventions de 5 des principales autorités organisatrices d'Île-de-France (Eau Seine & Bièvre, Grand Paris Sud, SEDIF, Eau de Paris et Sénéo). Ces interventions se sont fondées sur les cahiers d'acteurs déposés par ces acteurs (hors-SEDIF) dans le cadre du débat. À l'issue de ces interventions, des questions/réponses ont eu lieu avec la salle sur la base des questions ayant émergé suite à la présentation du [Manifeste du futur](#).
- Une table ronde « Le débat public, et après ? » afin d'imaginer de nouvelles formes de coopération. Outre Grand Paris Sud, le SEDIF et Eau de Paris, des représentants de l'État ont participé (DRIEAT - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports - et AESN - Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que l'INRAE).
- Un dernier travail en sous-groupes, de « capitalisation », sur les différents rôles des actrices et acteurs et en particulier sur le rôle des citoyen.ne.s à travers deux questions : quel pourrait être le rôle des citoyen.ne.s dans de nouvelles formes de coopération dans la gestion de l'eau ? Quelles actions pourraient être entreprises par d'autres acteurs et actrices de l'eau que les autorités organisatrices de l'eau pour améliorer la gestion de l'eau en Île-de-France ?

Cette Agora de l'eau a permis de marquer la prise en compte, par le débat public, des enjeux de manière étendue : dans le temps et dans l'espace. Elle a ainsi contribué à répondre à la nécessité évoquée par de nombreuses autorités organisatrices de l'eau potable en Île-de-France mais également par de nombreux autres participant.e.s au débat public (chercheuses et chercheurs, associations, citoyen.ne.s...) d'envisager les projets relatifs à l'eau de la manière la plus globale et systémique possible.

Des modalités permettant une participation tout au long du débat

En complément des diverses modalités s'insérant dans les trois axes du débat public, des moyens de participer au débat de manière continue ont été mis à la disposition des citoyens et acteurs. Trois dispositifs étaient accessibles pendant le temps du débat, principalement en ligne, pour offrir la possibilité à chacun.e, notamment à celles et ceux ne pouvant pas participer physiquement aux événements, de faire connaître leur avis et soumettre leurs interrogations aux responsables du projet et à l'équipe du débat.

Le questionnaire

Complété lors des événements tels que les débats mobiles, mais aussi disponible en ligne, sur le site internet du débat, le questionnaire a été conçu comme une modalité d'information et de participation facile d'accès.

Son objectif était double : informer les citoyen.nes sur le projet du SEDIF et sur la ressource en eau, et, sur la base de ces informations, les amener à se positionner sur différents enjeux liés au projet.

Ainsi, des infographies, schémas et textes explicatifs accompagnaient ce questionnaire et offraient des éléments de réflexion sur l'eau du robinet, sa gestion, son traitement, et, de manière plus précise, sur les objectifs et les caractéristiques du projet de « filtration membranaire haute performance » du SEDIF.

Les questions posées aux usager.e.s les invitaient à définir leurs attentes prioritaires en matière d'eau du robinet, et leurs positions sur les investissements à réaliser en matière de traitement de l'eau et/ou de prévention de la ressource, l'importance qu'elles et ils accordent aux technologies dans le traitement de l'eau, à la protection du milieu naturel, et à la réduction du calcaire et du chlore dans l'eau potable, était également interrogée. Enfin, une dernière question portait sur la question des alternatives.

Un espace « commentaires » figurait à la fin du questionnaire pour que les répondant.e.s détaillent leur avis de manière plus approfondie.

Les 1514 réponses complètes obtenues (495 en format papier et 1019 en format numérique), ont fait l'objet d'un traitement utilisé dans la rédaction du compte rendu final du débat.

Voir le [questionnaire](#) et [la compilation des réponses](#).



Débat mobile « Les Petits Débrouillards » dans un centre social à Argenteuil, le 5 juillet 2023
Crédit photo : CNDP

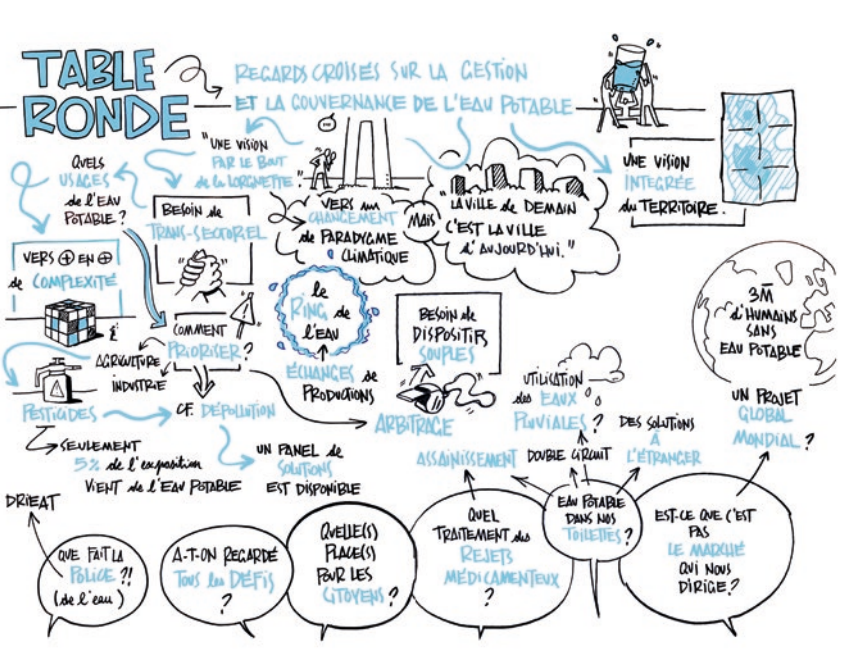
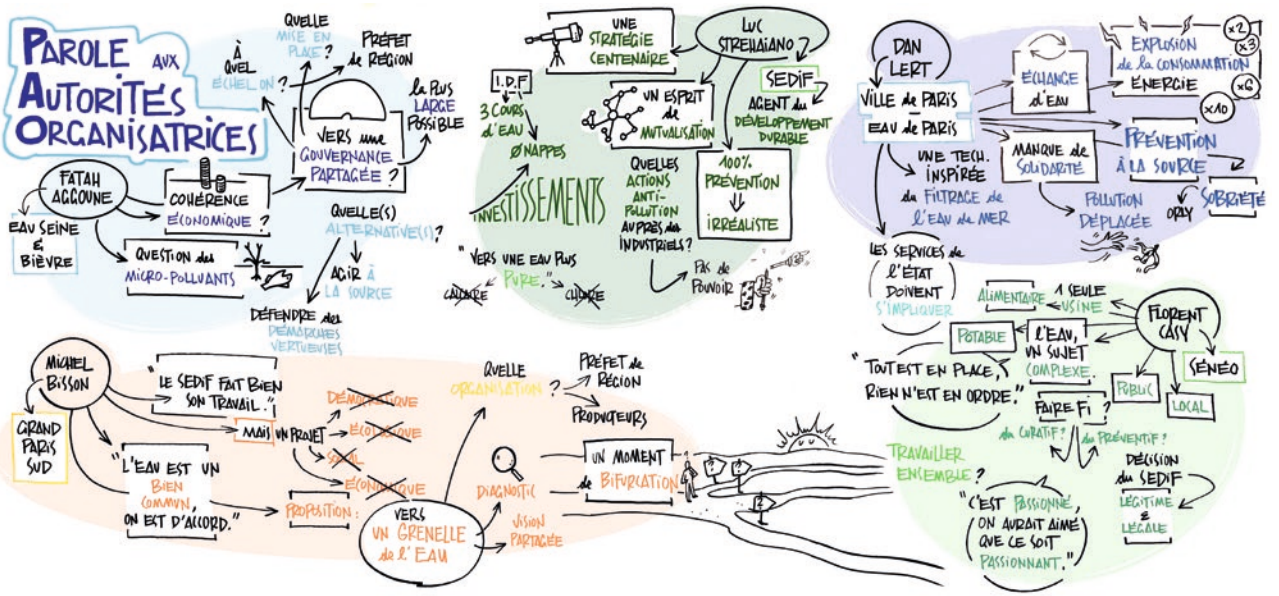
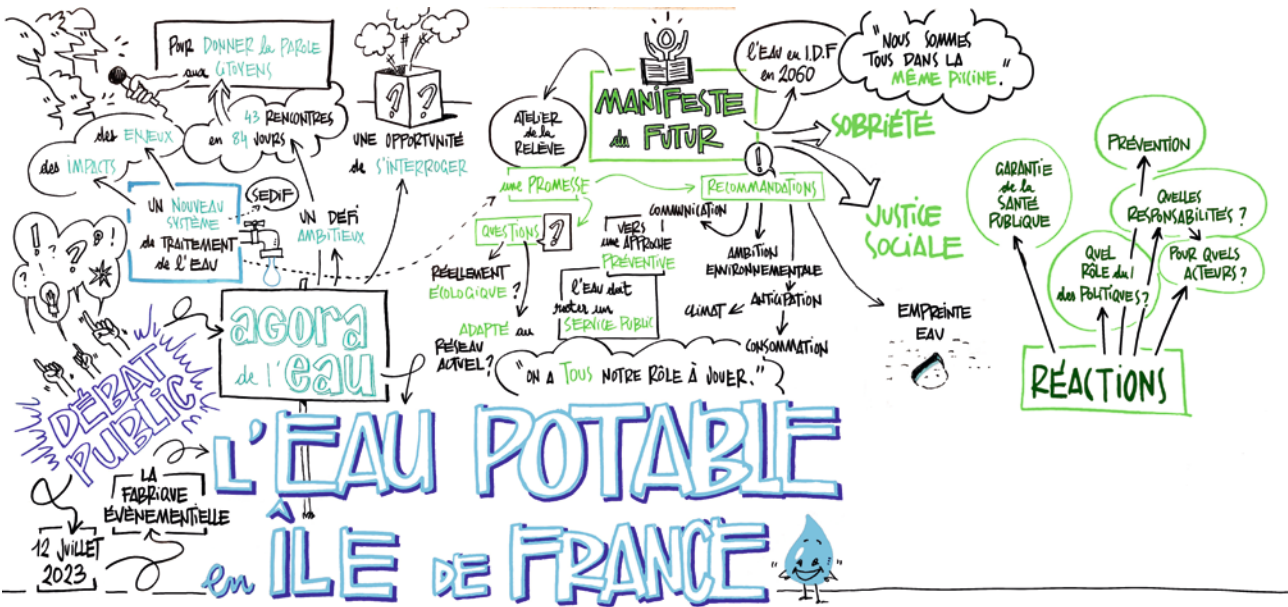
L'AGORA DE L'EAU, VERS L'APRÈS-DÉBAT

Agora de l'eau. Des choix d'aujourd'hui à l'eau de demain : croisons nos regards. 12 juillet 2023.

Abouissement du débat, l'Agora de l'eau a été l'occasion de réunir l'ensemble des voix entendues tout au long de ces trois mois: les principales autorités organisatrices du service public de l'eau en Île-de-France, les étudiant.e.s auteurs du Manifeste du futur, des représentant.e.s d'institutions, des acteurs associatifs et des citoyen.ne.s. L'Agora s'est déroulée, à partir de 12 h 30 et jusqu'à 19 h, dans une alternance d'interventions, d'échanges en plénière et de temps de discussion aux tables. Les quelque 80 participants, répartis sur des tables composées volontairement de profils très divers (professionnel.le.s de l'eau, étudiant.e.s, chercheurs et chercheuses, associations, citoyen.ne.s...) ont pu, au cours de ces différents moments de travail mixtes, croiser leurs regards sur le thème de la gouvernance de l'eau et esquisser de nouvelles formes de coopération possibles à l'issue du débat public.



Agora de l'Eau, à Paris, le 12 juillet 2023
Crédit photo : CNDP



Facilitation graphique réalisée lors de l'Agora de l'eau, à Paris, le 12 juillet 2023
 © Lucas Ciceron

Les cahiers d'acteurs

Les cahiers d'acteurs ont constitué un mode de contribution dont se sont saisis divers organismes pour faire part de leur opinion quant au projet du SEDIF, et plus largement de leur vision de l'eau, de l'eau potable et de leur gestion en Île-de-France. Disposant de quatre pages et d'un format prédéfini, ces acteurs sont revenus sur des points leur paraissant cruciaux dans le projet du SEDIF et dans le débat.

Des associations nationales (Génération futures, Espaces, DÉMOCRATIE...), régionales/départementales/locales (Coordination Eau Île-de-France, FNE – France Nature Environnement Val d'Oise, MNLE 93, Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France, UFC Que Choisir Île-de-France, Agir à Villejuif, Environnement 93...), des autorités organisatrices du service public de l'eau potable en Île-de-France (Ville de Paris, Grand Paris Sud & Cœur d'Essonne, Régie Eau Seine & Bièvre, Sénéo, Aquavesc...), d'autres acteurs de l'eau (SIAAP – Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), des partenaires sociaux (MEDEF, CGT EPIC IDF...), des instituts de recherche et des représentant.e.s d'établissements de l'enseignement supérieur (Université Paris Cité/INSERM, ICP – Institut catholique de Paris, École de Biologie Industrielle...), des partis et mouvements politiques (EELV – Europe-Écologie Les Verts, Ecologie et Citoyenneté d'Est Ensemble...) se sont prêtés.e.s au jeu.

Vingt-cinq cahiers d'acteurs ont ainsi été rédigés et publiés sur le site internet du débat, de façon à être accessibles pour toutes et tous afin de s'informer et tenir compte de différentes perspectives.

Participer en ligne sur la plateforme participative

La plateforme participative en ligne, quant à elle, a permis aux citoyen.nes et autres contributrices et contributeurs de détailler leur point de vue, et de rédiger des remarques et interpellations à destination du SEDIF et de l'équipe du débat.

Près de 200 contributions ont ainsi été recensées, sous la forme d'avis, de questions et de commentaires, sur le projet de « filtration membranaire haute performance », mais aussi sur le débat public. Aux questions publiées, les responsables du projet ont apporté différentes réponses, notamment sur les aspects techniques et technologiques des membranes, mais aussi sur les enjeux socioéconomiques et environnementaux soulevés par le projet, en termes de coûts et bénéfiques. L'équipe du débat, pour sa part, a répondu aux questions portant plus spécifiquement sur le débat. Les 89 avis rédigés ont suscité de réels échanges entre citoyen.ne.s, à travers l'espace « commentaires », permettant à chacun.e d'enrichir la discussion et d'apporter de nouveaux arguments.

[Pour consulter toutes ces contributions, rendez-vous sur le site du débat](#)



25 cahiers d'acteurs reçus
Crédit photo : CNDP



Débat mobile « Les Petits Débrouillards » à l'occasion d'Un dimanche au bord de l'eau à Nogent-sur-Marne, le 2 juillet 2023

Crédit photo : CNDP

Aller vers les publics pour inclure plus largement

Les publics jeunes

Des modalités spécifiques ont été imaginées par l'équipe du débat en direction des publics jeunes.

Sensibiliser

L'association de médiation scientifique Les Petits Débrouillards, reconnue pour ses animations auprès des publics scolaires, a été sollicitée par l'équipe du débat pour organiser des événements de sensibilisation auprès des enfants sur le thème de l'eau. Leur camion Science Tour, sorte de laboratoire ambulant, a été déployé aux côtés de l'équipe du débat lors de dix événements locaux sur le territoire. Les animatrices et animateurs proposaient aux passant.e.s des expériences ludiques pour faire comprendre les différents états physiques de l'eau, les phénomènes conduisant à la pollution des rivières et des nappes phréatiques et les moyens d'analyser ce que contient cette eau que l'on prélève. Près de 800 personnes ont été rencontrées dont une grande partie d'enfants, toujours très attirés par le stand.

Argumenter

L'Atelier de la relève, déjà évoqué plus haut, a été conçu spécialement pour un public jeune de 18-25 ans. L'équipe du débat a imaginé ce dispositif sur le temps long (1 jour et demi) pour donner le temps aux étudiant.e.s de monter en compétence sur le sujet mais également d'affiner leurs arguments, d'échanger entre eux pour in fine co-construire un argumentaire commun. 64 étudiant.e.s francilien.ne.s ont participé à ce dispositif.

Des dispositifs particuliers en faveur de l'inclusion

Offrir la possibilité à des publics éloignés de la participation de s'informer et de s'exprimer était également une volonté de l'équipe du débat. Pour cela, la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val d'Oise a accepté de relayer

auprès des centres sociaux du Val d'Oise, du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis une proposition de l'équipe du débat : l'animation, dans le centre volontaire, d'un débat mobile avec les Petits Débrouillards. Pour des raisons d'agenda, seuls trois débats mobiles ont finalement pu être organisés, malgré des demandes bien plus nombreuses. Les publics rencontrés lors des mercredis et samedis après-midi passés dans les centres sociaux de Champigny-sur-Marne (94), d'Argenteuil (95) et dans une maison de quartier de La Courneuve (93), essentiellement des familles, ont été très réceptifs et ont apprécié la démarche. Plus de 120 personnes ont assisté aux expériences sur le stand et 44 contributions ont été recueillies auprès d'elles à travers le questionnaire.



Débat mobile « Les Petits Débrouillards » à l'occasion d'Un dimanche au bord de l'eau à Nogent-sur-Marne, le 2 juillet 2023.

Crédit photo : CNDP



QUESTIONS DU DÉBAT: **LES ARGUMENTS ÉCHANGÉS**

2.1 Les arguments échangés sur les enjeux sanitaires	33
2.2 Les arguments échangés sur les enjeux environnementaux	42
2.3 Les arguments échangés sur les enjeux socioéconomiques	55
2.4 Les arguments échangés autour de la solution technologie proposée	62
2.5 Les arguments échangés sur les enjeux de proximité (Travaux...)	66

2.1 LES ARGUMENTS ÉCHANGÉS SUR LES ENJEUX SANITAIRES

Des enjeux sanitaires importants pour l'eau potable et les ressources en eau

Le débat s'est développé dans un contexte où les médias alertaient sur la découverte de nouveaux polluants dans l'eau, au-delà de ceux faisant déjà l'objet de normes réglementaires ([Le Monde du 5 avril 2023](#)). Il était donc logique que les participant.e.s du débat interrogent l'exposition des populations aux pesticides, et en particulier celle due à l'eau potable, et la qualité des ressources en eau constituées par les trois rivières Seine, Marne et Oise, où sont situées les trois prises d'eau des trois usines du SEDIF et d'autres producteurs d'eau potable.

Une exposition significative aux pesticides mais aux impacts faibles dus à l'eau potable

Une exposition aux pesticides généralisée

Un des intervenant.e.s, professeur de toxicologie et de biochimie, mandaté par le SEDIF lors de l'Atelier citoyen sur la qualité de l'eau a indiqué :

« On identifie à peu près une centaine de familles de pesticides, à peu près 1 000 substances actives et à peu près 10 000 spécialités commerciales (...), un certain nombre persistent après leur interdiction et sont dangereuses pour l'humain. »

De plus, il a détaillé l'« étude INSERM de 2021 » qui a montré une forte présomption de lien entre exposition aux pesticides et certaines pathologies humaines. ([voir présentation sur le site du débat](#)).

Enfin, il a fait référence aux « prélèvements d'eau de l'ANSES [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail] en 2023 » sur tout le territoire. Il a été constaté que « sur 157 pesticides et leurs métabolites recherchés, 89 ont été quantifiés au moins une fois, que la fréquence de quantification était semblable entre eaux brutes et eaux traitées et entre eaux souterraines et eaux superficielles, que le métabolite du chlorothalonil était le plus fréquemment retrouvé, dans plus d'un prélèvement sur deux, avec des dépassements de la limite de qualité (0,1µg/litre) dans plus d'un prélèvement sur trois ».

Rappelons que la limite de qualité est uniquement une valeur environnementale et non une valeur sanitaire. Une eau contenant des teneurs en pesticides et métabolites supérieures à la limite de qualité est donc qualifiée de « non conforme » au regard de cette valeur environnementale, mais elle n'est pas forcément impropre à la consommation, (Source : [ARS](#)). De plus, le [Cahier d'acteur n° 24 de l'Université Paris Cité - Inserm](#) précise : « aucune étude ne permet de faire un lien entre la consommation d'une eau du

robinet contaminée avec des pesticides et un événement de santé. Ce type d'étude (...) serait difficile à réaliser compte tenu des biais probables liés à d'autres sources de contamination par les pesticides (aliments) ».

Sur ce sujet de la surveillance sanitaire de l'eau, l'Agence régionale de santé (ARS) a indiqué lors de l'Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires « (...) on est dans une période un petit peu transitoire avec la mise en place de la réglementation à la suite de la transposition de la directive européenne qui implique le suivi de plus de molécules. C'est effectivement un travail en cours de mise en œuvre. C'est également sous l'angle de la nécessité de travailler avec les laboratoires d'analyse et donc de l'amélioration des techniques d'analyse afin d'avoir des résultats robustes et fiables ».

La part de l'eau potable dans l'impact sanitaire des pesticides semble peu importante

Dans ce contexte, les participant.e.s se sont interrogé.e.s sur la pertinence de traiter l'eau potable comme le propose la technologie de « filtration membranaire haute performance » proposée par le SEDIF. En effet, il conviendrait de s'assurer que « par rapport à tous les modes d'exposition, qu'est-ce qu'on abat vraiment en matière d'exposition par rapport à l'eau ? Est-ce que l'on a vraiment un pourcentage d'exposition prépondérant à l'eau ou pas, vis-à-vis des substances que l'on regarde [...] pour avoir vraiment une idée de ce qu'apporte un tel investissement. » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

Un autre participant rappelle :

« On parle beaucoup de l'exposition des habitants à des polluants, mais [celle-ci] se fait aussi par d'autres voies que l'eau. L'eau est probablement une voie mineure. Cet investissement demanderait d'être remis dans un contexte d'exposition plus globalisée des habitants de l'agglomération de Paris »

Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

En effet, compte tenu de la part de l'eau dans l'alimentation (boisson, cuisine et alimentation) « la réponse dépend des substances et des populations considérées, mais il est possible de parler de 5 % des pesticides présents dans l'eau. » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires. Un autre intervenant souligne : « le risque d'exposition aux pesticides lié à l'eau représente seulement 1 % de l'exposition totale » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable (cf. encadré)

Cependant, la conformité de l'eau actuellement produite doit également être évaluée par rapport à des populations plus fragiles « On se focalise sur une exposition moyenne de la population, mais il y a des populations à risque, en particulier les enfants et les femmes enceintes » ou les personnes âgées. Et il faut aussi tenir compte de « l'effet cocktail » dont on connaît mal l'impact sur l'individu » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.

Certain.e.s participant.e.s ont ainsi souligné que la connaissance des micropolluants dans les ressources en eau, est de plus en plus importante mais reste insuffisante. D'ailleurs, « *c'est peut-être plutôt parce que de nouvelles molécules peuvent être mesurées que cette impression de tendance à la hausse peut être vue* » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

Des participant.e.s ont donc recommandé, à la suite des expert.e.s de l'atelier enjeux environnementaux et sanitaires de « *mettre en place une recherche plus poussée, molécule par molécule, pour préciser celles qui sont vraiment dangereuses et établir une réglementation adaptée pour la santé de la population* ».

Une qualité de la ressource en eau à améliorer dès maintenant (voir p.50)

Certain.e.s participant.e.s de l'atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires se sont inquiété.e.s des « *circonstances dans lesquelles les nouvelles usines seront amenées à évoluer. [Elles] seront variables en ce qui concerne les débits et les températures de l'eau (avec l'effet climatique, la variabilité hydrologique va s'accroître) mais aussi pour les concentrations en micropolluants* ». Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles sur le cycle de l'eau et donc sur les débits des rivières et leur capacité à absorber des pollutions supplémentaires. Ils ont donc considéré comme trop optimiste l'hypothèse de -10 % pour le débit des plus basses eaux dans le document de présentation du SEDIF, évoquant « *des baisses de 40 à 60 %* » du débit d'étiage de la Seine à l'horizon 2050/2100 (cf. encadré).

Les participant.e.s ont donc généralement considéré que des actions de préservation de la qualité de la ressource en eau étaient primordiales, non seulement pour la préservation de la biodiversité des bassins versants concernés, mais également pour la production d'eau potable et finalement pour la santé humaine. « *Le bon sens consiste à traiter le problème en amont (prévenir plutôt que guérir!) : même s'il ne faut pas être naïf sur le temps et les efforts nécessaires pour obtenir des changements de pratique (...)* » - Plateforme

participative, avis n° 37 « *La question de la qualité de l'eau, particulièrement au sujet de la pollution par les micropolluants chimiques, doit être vue comme un enjeu majeur de santé publique qu'il faut combattre à la source.* » - [Cahier d'acteur n° 6, Générations futures](#)

D'autant que, comme l'a précisé un des intervenant.e.s de l'Agora de l'eau « *Notre grande difficulté à tous, ce sont vraiment les pollutions diffuses* » générées par l'agriculture. « *Les volumes sont juste absolument gigantesques quand on les rapporte en volumes totaux et ils se retrouvent effectivement dans l'eau de manière absolument systémique.* » Mais aussi « *pour les gens qui prennent des médicaments chez eux, on a également une problématique de pollutions diffuses* ».

À cet égard, certains participants ont souligné que les actions de diminution des pesticides dans les rivières ont donné des résultats: « *Les études du SDES de 2020 [Service des données et études statistiques] démontrent que l'évolution des pratiques agricoles a permis de mesurer qu'il est possible d'améliorer la qualité de l'eau en réduisant et en traitant les rejets polluants en amont* » - [Cahier d'acteur n° 14, Environnement 93](#) (également évoqué dans le [Cahier d'acteur n° 9, Medef Île-de-France](#)).

C'est également ce qui a été souligné par une intervenante de l'Agora de l'eau: « *il faut quand même dire que l'on a divisé par 5, l'utilisation des pesticides au champ* ». Toutefois un autre participant de l'Agora de l'eau indique: « *On a diminué la consommation de pesticides parce qu'ils sont plus concentrés. C'est la réalité aujourd'hui. Dans l'eau, il n'y a aucune amélioration sur la question des pesticides sur les dix dernières années.* »

Une réglementation qui va dans le sens d'un renforcement du contrôle sanitaire de l'eau

Certain.e.s participant.e.s se sont demandé.e.s si la réglementation pouvait contribuer à renforcer la protection des populations contre les risques sanitaires liés à l'eau. « *La*

PESTICIDES ET EAU DU ROBINET

« (...) Pour les 106 substances pour lesquelles une évaluation globale a pu être menée au niveau national (dans l'eau et les denrées alimentaires solides), la contribution moyenne de l'eau à l'exposition alimentaire totale est inférieure à 5 % sauf pour 8 pesticides et leurs métabolites: atrazine, simazine, oxadixyl, propoxur, benalaxyl, métolachlore, diuron, hexaflumuron.

La contribution de l'eau est étroitement liée aux usages des pesticides. Dans certains cas, elle est importante, voire totale, pour certains herbicides que l'on retrouve essentiellement dans l'eau. Pour certaines substances, on observe une variabilité des expositions hydriques, à l'intérieur d'une même région, qui pourrait s'expliquer par la diversité des pratiques culturelles.

Concernant le risque à long terme (chronique), l'étude montre que la contribution de l'eau à la dose journalière admissible (DJA) est faible: elle est inférieure à 1 %, sauf pour 2 substances et leurs métabolites: l'atrazine et le carbofuran aujourd'hui interdites. Pour ces substances, la contribution à la DJA est inférieure à 5 %. (...) ».

Source: ANSES

réglementation doit évoluer: elle doit être plus coercitive et élargie à toutes les industries polluantes » - Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif.

L'ARS a pu préciser le cadre d'intervention de l'administration sanitaire, avec la transposition en droit français de la nouvelle Directive européenne 2020/2184, lors de l'Atelier citoyen qualité de l'eau potable.

« Une nouvelle réglementation (...) est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 suite aux travaux de transposition de la Directive européenne 2020/2184 avec toute une série d'arrêtés ministériels, dont certains sont entrés en vigueur et pour d'autres la date d'entrée en vigueur est échelonnée selon un calendrier. »

« Les principaux axes de cette nouvelle réglementation, c'est une révision des valeurs paramétriques, limites et références de qualité, des ajouts, des sorties. Le sujet des PGSSE, Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux, (...) ce dispositif existe depuis un certain temps, mais est rendu obligatoire par cette réglementation. (...) l'objectif c'est d'apporter une gestion préventive, d'identifier les risques et de mettre en place les moyens nécessaires pour les résorber. Donc une partie information sur la qualité de l'eau, matériaux au contact de l'eau, tout cela toujours à destination du public et pour sécuriser la distribution de l'eau. (...) La surveillance sanitaire (...) est rendue obligatoire [avec] une anticipation dans la gestion avec les PGSSE, l'ajout dans le contrôle de valeurs de molécules en termes de liste de vigilance ».

Sur la question de la vigilance sanitaire exercée par l'administration, la représentante de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) a pu en préciser les prochaines étapes lors de l'Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires: *« En fait, sur la partie réglementaire, on l'a évoquée, il manque la présence de l'ARS ou tout du moins des principes, et ce qui est important, et ce que j'ai essayé de dire, d'un côté l'ANSES demande à l'Agence de l'eau d'avoir une surveillance de la qualité des eaux de surface sur des molécules qui ne cessent d'augmenter, ce qui est plutôt positif. Au niveau européen, il y a tout de même des mobilisations sur un certain nombre de molécules qui vont tenter, notamment les PFOS et PFAS, de [les faire] disparaître. En fait, il existe une vigilance. Il manque sûrement des études sur l'aspect*

santé avec les impacts, mais ce n'est pas inactif. Il y a des évolutions et ces éléments de l'ARS nous manquent un peu pour essayer de préciser, notamment pour le public, en tout cas pour dire qu'il y a une attention de tous les instants même si on n'a pas en tout état de cause toutes les données sur les molécules chimiques ».

Quelle pertinence sanitaire pour la nouvelle technologie de traitement de l'eau proposée par le SEDIF ?

Une technologie à l'efficacité sanitaire discutée

L'un des participants a souligné que l'enjeu sanitaire concerne toute la population de l'Île-de-France: *« (...) sur le plan santé et qualité de l'eau, ce ne sont pas uniquement les adhérents du SEDIF qui sont concernés par l'eau distribuée ou les habitants des communes, ce sont aussi des habitants des autres communes de la région parisienne qui sont livrés avec de l'eau en gros provenant du SEDIF, et ils sont très nombreux. Il y a Cergy-Pontoise. Il y a Eau de Paris lorsqu'il y a des situations de secours. Il y a le Syndicat de la presqu'île de Gennevilliers [NDLR : ancien nom de Sénéol]. Ils ont tous des contrats avec le SEDIF pour la fourniture de cette même eau. Donc, l'eau ne concerne pas que la santé des communes du SEDIF, elle concerne la santé de l'ensemble de la région parisienne » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.*

Le SEDIF a précisé qu'il a *« conscience que l'eau n'est pas un produit comme les autres. Nous sommes bien dans l'alimentaire. C'est donc la santé des usagers qui est en jeu » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, SEDIF.*

Mais un autre intervenant a affirmé *« Investir, comme le propose le SEDIF, 1 milliard d'euros sur ces usines pour traiter 1 à 5 % de l'exposition aux pesticides (...), vous comprenez bien que l'on n'a pas résolu le problème du point de vue de la santé des personnes et d'ailleurs, de la santé aussi des agriculteurs qui travaillent sur ces exploitations » - Agora de l'eau, table ronde, Ville de Paris.*

Sur ce point le représentant du SEDIF a indiqué: *« mais l'OIBP, c'est moins de micropolluants, ce sont les résidus médicamenteux, ce sont les microplastiques et c'est le seul procédé à ce jour qui permet (...) d'avoir à terme une eau distribuée sans chlore » - Agora de l'eau, table ronde, SEDIF.*

PRINCIPALES TENDANCES DES INCIDENCES PRÉVISIBLES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE BASSIN DE LA SEINE À L'HORIZON 2050-2100

- Augmentation de la température de l'air de 2 °C à 3 °C et de l'évapotranspiration (16 %)
- Diminution des pluies estivales de 6 à 12 %
- Baisse des débits [des plus basses eaux] de l'ordre de 40 % entre août et novembre, augmentation de la température de l'eau de 2 °C

Source : [Seine Grands Lacs](#)



Visite de l'usine SEDIF de Méry-sur-Oise et de son unité de nanofiltration le 7 décembre 2022.
Crédit photo : CNDP

Mais certain.e.s participant.e.s ont contesté l'efficacité du projet: « *De trop nombreuses molécules chimiques mises sur le marché sont hors de contrôle, et l'impact de leurs métabolites, seuls ou en effet cocktail, est très majoritairement méconnu pour la santé humaine et l'environnement. Si l'OIBP permet de retenir tel métabolite fongicide, le chlorothalonil, ce nouveau procédé de filtration ne retient pas tel ou tel autre métabolite, connu ou inconnu à ce jour: il n'est pas la solution à la pollution généralisée par les phytosanitaires, et l'atteinte, généralisée elle aussi, à la santé humaine* » - Plateforme participative, Avis n° 59. À l'inverse, d'autres l'ont soutenu : « *ce projet est ambitieux et répond aux évolutions normatives pour préserver la santé de tous. (...) Les solutions technologiques (...) répondent aux normes pour garantir la santé (...). Le temps de la transformation pour inverser les équilibres vers moins de curatif et plus de préventif en agissant à la source et en changeant les processus prend beaucoup de temps (...) La technologie est une barrière de sécurité qui, oui, a un prix pour la Santé garantie à Tous (...). Soyons réalistes. Oui au projet pour la Santé pour tous et engageons en parallèle des actions de prévention vers un nouvel équilibre retrouvé à terme.* » - Plateforme participative, avis n°58.

Des actions à mettre en place contre les perturbateurs endocriniens

Sur ce point particulier, les arguments des participant.e.s ont été contrastés.

Le membre d'une association a indiqué qu'il contestait la position du SEDIF qui présente « *l'inexorable augmentation des micropolluants comme une loi de l'histoire contre laquelle décisions, politiques publiques et programmes d'action s'avèrent impuissants à contester* ».

Cette association juge « *invraisemblable que le SEDIF en sa qualité de premier opérateur francilien et premier responsable de la qualité de la ressource en eau potable, ne consacre pas ses moyens à renforcer cette mobilisation* » contre les perturbateurs endocriniens, dans le cadre de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens. Cette association fait état d'une « *charte (...) proposée aux collectivités locales pour développer des bonnes pratiques afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens* ». Elle a été signée par « *la Région Île-de-France, 2 de ses Départements et 3 de ses 5 communes les plus peuplées (Paris, Boulogne-Billancourt, Montreuil).* » - Plateforme participative, avis n°30.

Mais une autre participante a indiqué que la question des pollutions hospitalières et des perturbateurs endocriniens restait pour l'instant à résoudre: « *Je suis habitante d'Auvers-sur-Oise et donc je bénéficie de l'eau nanofiltrée depuis 1995 (...) C'est aussi une région hautement médicalisée, avec des hôpitaux de pointe et une consommation médicamenteuse qui y est très élevée, dont une partie est d'ailleurs liée aux perturbateurs endocriniens et aux cancers issus des polluants. Je voudrais donc savoir (...) si vous avez prévu de réfléchir au*

rejet et pas uniquement de cibler sur les agriculteurs. On ne parle que d'eux, mais nous avons des moyens d'action dans nos consommations médicamenteuses. Avez-vous prévu (...) que les rejets anthropiques baissent, soient traités, voire déployer de l'OIBP sur des stations d'épuration ? » - Agora de l'eau

Par ailleurs, la table santé et réglementation de l'Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires a souligné « ne devrait-on pas d'abord appeler à un changement culturel et de comportement » et s'attaquer à d'autres facteurs de réduction de la pollution tels que « la réglementation des médicaments, (autorisations mises sur le marché, conditions de production des médicaments, le recyclage des médicaments) ».

Une interrogation sur la qualité de l'eau qui serait produite par la nouvelle technologie membranaire

Certain.e.s participant.e.s se sont inquiété.e.s de la qualité de l'eau qui serait produite par la nouvelle technologie de traitement de l'eau proposée par le SEDIF.



On nous annonce un panachage de membranes qui sont d'une part des membranes de nanofiltration et d'autre part des membranes d'osmose inverse basse pression, et on va mélanger les deux eaux. (...) On nous dit que le panachage se fera en fonction du résultat sur la décarbonatation, c'est-à-dire sur l'élimination du calcaire. Qu'en sera-t-il sur l'élimination de tout le reste ? On annonce une eau sans polluant, sans micropolluant, sans pesticide. On n'a aucune donnée sur ce que va donner le résultat de ce panachage d'eau. Ce point sur le plan santé me semble extrêmement important puisque c'est un des arguments principaux de mise en place de la filière. ▀ ▀

Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

Un autre participant remarque que l'hypothèse d'eau osmosée à 100 % a été abandonnée, mais que le principe du panachage interroge encore : « (...) dans le dossier de présentation du Maître d'ouvrage, il est fait mention d'un « panachage » de l'eau osmosée avec de l'eau nanofiltrée (cette dernière permettrait de respecter les seuils de minéralisation de l'eau potable). Quel pourcentage d'eau nanofiltrée et d'eau osmosée ? Remarque 1: Faisons une hypothèse: 25 % eau nanofiltrée et 75 % d'eau osmosée. Cela constitue un abattement divisé par trois ou quatre... Cela vaut-il 870 millions d'euros au regard des impacts environnementaux et socio-économiques pour les usagers ? Remarque 2: Comme vous le dites dans votre présentation, l'eau nanofiltrée laisse des traces de micropolluants (bien en dessous des normes sanitaires, soyons clairs! L'eau

aujourd'hui est conforme aux normes européennes); À cause de ce panachage, il y aura encore (!) des traces de micro-polluants, donc l'objectif d'une eau « pure » ne sera pas effectif » - Plateforme participative, avis n° 17

Un impact sanitaire des rejets de concentrats en rivière très discuté (voir p.47)

Ces rejets, dont l'eau sera « de plus mauvaise qualité que celle qui a été prélevée », ont posé question à certain.e.s participant.e.s.- Atelier citoyen environnement, Boulogne.

Le [Manifeste du futur](#) affirme, quant à lui : « Comment s'assurer que les rejets de concentrat sont réellement sans danger pour l'environnement et la santé, notamment aux abords des usines concernées ? Quelle viabilité du projet au regard des facteurs climatiques changeants et pouvant venir impacter le bon fonctionnement du traitement de l'eau (crues, étiages très bas, coupures) ? ».

Ainsi, certains associatifs et élus, opposants au projet, ont déposé une pétition à ce sujet auprès de la Commission des pétitions de l'Union européenne, critiquant notamment les rejets de concentrats. - Plateforme participative, avis n° 64

Des participant.e.s ont demandé des études d'impact complémentaires sur les zones de rejet :

« Il y a un manque d'étude d'impact du rejet de concentrats membranaires dans le projet » - [Débat autoporté n° 4, Polytech Montpellier](#). « Cela signifie que toutes les usines d'eau potable situées en aval de celles du SEDIF, prélèveront ensuite une eau chargée des polluants issus des rejets des usines du SEDIF, qui constituent des « déchets » du process mis en place » - [Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris](#)



Rencontre de proximité à Neuilly-sur-Marne, le 24 mai 2023
Crédit photo : CNDP

« Est-ce que ces impacts ont été suffisamment étudiés ? Est-ce qu'on les connaît ? » - Atelier citoyen environnement, Boulogne. « Il faudrait une étude de vulnérabilité plus complète sur ce concentrat » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires. « Même s'il est mentionné comme « rejet (...) très faible », le rejet concentré dans le milieu va mathématiquement augmenter les concentrations de pollution déjà présentes et aucune étude d'impact n'est mentionnée à ce sujet (quid du déplacement de seuil sur certains polluants pour les prélèvements en aval ?) » - [Cahier d'acteur n°25 - Chercheur.e.s de l'unité de recherche G-EAU](#). D'autres participant.e.s ont ajouté que « nous n'avons pas suffisamment de connaissances sur les polluants supplémentaires induits par le projet (par exemple les entrants chimiques pour le nettoyage des membranes). En outre, il est difficile de savoir où vont finir ces produits » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

Le projet du SEDIF va-t-il au-delà des compétences sanitaires du syndicat? (voir p.73)

La possibilité pour le projet du SEDIF d'anticiper un renforcement des normes de potabilité, a posé question à certain.e.s participant.e.s.

Ainsi un.e des expert.e.s de l'atelier enjeux environnementaux et sanitaires a questionné « le rôle de la réglementation qui justifie le traitement. Est-ce à l'échelle du SEDIF que l'on doit travailler ou est-ce vraiment une implication plus forte des pouvoirs publics sur ces questions réglementaires vis-à-vis de l'ensemble de ces substances qui arrivent au fur et à mesure à poser question pour le traitement de l'eau potable ? C'est une question qui est autant un point de vigilance, faire en sorte que les pouvoirs publics s'investissent un peu plus sur ces questions réglementaires ».

Un autre participant a considéré que le SEDIF devait mettre en œuvre ce projet : « Ne pas entreprendre cette lutte contre les pollutions contenues dans les eaux brutes alors que les traitements techniques existent, nonobstant leur coût, constituerait une erreur et reviendrait à prendre une lourde responsabilité : le SEDIF pourrait se voir reprocher de prendre des décisions contraires à la Constitution et à la Charte de l'environnement qui consacrent le principe de précaution. » - Plateforme participative, avis n° 37.

Néanmoins, certain.e.s participant.e.s ont contesté que le SEDIF puisse invoquer le principe de précaution pour justifier son projet : « On nous parle, dans ce dossier soumis au débat public, du principe de précaution visé par la charte de l'environnement, mais ce principe porte bien sur la prévention des atteintes à l'environnement. J'ai parlé tout à l'heure du rejet des polluants en volume hyperconcentrés dans les fleuves et les rivières. Il ne s'agit donc pas ici d'une application du principe de prévention et de précaution par le SEDIF. Il s'agit au contraire d'une atteinte à ce principe de prévention des atteintes à l'environnement. C'est une interprétation qui a été donnée dans un certain nombre de réunions du SEDIF par les conseils juridiques du SEDIF, mais je les appelle à plus de précisions et à plus de rigueur sur cette question. La charte

de l'environnement ne justifie pas un traitement à l'extrême de l'eau au détriment des préoccupations environnementales. C'est une question fondamentale et c'est une question qui a des fondements juridiques. » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Ville de Paris

En outre, un participant estime que, par son projet, le SEDIF outrepassait ses prérogatives : « Ce faisant, le SEDIF n'endosse-t-il pas une responsabilité en dehors de ses compétences (la fixation des limites en matière de santé) ? » - Plateforme participative, avis n° 37

Ce même participant a également considéré que l'ARS devait se prononcer sur le niveau de risque sanitaire effectif : « Comment connaître le niveau de risque objectif des produits incriminés : poison mortel foudroyant ou suspicion d'une réduction faible de l'espérance de vie ? L'échelle est large et les moyens mis en œuvre devraient être proportionnés aux risques... Si ceux-ci sont grands, pourquoi seules les personnes alimentées par le SEDIF mériteraient-elles d'être protégées ? » - Plateforme participative, avis n° 37

L'ARS a en effet précisé sa position de principe lors de l'atelier citoyen qualité de l'eau potable sans statuer à ce stade sur le point soulevé : « sur le projet de modification des filières de traitement du SEDIF, nous, en tant qu'autorité sanitaire, on constate effectivement, on prend acte de la volonté du SEDIF de mettre en place ces filières (...) Mais la réglementation effectivement nous impose une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'on n'a pas le droit de dire à une autorité organisatrice de procéder de telle ou telle façon plutôt qu'une autre pour atteindre les objectifs de conformité. Le positionnement de l'ARS c'est celui-là, c'est l'impératif de santé publique avant tout et donc la distribution d'une eau conforme qui respecte la réglementation et qui permet aux consommateurs de boire une eau en toute tranquillité. »



Débat autoporté à l'Académie du Climat, le 23 mai 2023
Crédit photo : CNDP

Pour un autre participant favorable au projet, il n'y a pas de problème. « Une norme de qualité n'est pas un maximum de qualité indépassable, mais plutôt un minimum. Rien n'interdit de distribuer une eau de meilleure qualité ». Plateforme participative, avis n° 21

Dès la réunion de lancement du débat, ces deux types d'arguments se sont opposés. D'une part celles et ceux qui demandent qu'on agisse puisqu'on sait que la qualité de la ressource contient des substances potentiellement dangereuses, mais sans pouvoir les quantifier précisément aujourd'hui « Est-ce qu'on peut accepter comme ce qui se passe en Guadeloupe avec le chlordécone, qu'on ait des produits qui sont mauvais pour la santé » - Un élu du SEDIF. D'autre part, celles et ceux qui souhaitent que l'on se conforme strictement à la réglementation existante « Ce n'est pas au SEDIF d'inventer une norme supplémentaire » - Le Président d'une collectivité territoriale.

Des objectifs sanitaires de la « filière membranaire haute performance » très débattus

Faut-il lier les trois objectifs du projet du SEDIF ?

La poursuite simultanée des trois objectifs du SEDIF – une eau potable avec moins de chlore, de calcaire et de micropolluants – a été interrogée. Et en particulier, la diminution du calcaire dans l'eau potable a été très discutée. « Je trouve que le SEDIF en s'imposant de traiter de manière combinée à la fois les polluants émergents, le chlore et la dureté, oriente le choix vers les filières membranaires alors que la dureté n'est pas un sujet qui justifie un traitement collectif puisqu'on tourne autour de 25 degrés français sur le périmètre du SEDIF, et le chlore, on l'a déjà vu dans les discussions, on est quasiment obligé à certains moments de mettre du chlore résiduel. Or, si on voulait seulement traiter les polluants émergents, il existe d'autres technologies beaucoup moins chères et sans impacts environnementaux ». Et par ailleurs, ce triple objectif « est-il valide ? pertinent ? a de l'intérêt ? » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

Pour le moins, l'objectif de diminution des micropolluants dans l'eau potable semble globalement faire consensus, à défaut de s'accorder sur les moyens nécessaires à l'atteinte de ce résultat : « Tout le monde convient qu'il est urgent de dépolluer l'eau potable des substances PFAS de l'Oise. Mais est-ce aux contribuables de payer ce coût ? La réponse est limpide : non. Le principe pollueur-payeur doit être appliqué » - Plateforme participative, avis n° 67

Mais, comme l'indique un.e des expert.e.s de l'atelier enjeux environnementaux et sanitaires : « les besoins des usagers (...) étaient orientés [lors de l'enquête du SEDIF] sur cette question du chlore et du calcaire ». Or, une étude doit prendre en compte aussi « l'évolution des besoins des usagers, dans une étude plus systémique avec une évaluation de l'hydrologie des milieux et de l'impact du changement climatique ».

Faut-il diminuer le chlore et le calcaire dans l'eau distribuée ?

La pertinence sanitaire des objectifs du projet du SEDIF visant à diminuer le chlore et le calcaire dans l'eau qui serait distribuée a donc été discutée dans le cadre du débat. Ce thème a été en particulier débattu lors de l'Atelier citoyen qualité de l'eau potable, à la table thématique « chlore et calcaire ».

Ainsi, plusieurs participant.e.s ont souhaité rappeler que « ni le calcaire ni le chlore n'étaient des éléments toxiques, mais que leur élimination ou diminution concernaient d'abord une forme de « confort » de l'utilisateur » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

Le chlore

Le chlore permet de « maîtriser la qualité microbiologique de l'eau et de s'assurer qu'elle soit potable jusqu'au robinet ». L'eau sans chlore pose pour certains un « risque de sécurité sanitaire ». De plus, « en cas d'échange d'eau entre les opérateurs franciliens, il y aura une coexistence d'eau chlorée et non chlorée ? Si oui, comment gérer ces qualités différentes ? » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

Pour certaines parties prenantes, la pertinence de cet objectif doit être précisée. « Des questions demeurent sur l'exploitation courante : par exemple, faudra-t-il rechlorer l'eau aux points d'interconnexion ? Le SEDIF souligne lui-même (DMO, p.88) la mise en œuvre de l'eau sans chlore induit une manière différente d'exploiter le réseau, [et que] des protocoles d'intervention devront être rédigés et appliqués pour limiter les risques de contamination lors des interventions sur des canalisations. Si des travaux sont nécessaires pour assurer la continuité de ces échanges d'eau en toute sécurité, il faut que le SEDIF les définit et les prenne en charge, plutôt que de les faire supporter par les usagers des autres collectivités » - Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris

Cet objectif peut également se révéler contre-productif dans le cadre de Vigipirate (un dispositif global de vigilance, de prévention et de protection qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité du pays), indiquent certain.e.s participant.e.s, même si les installations de chloration du SEDIF devraient rester opérationnelles en cas de besoin. À l'inverse, « le chlore peut aussi former des composés indésirables dans l'eau et doit être limité ». Les opérateurs qui ont pu passer à l'eau sans chlore, ont très généralement des « ressources en eau moins concentrées sur les eaux de surface » que celles où le SEDIF opère ses prélèvements. - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

De plus, lors de l'atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires, il a été souligné que « [La] réduction de la dose de chlore en sortie, (...) ne peut pas être envisagée systématiquement dans un contexte de changement climatique [car] elle va permettre d'assurer la qualité de l'eau au robinet si la ressource est vraiment dégradée, en particulier si on est contaminé par des pesticides et des métabolites.

(...) Elle va permettre pendant plusieurs décennies de traiter cette pollution, mais elle n'est pas envisageable de manière durable dans le contexte actuel ».

Le calcaire

L'eau avec moins de calcaire pose aussi une question de santé humaine selon certain.e.s participant.e.s. En effet, le calcium (calcaire) est un élément important pour la santé. Le débat s'est donc porté sur la pertinence de la déminéralisation partielle envisagée par la nouvelle technologie proposée par le SEDIF.

Ainsi, le [Cahier d'acteur n° 9 du MEDEF Île-de-France](#) demande: « la technique de l'osmose inverse présente l'inconvénient d'éliminer les minéraux indispensables à notre organisme, le projet ne procède-t-il qu'à une demi-dépollution pour ne pas avoir à reminéraliser l'eau? La question aurait mérité d'être explicitée clairement dans le dossier et un scénario de dépollution totale avec reminéralisation de l'eau aurait dû être présenté ».

Certain.e.s participant.e.s ont soulevé la question de savoir « si le projet du SEDIF allait déminéraliser l'eau, et donc potentiellement entraîner une baisse de la teneur en calcium et en magnésium dans l'eau » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

Une participante a, pour sa part, souligné « Vous avez évoqué deux choses, vous avez dit tout à l'heure qu'à chaque fois il faut mettre des produits pour justement éliminer le calcaire, que ce soit dans la machine ou dans le shampoing et vous avez évoqué aussi la santé des usagers. Avez-vous déjà posé la question aux personnes qui boivent de l'eau du robinet, quel est vraiment leur état de santé? Je parie qu'ils ont tous des problèmes de reins » - Réunion publique, Grigny

Un autre participant a souligné: « Pourquoi la dureté de l'eau qui va être obtenue à 10 TH, alors que le standard est entre 12 et 18? » - Rencontre de proximité, Méry-sur-Oise

Une autre personne a aussi affirmé que « certaines études sur la santé (notamment cardiovasculaire) démontreraient

que l'eau calcaire serait meilleure pour la santé ». Pour un autre participant, « si l'eau n'est plus assez minérale, les consommateurs seraient obligés de prendre des compléments alimentaires pour se minéraliser ». Un autre participant a considéré qu'une « eau peu minéralisée n'avait pas bon goût » tandis qu'une autre personne a considéré, en référence à la présentation du SEDIF, que « le calcaire n'était nocif que pour les machines domestiques » et non pour l'homme. - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

Par ailleurs, un point a été évoqué à plusieurs reprises: « l'Union Européenne prévoit de mettre en place une législation sur la minéralisation de l'eau; le projet envisagé par le SEDIF ne nous permettrait donc peut-être pas d'être à la hauteur de cette législation » - Rencontre de proximité, Neuilly-sur-Marne

Enfin, selon un participant l'eau sans calcaire serait dangereuse pour la santé « L'eau calcaire n'est pas bonne pour le lave-linge, par contre, elle est bonne à boire. Je n'ai pas trop vu d'éléments sur la santé, dans les textes proposés. Si une personne âgée (soumise à la décalcification osseuse) boit de l'eau sans calcaire, et si je me souviens bien de mon cours d'oxydo-réduction en chimie (classe de seconde), cette eau cherchera à se recharger en calcaire en le prenant là où il y en a dans le corps (dans les os), ce qui accentuera la décalcification osseuse de la personne. Il faudrait avoir plus d'infos sur ce point (...) » - Commentaire questionnaire n° 501

Par ailleurs, un participant a considéré qu'il fallait aussi surveiller les canalisations en plomb car le calcaire permet, dans le cas de vieilles canalisations en plomb, de « protéger le contact de l'eau avec le plomb » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable. Il rejoint ainsi le commentaire questionnaire n° 1092: « le calcaire associé à un pH légèrement alcalin protège la dégradation des tuyaux en plomb qui restent présents dans nos communes ».

Lors de l'atelier citoyen qualité de l'eau potable, les participant.e.s ont donc « recommandé et préconisé » le fait que « la présence du chlore et du calcaire dans l'eau leur semblait nécessaire ». « En effet, on ne peut pas délivrer de l'eau sans calcaire, car il faut un certain nombre de sels minéraux pour que l'eau soit potable. Le chlore est lui aussi indispensable dans la mesure où le réseau du SEDIF est très étendu et que l'eau y séjourne longtemps (plus de 24h) »

Consolider la confiance dans l'eau du robinet actuelle et permettre un meilleur contrôle par l'utilisateur (voir p.74)

Compte tenu des questionnements émis sur la pertinence du projet du SEDIF et son délai d'éventuelle mise en service (une dizaine d'années), certain.e.s participant.e.s ont demandé que les actions de réduction des pollutions des rivières soient mises en place sans attendre. « Si ce projet n'est pas mis en place, que peut-on faire pour réduire les micropolluants qui peuvent avoir un effet sur la santé ». - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi



Post réseaux sociaux
Crédit photo: CNDP



Atelier Citoyen de Villejuif consacré à la prévention des pollutions et à la protection de la ressource, le 22 juin 2023.
Crédit photo : CNDP

Dans l'intervalle, des participant.e.s ont souligné qu'ils avaient confiance dans l'eau du robinet, qu'ils la buvaient, mais que le débat actuel sur la nécessité de la dépolluer encore plus, comme le propose le SEDIF, érodait cette confiance. « *J'ai toujours privilégié l'eau du robinet, faisant confiance au service délivré. Récemment j'ai appris que l'eau du robinet contenait des bactéries. Qu'en penser ?* » - Commentaire questionnaire n° 725. « *Pas de goût, donc satisfait de l'eau du robinet mais quand on lit ce qu'il y a dedans, on est dubitatif* » - Commentaire questionnaire n° 486

D'ailleurs, des participant.e.s au débat ont exprimé leur incompréhension concernant la qualité de l'eau distribuée actuellement : « *j'ai cru comprendre que le SEDIF aujourd'hui nous délivrait de l'eau tout à fait conforme à la réglementation, tout à fait bonne, etc., mais que malgré tout, aujourd'hui, de manière fréquente, on dépassait les seuils en termes de PFAS et surtout de dérivés du chlorothononil, etc. Alors, (...) comment se fait-il que nous ne l'apprenions que maintenant ?* » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

La réponse du SEDIF a permis d'informer les participant.e.s de la différence entre limites de qualité et limites sanitaires « *On dépasse la limite de qualité qui n'est pas une limite sanitaire pour l'instant* » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

Pour d'autres participant.e.s, en prenant comme argument l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée pour justifier son projet, alors que celle-ci est actuellement conforme, le SEDIF prendrait le risque de remettre en question la crédibilité des autorités sanitaires et de mener à une perte de confiance dans les autorités publiques. Les « *(...) normes sont édictées par des institutions représentatives, (...) en qui nous avons confiance. Je pense que dans le contexte actuel où nous avons besoin de retrouver de la confiance démocratique, (...), je crois que la première chose à faire de la part des producteurs, ne serait-ce que pour avoir un discours et le même discours vis-à-vis de tous nos concitoyens, est de dire qu'il y a une règle, qu'il y a des normes et que nous les appliquons tous (...)* » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Paris Sud

Pour certain.e.s participant.e.s : « *Boire l'eau du robinet, c'est un vrai geste écologique. Je suis favorable à ce projet qui permet de garder confiance dans l'eau du robinet pour notre santé, même quand on découvre (et découvrira) de nouvelles pollutions. Les impacts environnementaux de ce projet sont bien moins importants que ceux des eaux en bouteilles* » - Plateforme participative, avis n° 11

« *Que dira-t-on dans 10 ou 20 ans si un scandale sanitaire voit le jour alors que nous avons les moyens de l'éviter ? Doit-on arrêter de boire de l'eau du robinet le temps que des politiques préventives aient enfin un effet ?* » - Plateforme participative, avis n° 20

« *À ce jour moi et ma conjointe on consomme de l'eau en bouteille car nous trouvons que le goût de l'eau du robinet est malheureusement trop chloré et calcaire... Pour notre bébé de 1 an 1/2, nous ne lui avons à aucun moment fourni de l'eau du robinet car nous avons en permanence un doute sur la présence de polluants et qui seraient nocifs pour sa santé...* » - Plateforme participative, avis n° 47

« *Nous, on boit l'eau du robinet, on a confiance même si elle doit être polluée vu tout ce qu'on verse dans le canal mais les micro-plastiques ça vient aussi des bouteilles justement* » - Commentaire questionnaire n° 488

Pour les teneurs en chlore et calcaire, un participant s'interroge sur le gain pour l'utilisateur : « *je vois que les techniques existantes permettent d'obtenir une eau potable de qualité et que l'osmose inversée ajoute seulement un gain marginal sur le goût et la teneur en calcaire. C'est appréciable. Mais l'eau du robinet actuelle a bon goût. Il suffit de la faire décanter une nuit pour retirer tout goût chloré. Et le calcaire est certes présent, mais en aucun cas une gêne conséquente (un peu de vinaigre lors du récurage et de temps en temps dans la machine à laver suffit à le gérer)* » - Plateforme participative, avis n° 29

Enfin, certain.e.s participant.e.s ont souhaité pouvoir contrôler chez eux l'eau du robinet. « *des personnes se sont demandées dans quelle mesure un particulier pouvait mesurer lui-même la qualité de l'eau du robinet dans son logement* ». Il leur a été répondu par l'ARS que toute personne pouvait demander à devenir témoin pour l'Agence, en s'inscrivant sur leur [site internet](#). (pour l'instant uniquement valable à Paris et dans les Hauts de Seine) - Atelier citoyen qualité de l'eau potable.

2.2 LES ARGUMENTS ÉCHANGÉS SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le projet à la lumière des exigences de sobriété imposées par le changement climatique

L'envergure du projet, l'augmentation des prélèvements en eau et l'augmentation de la consommation électrique interrogent le public, notamment au regard des objectifs de sobriété mis en place par le gouvernement pour faire face aux conséquences déjà présentes du changement climatique (réduction du débit des fleuves, sécheresse, etc.). En premier lieu, le prélèvement supplémentaire en eau a conduit le public à s'interroger sur la viabilité du projet dans un contexte de réduction du débit des fleuves et, plus généralement, à la consommation d'eau potable. Le public s'est posé également la question de savoir si la consommation électrique supplémentaire du procédé serait soutenable à long terme d'une part, et potentiellement compensée par les bénéfices attendus chez les consommateurs et les consommatrices comme les économies d'énergie et la réduction de l'utilisation de l'eau en bouteille et des produits d'hygiène annoncées par le SEDIF d'autre part. Enfin, les participant.e.s ont évoqué le manque d'une analyse de cycle de vie et d'un bilan carbone du projet.

Des prélèvements supplémentaires en eau en contraste avec les objectifs de réduction de la consommation d'eau ?

La mise en service de la « filtration membranaire haute performance » « induirait le pompage dans le milieu naturel d'environ 15 % d'eau supplémentaire par rapport à la situation actuelle ». Ces prélèvements seraient « via le concentrat, restitués en totalité à environ 100 m en aval de la prise d'eau des usines » (DMO, p.79).

Plan Eau: la consommation d'eau induite par le projet en question

L'augmentation significative des prélèvements en eau a été relevée par les participant.e.s au débat: « Dans quelle mesure le projet (et ses impacts sur les volumes d'eau prélevés) est aligné avec les exigences de sobriété hydrique et de réduction des prélèvements d'eau du Plan Eau du gouvernement (réduire les prélèvements de -10 % d'ici 2030) et de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ? » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques. Le Plan Eau du gouvernement prévoit notamment une gestion intégrée de la ressource en eau en imposant une trajectoire de sobriété pour chaque bassin, de réduire de 10 % les prélèvements d'ici à 2030, de favoriser le recours aux solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau, et de continuer les actions de prévention de réduction des pollutions et contaminations à la source avec tous les acteurs économiques. Le SEDIF a répondu à la question d'un citoyen pendant le débat, indiquant que « l'ajout d'une étape membranaire est quantitativement neutre vis-à-vis de la ressource » - Plateforme participative, question n° 1-17

D'autres, à l'instar des étudiant.e.s de l'Atelier de la relève, ont souhaité, dans le [Manifeste du futur](#), « anticiper les effets rebonds en termes de consommation d'eau par les habitants une fois l'eau adoucie » et alerter sur le fait que sur le fait que la consommation d'eau par les consommateurs et consommatrices pourrait, elle, augmenter à la suite de la mise en place de la « filtration membranaire haute performance ». Certain.e.s partagent cette crainte: « Enfin, il est notoire qu'une eau très douce rince mal, cela n'entraînera-t-il pas une augmentation de l'eau utilisée pour l'hygiène personnelle ? » - [Cahier d'acteur n° 13, UFC-Que Choisir](#)

D'abord éviter le gaspillage et les fuites dans le réseau d'eau

Cette consommation supplémentaire d'eau a amené le public à s'interroger sur la consommation actuelle en eau, et de nombreuses personnes ont souligné l'importance de réduire le gaspillage actuel de la ressource et ont proposé des pistes d'action :

De nombreuses actions sont envisageables pour réduire la consommation d'eau chez les citoyen.ne.s.

- Pour les étudiant.e.s de l'Atelier de la relève, c'est: « Aux décideurs d'oser des réglementations ambitieuses et contraignantes notamment pour lutter contre le gaspillage de la ressource en eau par tous les utilisateurs, de faire évoluer le modèle de prix de l'eau tout en veillant à son accessibilité » - [Manifeste du futur](#)
- Pour certain.e.s participant.e.s, limiter la consommation d'eau dépend de la mise en place d'une tarification spécifique: « Il devient indispensable de mettre en place une tarification progressive fonction du volume consommé par jour/personne à partir d'un volume de consommation vitale gratuit (40 litres/j/pers?). Cela nécessiterait une progressivité forte à partir des 120 litres/j/pers » - Commentaire questionnaire n° 1196
- Par ailleurs, il y aurait un besoin de sensibiliser le.la consommateur.rice à un usage raisonné de l'eau. Par exemple, cela pourrait passer par le renforcement de l'éducation écologique via des contenus spécialisés au contexte imposée par le changement climatique (eau moins disponible) et avec le soutien des opérateurs de l'eau tels que le SEDIF qui peuvent dédier des moyens à cette éducation citoyenne - [Manifeste du futur](#)
- Soutenir l'adoption de pratiques sobres en consommations d'eau – des exemples cités par les étudiants de l'atelier de la relève étaient l'utilisation de pommeaux de douches à LED indiquant le temps de douche, les pommeaux mousseurs, etc. - [Manifeste du Futur](#).

Un autre point abordé dans le débat a été celui de la traque des fuites sur le réseau d'eau potable. Pour certain.e.s citoyen.ne.s, la réelle priorité devrait être là: « Il y a un réel besoin d'investissement sur le réseau d'eau: l'alimentation et les réseaux de conduite d'eau. Il y a beaucoup de fuites d'eau qui sortent des conduites. L'important c'est de préserver un service public qui puisse garantir l'eau qui se raréfie » - Commentaire questionnaire n° 992. Un autre citoyen souligne également ceci: « Peut-être il faudrait donner la priorité à

réparer les fuites des canalisations et à ne pas utiliser l'eau potable pour d'autres usages que la consommation par les êtres humains et les animaux » - Commentaire questionnaire n° 364. Pour les étudiant.e.s de l'Atelier de la relève cet objectif est très important car les fuites seraient responsables de « *déperditions importantes (20 % de fuites en moyenne) au niveau national, soit un milliard de m³ d'eau par an* » - [Manifeste du futur](#). Le SEDIF a indiqué dans le DMO que le rendement de son réseau était de 90,4 % ([DMO, p. 52](#)).

Quelle prise en compte du contexte de sécheresse accrue et de baisse de débit des fleuves par le projet ?

Les expert.e.s invité.e.s dans le cadre du débat ont relevé certaines des hypothèses non prises en compte par le SEDIF concernant l'influence du changement climatique sur le débit des fleuves (crues et étiages) : « *Usuellement, les climatologues présentent des fourchettes. Ceci veut dire que les fourchettes basses et les fourchettes hautes doivent être prises en compte. Là, on a une espèce de valeur moyenne dont on ne comprend pas très bien ce qu'elle veut dire. Il est à peu près évident que l'on aura des étiages sévères et donc l'évaluation du système dans ce contexte doit être prise en compte* » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires. L'hypothèse retenue par le SEDIF a été remise en question lors de l'atelier d'expert.e.s sur l'environnement notamment : « *Avec des baisses de 40 à 60 % du débit d'étiage de la Seine à l'horizon 2050/2100, même avec le soutien des grands lacs dont l'Oise ne bénéficie d'ailleurs pas, l'impact du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques tant en quantité qu'en qualité est majeur.* »

Différentes qualités d'eau pour différents usages ? Mieux connaître et arbitrer entre les usages (HMUC) (voir p.61)

La consommation d'eau potable et son équilibre avec d'autres besoins et usages a été amplement débattue. Pour certain.e.s cette question est centrale :



Partout la ressource en eau est en tension, que ce soit les cours d'eau ou les nappes souterraines. Il faut donc veiller à l'équilibre entre hydrologie, milieu, usages et climat (démarche HMUC).

Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.

La pratique actuelle de potabiliser toutes les eaux quels que soient les usages, de surcroît via la nouvelle filière membranaire proposée par le SEDIF, a été critiquée car selon certain.e.s citoyen.ne.s, la majorité des usages pourrait continuer avec la qualité d'eau existante. Par exemple, pour les citoyen.ne.s, « *une révolution des usages de l'eau selon les types d'eau doit s'opérer* » - Commentaire questionnaire n° 1022, ce qui impliquerait de pouvoir penser différents usages de l'eau comme : « *Développer un mix d'eau adapté aux usagers (recyclage/réutilisation des eaux pluviales pour certains usages, etc.)* » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques.

Un autre exemple serait de « *distinguer eau potable pour boire et l'eau non potable pour le jardin, la douche et les sanitaires. - Pour les nouvelles constructions : une obligation de distinguer 2 circuits d'eau (l'eau non potable pour les sanitaires, l'arrosage du jardin, et l'eau potable pour s'hydrater et la préparation des repas)* » - Commentaire questionnaire n° 447.

Afin de mieux distinguer les usages et de réduire l'effort nécessaire à la potabilisation de l'eau, la mise en place d'un double circuit d'eau a été évoquée lors du débat. Pour un citoyen, un point essentiel était : « *Pourquoi faut-il de l'eau potable partout et pour tous les usages alors que dans des pays européens, cela fait 30 ans qu'ils créent toutes les nouvelles constructions qui sont équipées d'un double circuit d'eau. Pourquoi cela ne se fait pas, chez nous ?* » - Agora de l'eau.

Toutefois, ce genre de solution pourrait présenter d'autres inconvénients d'après un citoyen : « *Le problème étant que, dans le bâti existant, cela signifie qu'il faudrait doubler tous les tuyaux et cela représente un investissement qui me paraît démesuré.* » - Agora de l'eau. D'après le SEDIF : « *Faire garder de l'eau potable de bonne qualité dans des réseaux où il n'y a pas beaucoup de débit, où il y a des bras morts, c'est beaucoup plus compliqué que de garder de l'eau potable dans des réseaux où il y a du débit* » - Agora de l'eau

À la réunion de proximité de Neuilly-sur-Marne, un citoyen se demande : « *On a dit que l'eau que l'on buvait était 1 % de l'eau potable qui était utilisée. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir des doubles réseaux avec des eaux moins potables ? On n'aurait pas besoin de mettre des traitements importants. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions à mettre en place que juste dépolluer au maximum de l'eau qui va être utilisée pour des tâches un peu ingrates ?* »

« *Pourquoi faut-il de l'eau potable partout et pour tous les usages ? Et qu'en est-il de l'eau de pluie ? La législation est-elle adaptée ?* », interroge une chercheuse de l'INRAE dans son intervention à l'Agora de l'eau.

« *L'idéal serait d'avoir deux arrivées d'eau pour les particuliers : une arrivée en eau potable et une arrivée en eau non potable pour tous les usages domestiques de type toilettes, etc.* », estime pour sa part une citoyenne à la réunion de proximité de Neuilly-sur-Marne. « *Il faudrait pouvoir (...) mieux utiliser l'eau potable et non potable (...) avec des aides de l'État pour que les ménages investissent dans des systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau* » demande un participant au débat mobile d'Argenteuil.

Attention, toutefois, prévient un représentant de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) lors de l'Agora de l'eau : « *Le double réseau n'existe pas et doubler les tuyaux aurait un coût considérable.* ».

Un citoyen suggère de rationaliser le traitement de l'eau afin d'éviter les efforts de potabilisation inutiles et de rendre chacun responsable : « *Sachant qu'environ 70 % de l'eau*

distribuée part dans les toilettes, est-il encore raisonnable aujourd'hui de distribuer de l'eau potable ? Ne serait-il pas plus judicieux de distribuer de l'eau claire mais non potable et d'installer chez chaque usager un kit de potabilisation des 30 % d'eau destinés soit à la cuisine, soit aux ablutions ? Ce kit serait alors entretenu et contrôlé régulièrement par l'usager lui-même dans son intérêt afin de garantir que l'eau qui en sort est bien potable. » - Plateforme participative, avis n° 41. Un avis non partagé de tous : « Je pense qu'il s'agit d'une fausse bonne idée. La potabilisation est souvent assez complexe et il faut se méfier des offres de traitement d'eau fait maison » - Plateforme participative, commentaire de l'avis n° 11

La réutilisation et récupération de l'eau (REUT, etc.)

La réutilisation via le recyclage, et la récupération de l'eau ont été mentionnées lors du débat comme deux solutions potentielles pour réduire la consommation d'eau potable et économiser l'énergie nécessaire à sa production.

Selon une experte de l'atelier enjeux environnementaux et sanitaires « il faudrait une concertation avec les industriels desservis par le SEDIF pour cette eau de très bonne qualité et un engagement à pratiquer au maximum le recyclage d'eau sur site pour limiter la consommation d'eau potable, donc diminuer potentiellement la consommation énergétique, et de même pour les collectivités, réutiliser les eaux usées traitées pour les usages urbains comme le nettoyage des voiries et l'hydrocurage des réseaux pour essayer de diminuer le prélèvement en eau potable et donc la consommation énergétique liée à sa potabilisation ».

Pour les étudiant.e.s de l'Atelier de la relève, il est apparu nécessaire également d'« inciter à la récupération d'eau de pluie pour les particuliers, les agriculteurs, industriels et entreprises (par exemple, que l'État subventionne l'utilisation de citernes d'eau de pluie pour irriguer les champs et système de récupération d'eau de pluie pour les particuliers) » - [Manifeste du futur](#)



Rencontre de proximité à Choisy-le-Roi, le 9 mai 2023
Crédit photo : CNDP

D'autres comme l'AESN ont pu noter en revanche que la récupération de pluie « (...) ne peut pas être systématique. L'eau, en priorité, retombe dans les sols pour s'infiltrer et à la fois permettre la réalimentation des nappes, permettre la végétalisation qui fera que l'on souffrira un peu moins de la chaleur » - Agora de l'eau

L'impact énergétique du projet à contretemps de la sobriété énergétique ?

Pour répondre à cette question les participant.e.s au débat ont été invité.e.s à réfléchir à la question de l'augmentation de la consommation électrique des usines et à son impact sur l'énergie à venir. Or le SEDIF a pu affirmer dans son dossier de présentation du projet que cette augmentation allait se compenser avec les bénéfices attendus du projet dans la vie des consommateur.rices.

Sur l'augmentation de la consommation électrique des usines

La mise en service de la filière membranaire entraînerait une augmentation de la consommation électrique des usines du SEDIF. En effet, la consommation annuelle actuelle des usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne est comprise entre 50 et 57 GWh par an (57 GWh pour Choisy-le-Roi et 50 GWh pour Neuilly-sur-Marne sur la base de 238 M de m³ consommés par an (moyenne 2019-2021)) - ([DMO p. 72](#)). Avec ce projet, la consommation électrique de ces usines devrait quasiment doubler et consommer annuellement environ 88 GWh supplémentaires, en se basant sur les volumes consommés moyens 2019- 2021. Au cas où les rejets de concentrats (voir plus bas) seraient traités, un participant a pu affirmer que « ces chiffres pourraient augmenter avec le traitement des concentrats "x 6 ou x 10" ». - [Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris](#)

La consommation énergétique de la filière membranaire pourrait devenir plus importante au fur et à mesure selon certain.e.s : « La consommation énergétique du projet est de 2,5 à 3 fois supérieure et les membranes par nature se colmatent au fur et à mesure de leur vieillissement, ce qui mène à une augmentation des consommations énergétiques » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires. Sur la consommation des membranes, un participant a pu néanmoins nuancer les propos opposés au projet en affirmant que « les membranes fabriquées aujourd'hui consomment moins d'énergie que celles fabriquées il y a 10 - 20 ans. » - Plateforme participative, avis n° 9

Une augmentation « à rebours » de la sobriété énergétique

Cette augmentation de la consommation électrique est régulièrement critiquée au cours des débats, en effet les opposants au projet soulignent que le besoin accru en énergie de cette nouvelle technique n'est pas souhaitable à l'heure de la transition énergétique, alors que toutes les activités industrielles de production doivent chercher à baisser leur consommation énergétique - [Manifeste du futur](#). Selon un certain nombre d'avis, le SEDIF aurait préparé ce projet sans prendre en compte le contexte énergétique actuel : « Ce projet a été pensé en dehors de

toutes considérations écologiques car la consommation énergétique dans ce contexte sera multipliée par 2,5. » - Commentaire questionnaire n° 934; ou encore « Enfin, la consommation d'électricité de l'usine de traitement augmenterait, à l'inverse de la démarche de sobriété énergétique qui doit être faite par tous les acteurs. » - Plateforme participative, avis n° 3

Au-delà de l'augmentation de la consommation d'électricité, des citoyen.ne.s se sont demandé d'où proviendrait le surplus d'énergie dont le projet a besoin « Le problème est l'énergie. On n'a rien sans rien MAIS y a-t-il des projets du SEDIF pour produire de l'énergie verte type panneaux solaires ? » - Commentaire questionnaire n° 231. Le SEDIF indique dans son dossier prévoir notamment d'implanter des panneaux solaires sur les usines pour compenser en partie la hausse de consommation électrique. (DMO p. 74). Pour des participant.e.s, il ne fait pas de doute que « le SEDIF doit s'engager à ce que le surplus d'énergie consommé provienne d'électricité décarbonée ». - Atelier citoyen environnement, Boulogne-Billancourt

Des tensions sur l'énergie à venir ?

Bien que le SEDIF considère que cette augmentation de la consommation électrique sera compensée par des économies d'énergie chez les consommateur.rice.s (voir plus bas), de nombreuses personnes entendent une tension future sur l'énergie liée à l'aspect « énergivore » du projet. C'est la question de la « soutenabilité » de la consommation énergétique supplémentaire qui est discutée par certain.e.s: « Ce besoin énergétique sera-t-il même « soutenable » à un moment où la société va globalement avoir besoin de plus d'électricité pour sortir des énergies fossiles alors que la production d'électricité décarbonée est limitée faute de sources suffisantes ? » - [Manifeste du futur](#)

L'utilisation de la technologie membranaire par d'autres usines de traitement en question

La consommation supplémentaire d'électricité pose la question de la répliquabilité et de l'adoption de cette solution technologique par d'autres syndicats ou autorités organisatrices de l'eau. Comme expliqué par les expert.e.s de l'atelier environnement: « En effet, l'osmose inverse basse pression est pour nous la technologie la plus consommatrice d'énergie qui va donner la meilleure qualité d'eau sur le marché actuellement sur les filières de traitement. Si on s'intéresse aux paramètres sur le calcaire, les micropolluants et potentiellement une réduction de la dose de chlore en sortie, mais pour nous elle ne peut pas être envisagée systématiquement dans un contexte de changement climatique, comme cela a été dit, et d'économies d'énergie sur toutes nos filières de potabilisation » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.

Se posant la question de la mise à l'échelle de la technologie sur plusieurs producteurs d'eau potable, certain.e.s citoyen.ne.s ont formulé la recommandation suivante: « Une autre recommandation qui serait de modéliser ce qu'impliquerait la généralisation de la technologie à l'échelle

du pays. Est-ce que ce serait tenable du point de vue de la production et de la consommation d'électricité ? » - Atelier citoyen environnement, Boulogne-Billancourt. D'autres ont étendu cette comparaison à l'international: « L'OIBP, comme on le verra plus loin, ce n'est pas seulement un projet pour le SEDIF ou pour l'Île-de-France; les objectifs sont nationaux et même internationaux! Imagine-t-on doubler la consommation énergétique de toutes les usines d'eau potable du pays ? » - [Cahier d'acteur n° 18, Coordination Eau Île-de-France](#)

L'impact énergétique du projet est-il compensé par des économies d'énergie chez les consommateurs ? (voir p.60)

Comme rappelé plus haut, il a été affirmé par le SEDIF que l'augmentation de la consommation d'énergie des usines serait compensée par des économies d'énergie dues à l'augmentation de la durée de vie des appareils électroménagers (qui n'impliquerait pas de changement de comportement des usagers) et dues à la réduction de leur consommation d'eau en bouteille et de produits d'hygiène (qui impliquerait un changement de comportement des usagers) (DMO p. 104).

Des économies sans changement de comportement ?

La durée de vie des appareils électroménagers

Dans son dossier, le SEDIF affirme que la réduction de la dureté de l'eau entraînerait une augmentation de la durée de vie des appareils électroménagers laquelle ne nécessiterait aucune modification du comportement des usagers. Selon le SEDIF, la distribution d'une eau moins calcaire, limitant l'entartrage des équipements électroménagers, permettrait d'allonger leur durée de vie d'1 à 2 ans (selon l'équipement) mais aussi de réduire leur consommation énergétique de l'ordre de 119 GWh/an sur l'ensemble du territoire si l'on considère une dureté cible de 10 °f. (DMO p. 101).

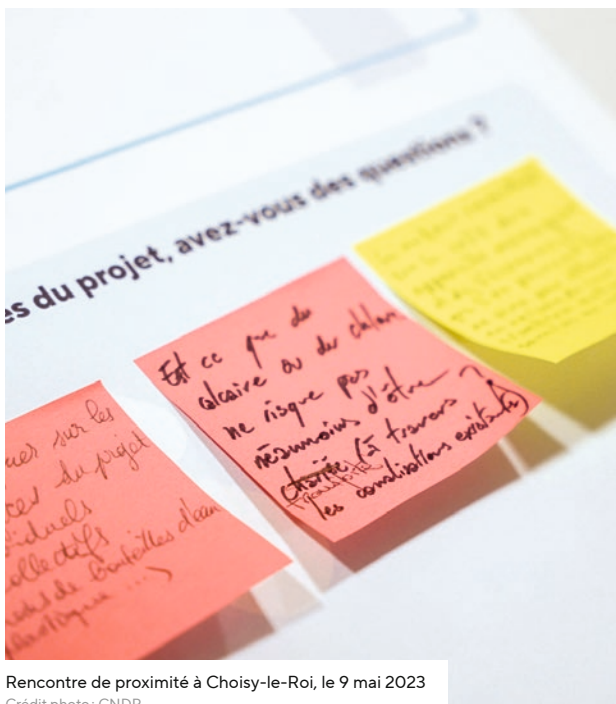
D'une part, un citoyen a estimé que la surconsommation énergétique ne serait pas compensée par les économies des ménages: « La surconsommation énergétique de ce projet ne sera PAS compensée par la moindre consommation des ménages. On ne nous dit rien d'autres techniques qui sont peut-être moins efficaces mais certainement moins coûteuses en énergie et en pollution. Pour les particuliers, on sait déjà que les filtres à membranes haute performance ne sont pas les mieux adaptés. » - Commentaire questionnaire n° 765.

Il a été affirmé que la réduction du calcaire conduisant à des économies d'énergie peut être obtenue par des alternatives aussi efficaces sur ces appareils: « Par exemple, il y a des alternatives qui existent, y compris proposées par d'autres opérateurs privés, mais aussi publics sur la question du calcaire et du souci que vous avez de la ménagère pour qu'elle nettoie moins et qu'elle utilise moins de produits (...) Il y a des techniques qui existent (...) qui travaillent sur des procédés chimiques, technologiques, permettant une décarbonatation de l'eau pour réduire le niveau de calcaire » - Réunion publique, Grigny

Par ailleurs, le mode d'utilisation des appareils électroménagers a également été un sujet soulevé par les participant.e.s au débat: « pour éviter le tartre, il suffit de laver le linge à moins de 40° (qui diminue par ailleurs la consommation électrique!). En matière de chauffage, l'entartrage sera réduit par la disparition des chauffe-eau à combustible, au bénéfice de réseaux de chauffage urbain dans le périmètre SEDIF, fondés sur la récupération de la chaleur des usines d'incinération, et de plus en plus sur la géothermie. » - Plateforme participative, avis n° 61

Des économies avec changement de comportement ?
La diminution de l'utilisation des produits d'entretien
et d'eau en bouteille (voir p.59)

Le SEDIF affirme qu'avec un changement des habitudes des usagers le projet va entraîner une diminution de l'utilisation des produits d'entretien. La diminution de la dureté de l'eau entraînerait en effet la réduction de la consommation de produits corporels et d'entretien, pour une même efficacité. Cette réduction s'élèverait à 18 500 tonnes par an de produits d'entretien et savons à l'échelle du territoire du SEDIF, soit 9,6 kg/foyer/an (DMO p.104). Un argument a été d'affirmer que l'utilisation d'eau en bouteille est le moyen d'hydratation de populations venant de pays où la qualité de l'eau du robinet est nettement inférieure à la qualité de l'eau actuelle d'Île-de-France. Cette habitude serait donc culturelle et ne dépendrait pas de la dureté, ou de la qualité générale de l'eau - Soirée de lancement du débat. Un citoyen discute cette réduction: « On peut se faire la même réflexion sur la question de la quantification de la réduction de la consommation d'eau en bouteille, de produits d'entretien, savons, shampoings et de leurs contenants qui, faute de retour terrain, soulève des interrogations. Loin d'être spontanées, ces réductions doivent être fortement incitées et encouragées (...) » - Plateforme participative, avis 37



Rencontre de proximité à Choisy-le-Roi, le 9 mai 2023
Crédit photo: CNDP

Certain.e.s participant.e.s ont indiqué que le projet du SEDIF pourrait conduire à une perte de confiance dans l'eau traitée par d'autres que le SEDIF: « Comment est-ce qu'on va pouvoir gérer cette fois-ci non pas à l'échelle locale du SEDIF, mais à l'échelle plus large l'image de la qualité de l'eau? C'est-à-dire que s'il y a 20 % des abonnés du SEDIF qui ne boivent plus d'eau en bouteille, ce sera très bien, mais qu'il y en a 20 % de plus ailleurs sur les 60 autres millions d'habitants, le bilan environnemental à l'échelle nationale n'est pas super. En tout cas voilà, il y a comment va-t-on réussir quand même à maintenir la confiance de la population ailleurs qu'au SEDIF dans la qualité de l'eau » - Réunion publique, Grigny, expert de l'eau

Des questionnements sur l'analyse de cycle de vie (ACV) du projet (voir p.55)

Les participant.e.s au débat ont également questionné le cycle de vie globale du projet et son empreinte carbone, pointant notamment un besoin d'informations supplémentaires au sujet des membranes et des réactifs nécessaires pour leur utilisation.

Certain.e.s participant.e.s ont pointé du doigt l'absence d'étude exhaustive sur le cycle de vie du projet: « Nous notons également la mise en avant de mesures limitatives des émissions de GES du SEDIF, mais ces émissions sont-elles limitées dans le cadre spécifique de ce projet? L'absence de bilan carbone scope 3 ou d'ACV, pourtant essentiels à la réalisation de projets aussi stratégiques est constatée et renforce ce questionnement » - Cahier d'acteur n° 15, ICP

Des participant.e.s ont partagé ce besoin d'information: « Est-ce que les produits de traitements additionnels nécessaires au fonctionnement des membranes sont pris en compte au niveau de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) et quel serait l'impact sur le projet d'une augmentation du prix de ces réactifs (et le surcoût énergétique lié à la fabrication de ces produits)? » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques

Des questions sont apparues quant à la provenance et l'empreinte écologique des membranes, le SEDIF n'ayant pas suffisamment communiqué sur ce point selon les citoyen.ne.s: « Quid (...) du cycle de vie des membranes (fabrication, nettoyage, remplacement) » - Commentaire, questionnaire n° 347 ou encore: « Les membranes: (...) Où sont-elles fabriquées (impact écologique, lieu de fabrication, approvisionnement sécurisé)? » - Plateforme participative, avis n°34

À ce titre, certain.e.s participant.e.s pointent la fragilité de l'approvisionnement en membranes. Leur production sur le long terme pose question: « Il n'existe pas d'assurance que les membranes seront toujours fabriquées dans 40 ans, durée de vie des installations. De plus, elles sont très onéreuses et fabriquées par des entreprises étrangères. Va-t-on devoir modifier les installations de filtration chaque fois qu'un type de membrane cessera d'être fabriqué? » - Plateforme participative, avis n° 61

Des rejets ayant des implications pour le traitement de l'eau en aval et d'autres opérateurs ?

De nombreux.ses participant.e.s ont été interpellé.e.s par le rejet des concentrats sans traitement préalable (hormis pour le phosphore) dans le milieu naturel. Ils souhaitent notamment savoir quelle est la nature exacte et quelles seront les conséquences des rejets de concentrats pour les milieux naturels et le traitement de l'eau en aval. Les citoyens ont notamment questionné la surveillance de tels rejets et la magnitude de leur impact en fonction du changement climatique, tout en discutant également les alternatives possibles pour un traitement des rejets face à l'unique solution envisagée (mais non retenue) par le SEDIF.

Des demandes de clarification et d'information sur les rejets de concentrats

La question de la nature exacte de ces concentrats et leur impact sur le milieu a été amplement discutée lors du débat.

Nature des concentrats et micropolluants bloqués

Des citoyen.ne.s ont pu faire part de leur incompréhension vis-à-vis du rejet de concentrats. Pour les participant.e.s au débat, il y a un manque de clarté et d'information sur cette question : « *Le rejet des concentrats, déjà concentrés en polluants chimiques, en perturbateurs endocriniens puis encore enrichis en phosphore et en effluents de lavage, dans le milieu naturel pose un vrai problème totalement éludé dans le projet alors qu'il représente jusqu'à 70 000 m³/jour* » - Plateforme participative, avis n° 34

Pour un participant, les concentrats contiendront : « *les substances qui auront été écartées de l'eau traitée par le SEDIF - nitrates, phosphates, calcium, résidus de pesticides [qui] seront en effet, en grande partie, reversées dans la Seine, la Marne et l'Oise* » - [Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris](#). Ces rejets, dont l'eau sera « *de plus mauvaise qualité que celle qui a été prélevée* », a posé question - Atelier citoyen environnement, Boulogne-Billancourt. Ainsi, comme évoqué dans la partie « enjeux sanitaires », certains associatifs et élus, opposants au projet, ont déposé une pétition à ce sujet auprès de la Commission des pétitions de l'Union européenne - Plateforme participative, avis n° 64

Certain.e.s pensent toutefois qu'il est plus souhaitable de rejeter ces concentrats que de les retrouver dans l'eau du robinet :

“
Les déchets dont vous parlez et qui vont « polluer » les cours d'eau, ce sont des micropolluants qui sans traitement finissent dans l'eau potable... d'une part, le terme de pollution me semble exagéré, et d'autre part je trouve plus acceptable qu'ils soient dilués dans la rivière plutôt que dans les verres d'eau des Franciliens !”

Plateforme participative, commentaire de l'avis n° 29.

Autres rejets : séquestrants / réactifs / produits de rinçage
Les concentrats contiennent différents produits, séquestrants et autres, et le débat a posé la question de leur traitement.

Par exemple, un intervenant de l'atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires s'est demandé « *quelle est la nature exacte des concentrats rejetés et en particulier quel est l'impact des réactifs nécessaires au bon fonctionnement des membranes* » soulignant le manque d'information sur les risques liés à ces produits ou à la génération de leurs sous-produits. Ce point a été renforcé par un autre participant à cet atelier : « *Un point de vigilance ou un point d'enjeu, un point d'inquiétude en tout cas sur le rejet de ce concentrat qui est non seulement un concentrat, mais avec des additifs nécessaires au traitement et son impact sur l'état écologique global des milieux, mais aussi sur les prises d'eau situées à l'aval* ».

D'après un citoyen, la filtration membranaire engendrerait une utilisation importante de produits de lavage : « *Les membranes doivent être lavées tous les 2 mois et les effluents de lavages (1800 m³/j) seront ensuite rejetés dans le réseau d'assainissement ou mélangés avec les concentrats avant traitement et rejet au milieu naturel. Incitez les particuliers à diminuer leur consommation de détergents, c'est bien mais donner l'exemple, c'est mieux* » - Plateforme participative, avis n° 34

Pour un autre citoyen, c'est la question du phosphore qui est apparue cruciale : « *Je reviens aussi sur la nécessité pour le projet du SEDIF d'injecter pour ce procédé d'osmose inversée, 400 à 800 kg de phosphore par jour pour l'usine Choisy-le-Roi, comme réactif (...). Ce phosphore après utilisation sera rejeté dans l'environnement avec les concentrats et les eaux de lavages des membranes. Il s'agit d'un polluant présent dans les engrais, responsable de l'eutrophisation de l'eau (à moins qu'il ne soit récupéré par STRUVIA™ une autre filiale de Veolia qui produit des engrais phosphorés qui vont continuer à polluer la ressource en eau en amont).* » - Plateforme participative, avis n° 40

L'impact des rejets pour l'aval : biodiversité et traitement de l'eau en aval ([voir p.37](#))

Le rejet du concentrat en milieu naturel a causé des réactions et des inquiétudes vis-à-vis des dommages possibles pour les milieux naturels, aggravés par les sécheresses à venir (baisse des débits des cours d'eau), et un traitement en aval rendu plus difficile. Des débats ont eu lieu sur qui devait avoir la responsabilité du traitement de ces concentrats et quelles étaient les alternatives de traitement possibles.

D'après le SEDIF « *le volume de concentrat rejeté resterait très faible par rapport au débit des cours d'eau récepteurs. Effectivement, les concentrats représenteraient un volume inférieur à 2 % du débit de chaque cours d'eau dans la situation la plus défavorable, c'est-à-dire en situation d'étiage et en prenant en compte le réchauffement climatique (-10 % du débit d'étiage actuel).* » ([DMO p. 64](#)). Selon le SEDIF, les stations d'épuration ne sont pas équipées pour traiter ces



Visite de l'usine Eau de Paris, Orly 2, le 28 février 2023.
Crédit photo : CNDP

micropolluants, ils seront donc rejetés dans les cours d'eau, mais représenteraient moins de 2 % du débit d'étiage des fleuves. L'hypothèse du changement climatique retenue pour mesurer l'impact des concentrats a été discutée (voir plus bas dans « *Quid de la modulation de l'impact des concentrats en fonction des hypothèses d'étiage (influence du CC)* »).

Les inquiétudes à ce sujet étaient vives, comme le résume un citoyen : « *Tout est question de marché public... Donc notre opinion ne sera pas prise en compte. Les concentrats chargés en micropolluants rejetés en milieu naturel (15 %) auront un impact dévastateur. Projet à bannir!* » - Commentaire questionnaire n° 176. Au-delà du milieu naturel et des autres utilisations du fleuve en aval, l'impact sera particulièrement difficile à gérer pour les autres usines de traitement de l'eau : « *les prises d'eau des usines alimentant l'ouest francilien (Le Pecq, Louveciennes, Le Mont Valérien, Flins Aubergenville) seront directement impactées alors qu'elles-mêmes sont déjà confrontées à la nécessité d'améliorer le traitement de certains métabolites* » - [Cahier d'acteur n° 19, Communautés d'agglomération de Grand Paris Sud et de Cœur d'Essonne](#)

Des participant.e.s se sont inquiété.e.s des effets sur les cours d'eau en aval, pour la biodiversité et pour les autres usages qui devront prélever cette eau en aval. « *Y a-t-il des études environnementales sur les impacts des rejets de concentrat sur la pollution des rivières (faune et flore)* » - [Débat autoporté n° 3, Agauche autrement](#). Des études complémentaires sur les impacts pour les milieux aquatiques et la biodiversité sont demandées car, à l'heure actuelle, seul le SEDIF possède des informations sur l'impact des rejets de concentrats comme le soulignent certain.e.s citoyen.ne.s : « *Est-ce que ces impacts*

ont été suffisamment étudiés? Est-ce qu'on les connaît? Est-ce qu'il va vraiment y avoir des impacts négatifs sur la vie aquatique dans les zones de rejet? » - Atelier citoyen environnement, Boulogne-Billancourt

La question de la surveillance et du contrôle publics
Des participant.e.s de l'atelier d'expert.e.s enjeux socio-économiques ont souligné une contradiction : « *Le rejet des concentrats et leur toxicité ont un impact négatif sur les milieux naturels alors que la réglementation impose de ne pas dégrader la ressource* ».

Qui devra alors traiter les rejets de concentrats? C'est une question que certain.e.s citoyen.ne.s se sont posée : « *Comment les rejets seront-ils traités par les collectivités situées en aval des usines du SEDIF?* » - Atelier citoyen environnement, Boulogne-Billancourt. Un intervenant a souligné une approximation sur la quantité de micropolluants rejetés et estime que la charge à dépolluer pour les collectivités en aval sera plus importante que prévu : « *Ce n'est pas 70 000 mètres cubes, c'est plus de 300 000 mètres cubes qui sont prélevés chaque jour, 325 000 mètres cubes qui sont prélevés dans cette usine. C'est-à-dire que dans le concentrat, il y va y avoir les polluants de 320 000 mètres cubes et ce n'est pas 2 % du débit [du fleuve] à ce moment-là, c'est presque 10 % du débit en polluants supplémentaires qu'on remet. Pourquoi est-ce que j'ai pris Neuilly-sur-Marne? Tout simplement parce qu'à 7 kilomètres de là, il y a l'usine de Joinville d'Eau de Paris qui, elle, va prendre cette eau pour la traiter et la rendre potable.* » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable, expert de l'eau

Un citoyen a notamment interpellé sur la nécessité d'une coopération entre acteurs pour gérer la question des rejets: « *Il faut également développer la concertation entre tous les opérateurs de distribution d'eaux régionaux en particulier en ce qui concerne les rejets de concentrats* » - Plateforme participative, avis n° 32

Quid de la modulation de l'impact des concentrats en fonction des hypothèses d'étiage (influence du changement climatique)

L'hypothèse retenue par le projet d'une baisse de 10 % du débit d'étiage des fleuves ([DMO p. 64](#)) a été discutée par les citoyen.ne.s qui ont partagé leur avis selon lequel le débit des fleuves baisserait davantage à cause du changement climatique ce qui aurait une implication sur le niveau des concentrats dans les fleuves.

Des inquiétudes sont exprimées au sujet de l'influence du changement climatique sur les rejets de concentrats: « *Je m'interroge sur l'impact des concentrats sur la rivière, principalement en été (étiage, température élevée, O₂ dissous faible). (...) Le SEDIF affirme avoir réalisé des études de dispersion pour vérifier que les rejets de concentrats n'avaient pas d'impact sur la rivière. Selon quels scénarios ont-ils réalisé ces études: été, hiver? Cette année la Seine a été fragile dès la fin de l'hiver avec des débits affaiblis, des concentrations en oxygène bas et des températures déjà élevées. Ce type de scénario dégradé, mais qui risque de devenir une norme, a-t-il été étudié?* » - Commentaire questionnaire n° 991. Un autre citoyen parle du fait que le changement climatique rend le besoin de traitement encore plus critique:

“ Il faut trouver une solution pour éliminer les polluants (concentrats) et ne pas les rejeter dans la nature, surtout avec la sécheresse, les concentrats seraient plus importants. C'est une boucle, un cycle, on remet ce qu'on enlève, c'est de pire en pire ”

Commentaire questionnaire n° 23

Selon un participant, l'impact serait en vérité plus grand qu'annoncé si l'on prend en compte la diminution du débit d'étiage des fleuves: « *c'est d'abord que tous les climatologues et les hydrologues s'entendent pour dire que dans les années qui viennent la baisse du débit d'étiage ne sera pas de 10 %, mais de 30 %. Donc le rejet, comme le prélèvement d'eau sera toujours le même, ça ne sera plus 10 % d'eau qu'on prélèvera, mais 13 % ou 14 % du volume d'étiage et non plus 10 %.* » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable, expert de l'eau

Quels traitements possibles pour les rejets

Lors de l'atelier d'expert.e.s sur les enjeux socioéconomiques, le public a demandé au SEDIF quel serait le traitement pour les déchets (concentrats, réactifs...) et les membranes. « *Parmi les autres questions qui sont posées [à notre table], la question du traitement des déchets, donc des concentrats, des réactifs et des membranes (..)* »

Solution zéro rejet liquide et coût énergétique

D'après certains acteurs, la proposition de traiter totalement les rejets de concentrats n'est pas retenue par le SEDIF du fait de son coût important: « *La solution technologique « zéro rejet liquide » existe et est éprouvée. Mais cette option – non retenue par le SEDIF – induirait une consommation électrique totale du projet 6 à 10 fois plus importante, ce qui rendrait le projet « inopportun » (page 64 du dossier)* » - [Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris](#)

Solutions alternatives de traitement (filtration sur berge, lagune)

Les participants de l'atelier enjeux environnementaux et sanitaires ont demandé dans quelle mesure des alternatives à la solution « zéro rejet liquide » serait possible: « *Le traitement des concentrats très énergivore (et donc non envisageable) présenté par le SEDIF (« zéro rejet liquide ») est-il le seul possible?* »

Selon les participant.e.s de ce même atelier, la technologie de « filtration membranaire haute performance » devrait être comparée aux systèmes de traitement tels que « *l'utilisation de solutions fondées sur la nature (passage par la berge, filtres à sable plantés de roseaux, infiltration et désartificialisation des rivières)* ». D'autres participant.e.s ont pu abonder en ce sens: « *l'utilisation de végétaux dépolluants en amont des filtrations et des rejets de concentrats* » - Rencontre de proximité, Neuilly-sur-Marne

Une citoyenne a mentionné la possibilité de détruire les micropolluants qui seraient rejetés dans le concentrat: « *(...) des scientifiques disaient qu'il faut plutôt un train de mesures hybrides qui permettent, premièrement, de séparer les PFAS ou les micropolluants de l'eau et, deuxièmement, de les détruire et de détruire les chaînes carbone-fluor qui sont à la base des PFAS (...) pourquoi ne pas aujourd'hui se stabiliser sur une technologie que vous avez et faire de la recherche & développement beaucoup plus poussée pour maîtriser les technologies de destruction? Cela peut être une option* » - Rencontre de proximité, Méry-sur-Oise. À ce sujet, le SEDIF a répondu que: « *Pour détruire ces liaisons carbone-fluor, pour l'instant ce sont des techniques extrêmement énergivores qui vont être de la haute température et ce ne sont pas des technologies que l'on peut appliquer sur les usines, à notre connaissance* » - Rencontre de proximité, Méry-sur-Oise

Une réglementation éventuelle pourrait-elle remettre en cause la viabilité du projet?

L'influence de la réglementation a été soulevée par certain.e.s citoyen.ne.s: « *Si demain la réglementation exigeait plus, cela représenterait une dépense d'énergie qui aujourd'hui n'est ni prise en compte ni même connue précisément. Il faudrait chiffrer cela (...)* » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

Amélioration de traitement ou protection en amont de la ressource en eau: dilemme ou complémentarité d'approches ?

À de nombreuses reprises au cours du débat, le public a questionné le choix d'investir dans une nouvelle technologie de traitement plutôt que d'investir dans la protection de la ressource en amont afin de réduire polluants et micropolluants à la source.

Le [Manifeste du futur](#) liste certaines des raisons pour lesquelles notre rapport à l'eau devrait changer :

À l'heure du changement climatique, notre rapport à l'eau, et plus particulièrement à l'eau potable, va devoir drastiquement changer pour :

- Faire preuve de résilience afin de ne pas aggraver la situation actuelle, issue des erreurs des générations précédentes grâce à une évolution de la conscience écologique et ainsi laisser de l'eau en quantité et qualité suffisantes à nos petits-enfants ;
- Assurer un partage égal de la ressource entre acteurs économiques et industriels (exemple des pays producteurs dont dépendent les pays consommateurs) ;
- Protéger la biodiversité ;
- Favoriser une consommation locale et plus raisonnée, dont toute la chaîne de production et de transports aura moins pesé sur la ressource en eau.

Un enjeu global de protection de la ressource en eau et des milieux naturels en amont: une alternative est-elle possible ?

Lors du débat, le public a questionné l'opportunité d'investir dans une nouvelle technologie de traitement plutôt que d'investir dans la protection de la ressource en amont afin de réduire polluants et micropolluants à la source. Prévenir les pollutions en amont représente pour les citoyen.ne.s une « alternative » avec des solutions fondées sur la nature qui apparaît a minima complémentaire à une approche curative.

Les citoyen.ne.s ont évoqué la faisabilité et l'efficacité de protéger les eaux brutes en amont, qu'elles soient superficielles ou souterraines. Il existerait selon elles et eux des mesures générales à mettre en place (renaturation des rivières, protection des berges, création de zones humides) mais également des actions à imaginer en collaboration avec d'autres acteur.rice.s comme les agriculteur.rice.s (réduction des intrants, passage à l'agriculture biologique, etc.), les industriels (limitation des rejets, processus sobres, etc.), et les consommateur.rice.s (réduction des rejets de résidus de médicaments). Enfin, les citoyen.ne.s ont débattu des implications d'une approche curative reposant sur la technologie, évoquant même un "droit" ou "permis" de polluer, et insistant sur le rôle particulier des autorités organisatrices et producteurs d'eau potable dans la préservation en amont de la ressource.

La protection des captages est-elle possible pour les eaux brutes superficielles ?

Selon les chercheurs et chercheuses de l'UMR G-EAU, le projet ne prend pas en compte la possibilité d'une protection en amont de la ressource: « *Le scénario de référence (« alternatives et option zéro ») porte exclusivement sur des solutions technologiques moins intéressantes économiquement. Il ne s'appuie pas sur un scénario dans lequel on changerait de paradigme: une préservation de la ressource en amont, une éducation de la population et des solutions plus légères en cas de perturbation ou pérennes (kiosques à eau...)* » - [Cahier d'acteur n° 25, Chercheurs de l'unité de recherche G-EAU](#)

Un argument avancé par le SEDIF est que « *là où d'autres peuvent compter sur des nappes phréatiques plus faciles à protéger et moins exposées aux pollutions accidentelles, nos ressources, avec deux rivières, la Marne et l'Oise, ainsi qu'un fleuve, la Seine, souvent de piètre qualité, nous obligent à toujours innover, tant dans le traitement que dans la distribution* » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices. Cet argument a été disputé par les participant.e.s au débat.

Pour certain.e.s, le fait de dépendre des eaux superficielles peut en réalité être un atout dans la lutte contre les pollutions: « *Il est notoire en effet que les pics de concentration en pesticides dans les eaux de la Seine correspondent à la saisonnalité de l'utilisation des pesticides, ce qui permet d'envisager une réponse plus rapide aux mesures de limitation d'épandage que dans le cas des nappes phréatiques, où les effets d'accumulation et donc la durabilité des contaminations sont patents* » - [Cahier d'acteur n° 19, Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne](#)

Par ailleurs, l'efficacité des mesures de prévention en amont, comme les changements de pratiques agricoles, serait, pour certains, démontrée: « *Les études du [Service des données et études statistiques] SDES de 2020 démontrent pourtant que l'évolution des pratiques agricoles a permis de mesurer qu'il est possible d'améliorer la qualité de l'eau en réduisant et en traitant les rejets polluants en amont* » - [Cahier d'acteur n° 14, Environnement 93](#). Un avis partagé par d'autres sur la



Interview d'Ilaria Casillo par BFM Paris Île-de-France, le 26 avril 2023
Crédit photo: CNDP

réduction des pesticides dans les cours d'eau: « *Ces chiffres démontrent qu'il est possible d'améliorer la qualité de l'eau en réduisant et en traitant les rejets polluants en amont et que, de ce fait, la teneur en micropolluants des eaux du SEDIF baisse tendanciellement, sans avoir recours aux nouveaux traitements de l'eau coûteux proposés ici.* » - [Cahier d'acteur n° 9, MEDEF Île-de-France](#)

La protection des ressources superficielles pourrait passer par la définition de périmètres, consistant en la définition d'une approche par zone de captage dans un périmètre « immédiat », « rapproché » et « éloigné » dans la mesure du possible. Dans le cas d'un périmètre immédiat, il faudrait selon eux « *mettre en place des parcelles barrières pour protéger la ressource, et des captages proches des routes* » tandis qu'il faudrait simplement « *limiter les usages des parcelles* » dans le cas d'un périmètre rapproché. - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

La question de l'assainissement et de la qualité des eaux brutes

Selon certain.e.s, « *l'avènement de Paris 2024 a mis en évidence une défaillance des réseaux d'assainissement sur une grande partie du territoire dont le SEDIF et son délégataire ont la responsabilité* » - [Cahier d'acteur n° 14, Environnement 93](#). D'autres soutiennent que des efforts particuliers doivent être faits pour améliorer le système d'assainissement, dont le débordement cause des épisodes majeurs de pollution: « *Qu'il s'agisse d'un rejet direct par le réseau d'eaux pluviales séparatif ou d'un rejet par les déversoirs d'orage du réseau unitaire par temps de pluie, la saturation du réseau d'assainissement en Île-de-France met en exergue la nécessité d'une gestion à la source des eaux de pluie dans l'optique d'alléger le système d'assainissement, de dépolluer les eaux pluviales et ainsi de limiter le rejet dans les eaux de surface.* » - [Cahier d'acteur n° 21, Association Espaces](#)

L'efficacité actuelle de la prévention des pollutions: les politiques mises en place sont-elles insuffisantes?

Certain.e.s participant.e.s ont exprimé un constat d'échec quant aux politiques mises en place pour réduire les pollutions diffuses « *Reste l'impact des pratiques agricoles et l'absence des résultats des plans éco-phyto, de l'agriculture raisonnée ou à Haute Valeur Environnementale (HVE) pour réduire la consommation des intrants chimiques.* » - [Cahier d'acteur n° 22, FNE Val d'Oise](#)

Pour les chercheurs et chercheuses de l'UMR G-EAU, le projet devrait évaluer si les solutions de protection de la ressource en amont mises en place sur d'autres territoires fonctionnent: « *Il aurait été important d'évaluer les différentes actions qui sont adoptées par d'autres territoires à l'aune des caractéristiques du territoire dans lequel s'inscrit le projet du SEDIF (conversion en agriculture biologique, actions foncières, paiements pour services environnementaux, construction de filières et des gouvernances originales (comme la participation de citoyens ou l'adossement d'un jury citoyens aux décisions)).* » - [Cahier d'acteur n° 25, Chercheurs de l'unité de recherche G-EAU](#)

Les micropolluants étant au cœur du projet du SEDIF, des citoyen.ne.s se sont demandé quels étaient les moyens mis en place pour contrôler et réduire ces derniers. Évoquant d'éventuelles alternatives pour le contrôle des micropolluants, des citoyen.ne.s ont pu s'interroger: « *quel plan de gestion il serait souhaitable de mettre en place pour maîtriser les micropolluants, et sur quel périmètre?* » ou bien encore s'il ne serait pas intéressant « *de réaliser des contrôles spécifiques en fonction des territoires concernés.* » - Atelier citoyen qualité de l'eau potable

Les propositions du public pour améliorer la qualité de l'eau en amont avec les solutions fondées sur la nature

Les mesures évoquées sont nombreuses et souvent liées aux « solutions fondées sur la nature » et impliquent, outre un changement de pratiques des divers acteurs responsables des pollutions, une meilleure gestion des eaux de pluie.

Comme résumé par certain.e.s, les pollutions en question sont d'origines multiples: « *d'origine agricole (produits phytosanitaires et leurs dérivés métaboliques, co-produits de traitements après récolte), humaine (médicaments et leurs dérivés métaboliques, molécules aromatiques persistantes comme les parfums de produits d'hygiène et ménager, microplastiques, hydrocarbures), industrielle (produits chimiques, radionucléides, per-/polyfluoroalkylés appelés PFAS ou « polluants éternels », déchets...).* » - [Cahier d'acteur n° 12, Ecole de Biologie Industrielle](#)

Mesures générales pour la protection en amont

Selon certain.ne.s participant.e.s au débat, les solutions fondées sur la nature représentent une alternative importante à la proposition de filtration membranaire du SEDIF, et présentent même l'avantage d'avoir des bénéfices multiples (« co-bénéfices »): « *La création d'îlot de fraîcheur grâce à la désimpermeabilisation; La restauration et la préservation de la trame verte et bleue; La protection du milieu et de la ressource en eau.* » - [Cahier d'acteur n° 21, Association Espaces](#)

Pour certain.e.s, il faut d'ores et déjà s'attaquer au sujet de la gestion à la source des eaux de pluie (l'une des principales causes de la pollution en milieu très urbanisé), pour limiter le lessivage des sols et le débordement du système d'assainissement en cas de temps de pluie, cela limitant l'apport des polluants et micropolluants dans les rivières: « *Cette gestion à la source des eaux pluviales consiste à déconnecter des surfaces du réseau d'assainissement et cela passe par différentes solutions: la désimpermeabilisation, l'infiltration, la rétention et le stockage.* » - [Cahier d'acteur n° 21, Association Espaces](#)

Certain.e.s citoyen.ne.s appellent à changer la vision de la filtration de l'eau, en recommandant de « *penser filtration de l'eau par les plantes (toutes les plantes! de la plus petite à la plus grande) et les terres humides, par déminéralisation des bords de Seine* » - Plateforme participative, avis 35, et de mieux utiliser le rôle de filtre naturel des sols pour les polluants et micropolluants. Ce type de solution limiterait le ruissellement

de l'eau et favoriserait l'infiltration et l'évapotranspiration via « l'aménagement d'ouvrages à ciel ouvert végétalisés (noue, bassin d'infiltration, espaces verts en creux) et, la mobilisation d'une surface d'infiltration diffuse pour un bassin versant donné. » - [Cahier d'acteur n° 21, Association Espaces](#)

Plus en amont encore, certain.e.s ont recommandé de se reposer sur le rôle d'autoépuration des rivières: « la renaturation de la trame verte et bleue est aussi une solution préventive de restauration de la qualité des eaux. Elle comprend notamment la déconnexion du réseau d'assainissement des sources et la réouverture des rus et rivières enfouis ainsi que la végétalisation des berges permettant une épuration de l'eau par le retour de la présence de plantes appelée phytoremédiation. » - [Cahier d'acteur n° 21, Association Espaces](#)

Mesures avec les agriculteurs

Au cours du débat, les pollutions diffuses liées au modèle agricole sont apparues comme l'un des principaux axes de travail pour la protection de la ressource en amont. Les participant.e.s ont suggéré de nombreuses mesures à mettre en place avec le secteur agricole afin de garantir une meilleure qualité de l'eau dès l'amont.

Le passage de l'agriculture au bio pour les parcelles en amont des captages a été mis en avant. Pour certain.e.s, soutenir financièrement les agriculteurs et agricultrices est une solution: « Les agriculteurs volontaires s'engagent à réduire ou supprimer l'usage des pesticides, maintenir ou augmenter les surfaces de prairie, limiter la pollution de l'eau liée aux engrais ou encore diversifier les cultures. Ces actions améliorent la qualité de l'eau à long terme. Elles ont aussi un impact positif direct sur la biodiversité, l'alimentation, la qualité de l'air et la santé humaine. » - [Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris](#). Certain.e.s notent que, contrairement à l'idée que les résultats mettent du temps à se produire, certains résultats sont déjà là: « Avec un recul d'une dizaine d'années, l'eau puisée autour de la Vanne où Eau de Paris a favorisé la transition vers l'agriculture bio, contient un faible taux de métabolite du Chlorothalonil. » - Plateforme participative, commentaire à l'avis n° 20

Cette solution, pour certain.e.s, passe par l'identification d'agricultrices et agriculteurs et la mise en place de programmes de réduction des intrants avec elles et eux: « Peut-il y avoir un travail sur la prévention pour les eaux de surfaces, en se basant sur le rôle des stations d'épuration, la cartographie des sources émettrices de PFAS, et l'identification des agriculteurs utilisant pesticides et métabolites à l'aide du fichier qu'ils renseignent lors de l'achat de ces produits ? » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques

De façon complémentaire, il a été noté que: « De plus en plus, il y a aussi des obligations réelles environnementales, avec des acteurs, des particuliers, des propriétaires et des agriculteurs qui veulent bien s'enclencher dans une démarche volontaire que l'on accompagne via des indemnités. Il y a donc tout un panel de solutions que l'on peut accompagner » - Agora de l'eau, table ronde, représentante de l'AESN

Pour certain.e.s, il faut « sanctuariser » les terres des zones de captage: « ce projet ne propose rien pour s'attaquer aux causes des pollutions de l'eau. Ainsi, il faudrait plutôt investir dans la sanctuarisation de terres près des zones de captage, favoriser une agriculture [ne] consommant pas ou beaucoup moins de produits phytosanitaires » - Plateforme participative, avis n° 43. Certain.e.s participant.e.s ont souhaité la « création de zones humides, puisque leur végétation assainit l'eau, filtre la pollution et permet de préserver la biodiversité. » - Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif

Mesures avec les industriels

Des solutions pour réduire les rejets par des industriels ont été également débattues.

Certain.e.s ont fait valoir le fait d'« engager une politique de prévention des pollutions agricoles et industrielles ambitieuse, utilisant différents leviers: législatifs et réglementaires, recours juridiques contre les autorisations environnementales, procédures judiciaires contre des industriels rejetant beaucoup de PFAS, le traitement des PFAS par les industriels avant rejet dans les cours d'eau, (...) ». - [Débat autoporté n° 11, Eau Publique Epinay](#)

Parmi les autres mesures suggérées par le public, on peut noter:

- Valoriser la sobriété pour les processus industriels (idée de labels de sobriété par exemple);
- Utiliser le levier de la responsabilité sociale des entreprises;
- Renoncer à des activités ou process industriels ou agricoles trop consommateurs d'eau ou trop polluants; - [Manifeste du futur](#)

Mesures avec les consommateurs

(micropolluants, microplastiques, résidus de médicaments)

Les rejets de type médicamenteux ont été abordés dans le débat, comme cette citoyenne invitant les autorités organisatrices de l'eau à ne « pas uniquement cibler les agriculteurs. On ne parle que d'eux, mais nous avons des moyens d'action dans nos consommations médicamenteuses. Avez-vous prévu un dialogue efficace pour que les rejets anthropiques baissent, soient traités, voire déployée de l'OIBP sur des stations d'épuration ? » - Agora de l'eau



Extrait de « Paroles de Francilien.ne.s »
Crédit photo: CNDP

Toutefois, d'autres tempèrent cette observation en comparant l'échelle des pollutions diffuses entre médicaments (utilisés par les particuliers) et pollutions diffuses agricoles : « Pour les gens qui prennent des médicaments chez eux, on a également une problématique de pollutions diffuses aujourd'hui, à ma connaissance, dans une moindre mesure que les pollutions par pesticides où les volumes sont juste absolument gigantesques quand on les rapporte en volumes totaux et ils se retrouvent effectivement dans l'eau de manière absolument systémique. » - Agora de l'eau, table ronde, représentant de la DRIEAT

En termes de mesures suggérées par le public, il est possible de noter les mesures suivantes :

- Améliorer la réglementation des médicaments, (autorisations mises sur le marché, conditions de production des médicaments, le recyclage des médicaments) - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires ;
- Selon l'AESN, il faut soutenir la « recherche de médicaments moins pathogènes pour les milieux environnementaux et plus efficaces pour nous » - Agora de l'eau, table ronde ;
- Favoriser un changement culturel et de comportements - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires ;
- Faire une campagne de communication et d'incitations pour générer de réels changements de comportement au niveau des consommatrices et consommateurs (e.g. réduction des bouteilles plastiques, réduction de l'utilisation de détergents), en travaillant notamment avec les établissements scolaires et universitaires pour inclure la gestion de l'eau dans les programmes - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques

L'approche curative s'oppose-t-elle à l'approche préventive ?

Le débat a parfois montré un échange entre les approches curative (technologique) et préventive (protection de la ressource en amont), mettant en lumière leurs avantages et inconvénients respectifs. Les conséquences d'adopter l'une ou l'autre approche ont été débattues.

L'efficacité en question :

Action sur le temps court ou sur le temps long ?

Les participant.e.s ont débattu du fait de savoir si les actions de prévention en amont produiraient des résultats assez rapidement sur la qualité sanitaire de l'eau : « L'élimination de ces polluants en s'appuyant sur une action préventive de préservation des ressources est certes utile mais nécessitera de nombreuses années. Plus de 20 ans après l'interdiction d'usage de certains pesticides ; leur présence ou celle de leurs sous-produits est encore effective dans le milieu naturel. Face à ce temps long, il me semble donc indispensable de mettre en place des technologies curatives de traitement comme l'OIBP (...). » - Plateforme participative, avis n° 62.

Le projet peut-il conduire à démobiliser / ralentir les efforts de préservation de la ressource ?

Pour certain.e.s, la technologie de « filtration membranaire haute performance » « ne doit pas exonérer d'une approche

coercitive beaucoup plus forte pour réduire les pollutions de l'eau à la source par une réglementation exigeante assortie de sanctions des activités industrielles ou agricoles polluantes, voire des taxations plus fortes et dissuasives des activités polluantes. » - [Manifeste du futur](#)

Pour certain.e.s participant.e.s, il y aurait un problème de priorité concernant l'effort de réduction de la pollution : « On parle de plusieurs centaines de millions d'euros. Est-ce qu'il ne faut pas les allouer plutôt à des politiques de prévention qu'à une logique curative qui est plutôt celle prônée par le SEDIF? » - Atelier citoyen environnement, Boulogne-Billancourt. D'autres ont pu noter que :



Mettre cet investissement considérable sur le curatif, ne va-t-il pas se faire au détriment du préventif (travail sur la dépollution de la ressource) et quels sont les investissements actuellement faits et prévus dans le préventif? ▮ ▮

Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.

Il existe une inquiétude sur le fait que la « filtration membranaire » haute performance puisse permettre à certaines industries de justifier la continuation de leurs activités sans changement : « Au contraire, mettre en place ce nouveau procédé de filtration pour tel ou tel polluant contribuerait à justifier la poursuite des modalités actuelles d'exploitation agricole dépendantes de l'industrie chimique » - Plateforme participative, avis n° 59

Principe pollueur-payeur et « droit » ou « permis » de « polluer » ? (voir p.56)

L'importance de l'application du principe pollueur-payeur, selon lequel l'entité responsable des pollutions doit aussi avoir la charge de l'éviter ou financer son nettoyage ou atténuation, a souvent été rappelée au cours du débat.

Pour certain.e.s participant.e.s, le projet reviendrait à faire payer au consommateur la charge de la pollution. Par exemple, selon un citoyen :



On souhaite pouvoir boire une eau sans polluants, mais pas au prix d'une technologie qui consomme davantage d'eau dans un contexte de raréfaction de cette ressource, qui pollue davantage *in fine* et qui coûtera plus cher aux particuliers. Ce n'est pas aux particuliers de payer pour les conséquences du manque de régulation de l'industrie, de l'agriculture (etc.) qui polluent l'eau ▮ ▮

Commentaire questionnaire n° 264.

Un autre citoyen explique son point de vue de la façon suivante: « Je suis donc contre ce projet et contre le principe « Pollué/ Payeur » qu'il porte. Ce n'est pas aux « pollués » que nous sommes de payer, mais aux pollueurs. Ce projet est mauvais et daté. » - Plateforme participative, avis n° 63. Un autre a suggéré: « Je suis contre le projet. Pourquoi ne faire payer que le consommateur et pas les pollueurs? Projet antidémocratique antisocial et antiécologique. » - Commentaire questionnaire n° 341. Enfin, certain.e.s ont pu noter: « Sur le plan économique le projet du SEDIF ferait payer le consommateur 2 fois: en amont pour le traitement des rejets et en aval pour le traitement de l'eau. » - [Cahier d'acteur n° 9, MEDEF Île-de-France](#)

Tous ne partagent pas cet avis toutefois: « Quand j'achète, par exemple, de l'électroménager, je paye le coût de son recyclage. Pourquoi ne ferait-on pas de même pour l'eau? » - Plateforme participative, avis n° 16

Certain.e.s ont pointé les effets « pervers » que l'installation d'une telle technologie pourrait avoir: « une meilleure filtration assurée par le SEDIF n'est pas une autorisation à polluer davantage, cela ne doit pas créer "d'appel d'air". » - [Manifeste du Futur](#). Pour d'autres: « Le projet met en avant une solution arrangeante pour les industriels. (...) Enfin, si l'eau s'améliore en qualité, cela entraîne une tentation de polluer davantage pour les industriels (ou de plus industrialiser) et nous retrouverons une qualité d'eau en 2060 similaire à celle d'aujourd'hui. Il faudrait privilégier une approche préventive en allouant le budget de ce projet à la recherche. » - Commentaire questionnaire n° 304

Un défi de collaboration pour protéger la ressource en amont ?

Protéger la ressource en eau en amont suppose une collaboration entre différent.e.s acteurs et actrices. Le débat a pu montrer que les autorités organisatrices de l'eau avaient des postures différentes à ce sujet et certaines ont déjà réalisé des initiatives de leur propre gré.

Le SEDIF s'approvisionne à 97 % d'eaux superficielles provenant de la Marne, l'Oise et la Seine (le reste, 3 %, provenant de nappes d'eau souterraines) ([DMO, p. 25](#)). Selon le SEDIF, investir dans la protection de la ressource est nécessaire mais est compliqué étant donné l'étendue du bassin versant correspondant à leur aire d'approvisionnement.

Les efforts actuels des autorités organisatrices pour préserver la ressource en amont à la loupe (voir p74)

Des participant.e.s ont questionné le choix de la technologie plutôt que celui de la prévention, et auraient préféré que l'argent investi serve des démarches préventives : « La protection de la ressource et un principe de prévention des atteintes à l'environnement, conformément à la Charte de l'environnement doivent faire l'objet d'un niveau de priorité renforcé. C'est dans cette direction et vers ces actions, dont beaucoup de territoires en Île-de-France et ailleurs montrent l'exemple, que les moyens colossaux que le SEDIF entend mobiliser devraient être dirigés » - [Cahier d'acteur n° 17, Ecologie et Citoyenneté d'Est Ensemble](#)

Les participant.e.s ont notamment interpellé le SEDIF sur ses efforts de protection de la ressource (via des contrats Terre et Eau sur le territoire correspondant à ses ressources souterraines) qu'ils ne jugent pas à la hauteur: « Privilégier une action préventive pourrait suffire si les pouvoirs publics s'en saisissaient réellement... Le SEDIF a dépensé 2 millions d'euros en dix ans pour le Plan Ecophyto (visant à réduire l'usage des pesticides)... contre 870 millions avec ce projet OIBP qui relève d'une fuite en avant technologique à l'heure d'une sobriété énergétique et hydrique. » - Plateforme participative, commentaire à l'avis n° 4. Ces efforts de protection de la ressource ne représenteraient qu'un investissement modeste en comparaison de ce que d'autres acteurs entreprennent. Des citoyen.ne.s ont aussi demandé: « Est-ce que les dispositifs de prévention des pollutions seront maintenus après la mise en place du projet par le SEDIF? » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques

D'autres ont noté les efforts faits par le SEDIF pour collaborer en amont: « Ainsi, le SIAAP et le SEDIF, acteurs du petit cycle de l'eau francilien, partagent la volonté de densifier leurs relations partenariales avec les acteurs de l'amont du bassin, et notamment l'EPTB Seine Grands Lacs, dont l'action sur la gestion des flux d'eau, avec 850 millions de m³ de capacité de stockage, conditionne de manière significative la qualité de la ressource. » - [Cahier d'acteur n° 11, SIAAP](#). Le SEDIF a également indiqué lors des réunions publiques, mettre en place un certain nombre d'études de préfiguration concernant la réduction des pollutions de la ressource: « Le SEDIF (...) va s'engager sur des actions de prévention pour les 40, 50, 60 prochaines années » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

Ayant des contextes d'approvisionnements similaires ou différents, d'autres autorités organisatrices et/ou producteurs d'eau en Île-de-France ont fait valoir lors de l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques différentes approches en termes de protection de la ressource. Par exemple, Eau de Paris co-investit avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) 47 millions d'euros sur une dizaine d'années pour soutenir les agriculteurs dans leur conversion au biologique et soutenir l'agroforesterie sur les territoires des aires de captage des eaux souterraines. Actuellement, une centaine d'agriculteurs sont engagés, ce qui représente 16,000 hectares (sur un objectif de 20,000 hectares - « PSE d'Eau de Paris »). Sénéo a quant à lui annoncé sa priorité d'agir sur les risques de pollution de l'eau liés aux traitements effectués par les agriculteurs et le monde agricole en général.

2.3 LES ARGUMENTS ÉCHANGÉS SUR LES ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES

L'augmentation du prix de l'eau et la compensation de cette augmentation par les bénéficiaires d'une eau pure – moins d'énergie nécessaire pour chauffer l'eau, allongement de la durée de vie de certains appareils électroménagers, diminution des achats d'eau en bouteille – ont été au cœur des débats. Les questions posées ont concerné l'impact de l'augmentation du prix de l'eau, notamment pour les populations les plus précaires, mais aussi la possible évolution du prix de l'eau dans un contexte inflationniste et de hausse des coûts de l'énergie. Le coût du projet, son financement, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs de membranes ont aussi été questionnés, tout comme la mise en œuvre des compensations attendues et leur mode de calcul.

Des questions sur le coût et le financement du projet et leur impact sur le prix de l'eau

Sur l'évaluation du coût du projet

Le coût du projet présenté par le SEDIF est de 870 M€, évaluation 2021. (800 M€ hors installation des éléments filtrants membranes et préfiltres)

Pour des participant.e.s au débat, la hausse des coûts de travaux et de l'énergie intervenue depuis le lancement de son projet n'est pas prise en compte, « *alors que selon l'INSEE, l'indice du coût de construction a augmenté de 15 % entre 2021 et 2023 et que les taux d'intérêt à long terme en France se sont envolés passant de - 0,15 % en 2020 à 1,70 % en 2022.* » – [Cahier d'acteur n° 17, Groupe Écologie et Citoyenneté d'Est Ensemble](#). D'autres indiquent que « *l'évaluation du projet (2021) est antérieure à l'accélération de l'inflation qui affecte l'investissement mais aussi les coûts de l'énergie, très déterminants sur le budget* » – [Cahier d'acteur n° 19, Communautés d'agglomération de Grand Paris Sud et de Cœur d'Essonne](#)

De son côté, le SEDIF indique dans le dossier de présentation du projet ne pas avoir annoncé de projection actualisée du coût estimé des investissements compte tenu de la procédure de mise en concurrence pour la concession intégrant le portage du projet de traitement dans les usines. ([DMO, p. 80-81](#))

Pour certain.e.s, le « flou entretenu » sur le financement du projet conduit à estimer l'impact de l'investissement initial dans une fourchette très large: entre 0,13 et 0,23 €/m³ ([DMO, p. 107](#)), « *alors que l'impact des coûts d'exploitation sur le prix de l'eau est donné au dixième de centimes près: 0,17 €/m³* » ([DMO, p. 106](#)) – [Cahier d'acteur n° 2, Eau Seine & Bièvre](#).

Dans ce même cahier d'acteur, il est estimé au minimum à 928 M€ en valeur 2023 les coûts d'investissement du projet, sur la base du calcul suivant: « *le coût d'investissement indiqué dans le dossier, 800 M€ hors membranes, est en valeur 2021. L'inflation de l'année 2022 concernant les coûts de travaux est de plus de 10 %, auxquels s'ajoutent 6 % (page 80 du DMO) en 2023, donc au minimum + 16 % sur ces deux années.* »

D'autres interrogations ont concerné le coût des membranes: [cahier d'acteur n° 2 Eau Seine & Bièvre](#), il est noté que, ([DMO, p. 61](#)), les candidats (à l'appel d'offres) auront la possibilité « *de proposer des membranes de deux types (osmose inverse basse pression et nanofiltration) et d'en choisir les proportions respectives* ». Pour la régie Eau Seine & Bièvre, la proportion respective des membranes des deux types est pourtant « *un élément essentiel de la détermination du coût d'investissement et des coûts d'exploitation prévisionnels.* » Toujours à propos des membranes, « *leur durée de vie envisagée (7 ans) reste incertaine et l'augmentation des dépenses d'énergie avec leur vieillissement – comme constaté avec l'expérience de la nanofiltration à Méry-sur-Oise – n'est pas abordée dans le DMO* » – [Cahier d'acteur n° 19, Communautés d'agglomération de Grand Paris Sud et de Cœur d'Essonne](#).

UN RISQUE DE DÉPENDANCE INDUSTRIELLE ? LA QUESTION DES FOURNISSEURS DE MEMBRANES ET DE L'APPROVISIONNEMENT EN PHOSPHORE ([voir p. 46](#))

Pour les participant.e.s à l'atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires, la question de l'indépendance se pose: il n'existe pas de fournisseur français de membranes et être captif d'un fournisseur unique représente un problème. Quelles conséquences par exemple en cas de rupture des chaînes logistiques internationales, comme cela a pu être le cas pendant la récente pandémie de Covid, ont interrogé les expert.e.s, mais aussi cette participante à la rencontre de proximité de Choisy-le-Roi: « *(...) les membranes viennent de DuPont, l'usine américaine californienne. Si dans quelques années il y a un problème avec les États-Unis ou avec la Californie ou avec cet industriel, que fera-t-on pour avoir des membranes ? Apparemment on ne produit pas de membrane en France et on a déjà eu ce problème de membrane à Méry-sur-Oise.* » Le SEDIF répondait ce même jour que l'absence de fournisseur français, bien réelle, n'était pas pour autant inquiétante. « *Il existe plusieurs fournisseurs (Dow, Toray). Ce sont des multinationales présentes en Europe avec des centres de recherche et des usines de production implantés depuis des décennies.* »

Le phosphore, indispensable au traitement de l'eau dans la filière membranaire en projet, a également suscité des questions. Sur la plateforme participative du débat, un citoyen s'interroge sur les grandes quantités de phosphore nécessaires comme réactif: « *(...) le phosphore est une ressource importée, non renouvelable et dont le pic de production a été dépassé. Est-ce vraiment une solution d'avenir ?* » – Plateforme participative, avis n° 40.

La question de l'impact énergétique, et donc économique, d'une évolution de la réglementation sur les concentrats a également été soulevée par des participant.e.s : quelles conséquences précises sur le projet aurait une réglementation qui interdirait le rejet de concentrats dans les cours d'eau et rendrait obligatoire leur traitement ?

« Cela représenterait une dépense d'énergie qui aujourd'hui n'est ni prise en compte ni même connue précisément et qu'il faudrait chiffrer », estiment les participant.e.s à l'atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.

Enfin, des participant.e.s pointent une disproportion de l'investissement par rapport à la faible quantité d'eau utilisée par les consommateurs individuels pour les usages alimentaires (boisson, cuisson) par rapport aux autres usages qui ne nécessitent pas une eau pure (hygiène, lavage, entretien, usages sanitaires) – [Cahier d'acteur n° 13, Que Choisir Île-de-France](#). « Pourquoi investir autant pour la potabilisation alors que l'eau de boisson ne représente que 13 à 14 % de la consommation moyenne d'un foyer ? », questionne également un intervenant de l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques.

Sur le financement du projet

« Le SEDIF gère directement la recherche de financement pour l'optimiser. Le coût du financement (les intérêts des sommes empruntées) est répercuté sur la facture des usagers ». ([DMO p.84](#)).

Des participant.e.s notent que : « l'ensemble des calculs est réalisé sur la base du montant de 800 M€ en valeur 2021 et son impact annuel est estimé (...) en prenant le montant total divisé par la durée d'amortissement de 40 ans : $800 \text{ M€} / 40 = 20 \text{ M€/an}$, sans prendre en compte le coût de financement. Or un investissement de 928 M€ financé à un taux de 4 % (...) pour une durée de 40 ans représente une annuité annuelle de 46,9 M€. L'impact de l'investissement sur le coût annuel du projet est donc sous-estimé d'un facteur 2,5. » – [Cahier d'acteur n° 2, Régie Eau Seine & Bièvre](#).

« Pourquoi n'y a-t-il pas de subventions dans le plan de financement du projet, interroge une internaute ? » – Plateforme participative, Question 1-45. Dans sa réponse, le SEDIF indique avoir fait le choix d'un financement qui n'intègre pas les subventions pouvant être obtenues afin de ne pas minimiser l'impact que le projet pourrait avoir sur la facture d'eau (en prenant le coût de financement le plus élevé). Il s'est ainsi assuré de pouvoir mener le projet sans être dans l'obligation d'obtenir des subventions extérieures pour le réaliser et « des échanges auront lieu ultérieurement (...) afin d'obtenir toutes les subventions envisageables en lien avec le projet. »

« Pour le SEDIF, c'est un coût assez important, mais est-ce que le SEDIF a les capacités financières ? », interroge un responsable d'association à la rencontre de proximité de Neuilly-sur-Marne. Sur ce point, le SEDIF a répondu être

LE PRINCIPE DU « POLLUÉ-PAYEUR » ([voir p.53](#))

Certain.e.s participant.e.s au débat se sont inquiété.e.s des conséquences du projet sur la prévention de la pollution et du « permis de polluer » que pourrait constituer un système axé sur le curatif, avec en conséquence la modification de la règle du « Pollueur-Payeur ». « Avec son projet le SEDIF inverse la donne et veut imposer une nouvelle règle « Pollué-Payeur ». Les consommateurs d'eau qui ne sont pour rien dans la pollution vont payer mais les agriculteurs et les industriels, pourtant à l'origine des pollutions ne paieront rien » – [Cahier d'acteur n° 18, Coordination Eau Île-de-France](#). Pour d'autres participant.e.s, « Le projet peut conduire à une augmentation du coût de production des distributeurs d'eau potable en aval – c'est-à-dire à un « permis de polluer » en amont conduisant à des rejets de concentrats en aval » – Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques.

Une anomalie reconnue, que le SEDIF dit lui-même subir : lors de la rencontre de proximité de Méry-sur-Oise, un avocat, conseiller du SEDIF sur le projet, a ainsi déclaré : « il y a un problème sur le principe pollueur-payeur en matière de pesticides de manière très générale. En fait, on est en face d'un problème pollué-payeur pour les pesticides, c'est-à-dire que ce sont les individus, et en l'espèce le SEDIF parce qu'il travaille pour les individus, qui payent alors que les pollueurs ne payent pas. Le SEDIF m'a demandé de réfléchir à la question et de voir ce que l'on pouvait faire et de les accompagner dans cette réflexion ».

La nécessité de l'application de la règle du pollueur-payeur fait consensus chez les participant.e.s au débat public. Lors de l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques, son application est réclamée dans les « Mesures d'action différentes de celles proposées par le projet pour produire une eau potable de qualité (pour la santé, en goût et en confort) et assurer un prix de l'eau du robinet acceptable pour l'utilisateur », ou encore dans les conclusions d'un travail en tables à la rencontre de proximité de Méry-sur-Oise : « cessons de subventionner les pollueurs par des prélèvements sur les consommateurs. Tout simplement, nous souhaitons la redéfinition du principe pollueur-payeur afin de faire porter l'augmentation sur ces pollueurs plutôt que sur l'utilisateur ».

censé déployer les meilleures techniques disponibles quand elles ont un coût économiquement acceptable. Il a précisé investir en marche normale, à peu près une trentaine d'euros par habitant quand avec le projet, c'est à peu près 200 euros par habitant. « *Donc, en l'étalant un peu, en utilisant les possibilités d'ingénierie financière, il n'y a absolument aucun problème pour financer cela pour un coût raisonnable.* »

Impact sur le prix de l'eau

L'impact du projet sur le prix de l'eau est estimé entre 0,30 €/m³ et 0,40 €/m³. Soit un surcoût de 36 € à 48 €/an et par foyer, en prenant comme référence une consommation de 120 m³/an et par foyer ([DMO, p. 99](#))

L'impact (sur le prix de l'eau) est « *probablement sous-estimé, au regard de l'estimation du coût du projet* » – [Cahier d'acteur n° 18, Coordination Eau Île-de-France](#); « *c'est une hausse massive des tarifs, le coût du poste de production est doublé.* »
- Rencontre de proximité, Neuilly-sur-Marne.

« C'est un impact majeur. On parle de 30 à 40 centimes. Mais c'est un impact majeur sur la question du prix de l'eau en Île-de-France et, vu l'interconnexion qui existe entre nos autorités organisatrices sur la distribution de l'eau, la question de faire payer aux usagers entièrement cette technique OIBP pour (...) dépolluer l'eau se pose. »

Soirée de lancement, collectivité territoriale.

La question de la maîtrise de l'impact du projet sur le prix de l'eau a aussi été abordée par les participant.e.s au débat, notamment pendant l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques. Dans les questions posées par le projet, on note : Quels sont les risques de dérive sur le prix dans le temps ? (Intérêts des emprunts, coûts de l'énergie, impacts du changement climatique, contraintes du Plan Eau, etc.). Parmi les interrogations en rapport avec les objectifs de sobriété de consommation d'eau : quid de leurs éventuelles conséquences sur le coût de production du m³ et de son prix pour l'utilisateur ? Ou quelles pourraient être les implications financières d'une réduction des consommations suite à l'augmentation du prix de l'eau ? – [Cahier d'acteur n° 25, UMR G-EAU](#).

Ou encore, « *On peut craindre une envolée du coût de l'eau sur la durée de vie de l'usine (30 ans) du fait de sa forte dépendance aux énergies fossiles et de la tendance à la hausse du prix de l'énergie* » – Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.

De même, la possible diminution de certains postes d'investissements, comme l'entretien des réseaux, fait craindre des fuites plus nombreuses qui pourraient générer un surcoût pour l'utilisateur. Ainsi, un participant à la réunion de proximité de Méry-sur-Oise interroge : « *Est-ce que*

cela veut finalement dire que l'on ne va plus maintenir le réseau (...), que l'on va dégrader l'investissement fait pour le renouvellement du réseau ? »

Des participant.e.s à l'Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires disent craindre une envolée des coûts de l'eau sur la durée de vie de l'unité (40 ans), avec la tendance à la hausse des prix de l'énergie. Ils notent également que le graphique 1 de la [page 80 du dossier de présentation du projet](#) sur les trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz nécessite une projection à plus long terme. Elle s'arrête en 2025, période où les usines ne seront pas encore effectives.

À la rencontre de proximité de Neuilly-sur-Marne, le rapporteur d'une table de travail se fait l'écho d'une interrogation sur le caractère définitif de l'augmentation du prix au regard du projet : « *Est-ce que le prix va être augmenté sur une période d'amortissement ou est-ce qu'il va être augmenté à terme, même quand il n'y a plus besoin de payer ? Un peu comme les autoroutes où on était censé payer jusqu'à un moment pour les amortir et ensuite on a continué à payer le même prix* ». Un participant, au cours de cette même réunion, constate que « *l'amortissement du coût du projet se fait sur le dos des consommateurs pour une utilité de 40 %, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes : 1 % d'eau bue et 39 % d'eau consommée pour les douches, etc. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire peser le poids de cet investissement à la même hauteur que l'utilité pour le consommateur, c'est-à-dire 40 % ?* »

Dans l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques, la question du contrôle et de la tenue du coût de l'eau potable pour l'utilisateur est posée. De quelles garanties va-t-on disposer sur ce point ? À la question « *quelles mesures différentes pour assurer un prix de l'eau du robinet acceptable pour l'utilisateur ?* », des participant.e.s recommandent de réfléchir à une alternative à la délégation de service public, car cette dernière augmenterait, pour eux, le prix de l'eau pour l'utilisateur.

Pour d'autres, dans cet atelier, « *le prix de l'eau sera celui de la confiance dans la qualité de l'eau distribuée.* » C'est-à-dire que pour certain.e.s, l'augmentation du prix de l'eau n'est pas réhibitoire, dès lors qu'elle est irréprochable d'un point de vue sanitaire :

« Je pense que la santé n'a pas de prix et payer son eau un peu plus cher n'est rien par rapport à ce qui sera économisé sur les coûts de santé. »

Plateforme participative, avis n° 22.

« *3 à 4 euros par mois ce n'est quand même pas beaucoup si c'est pour protéger la santé des consommateurs* », écrit un autre contributeur – Commentaire questionnaire n° 907.

Un autre intervenant à l'atelier demande : « *Quel prix et pour quelle qualité d'eau le consommateur est-il prêt à payer ?*

La course vers une eau de plus en plus pure dans laquelle on recherchera toujours de nouvelles molécules atteindra vite des sommets inaccessibles pour les consommateurs.»

- Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques.

Enfin, des participant.e.s au débat questionnent les impacts du projet sur les autres opérateurs et sur les Francilien.ne.s en dehors du périmètre du SEDIF. Ainsi un représentant d'une autorité organisatrice de l'eau avançait, lors de l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques : « (...) nous produisons une grande partie, mais pas toute l'eau que nous distribuons. Nous sommes conduits à acheter quotidiennement de l'eau actuellement au SEDIF et à Suez. Cette situation particulière explique notre intérêt (...) aux décisions qui peuvent être prises lorsqu'elles ont un impact sur le prix ou sur la qualité de l'eau; décisions prises par nos partenaires ».

D'autres participant.e.s au débat s'inquiètent « (...) d'un élargissement de la fracture qui déchire l'Île-de-France en matière d'égalité tarifaire. Bien qu'ayant fait le choix de sortir du SEDIF, Est Ensemble et ses citoyens les moins aisés se retrouveront aussi concernés par la hausse de tarifs par le biais des achats d'eau au SEDIF. C'est aussi le cas d'autres territoires. » - [Cahier d'acteur n° 17 Ecologie et citoyenneté d'Est Ensemble](#).

L'impact de l'augmentation du prix de l'eau, notamment sur les populations les plus précaires

L'eau, facteur d'inégalité ? (voir p.75)

Quelle sera l'égalité des usagers et usagères devant la qualité de l'eau et son coût, interrogent des participant.e.s à l'atelier d'experts enjeux environnementaux et sanitaires.

Au cours de la soirée de lancement du débat, un participant est intervenu sur le doublement du prix de la production dans la facture d'eau et la « dimension sociale très importante qui réside dans l'augmentation annoncée du prix de l'eau de 40 centimes par m³ : cela ne posera pas de problèmes à certaines familles mais il y en a de nombreuses pour qui le pouvoir d'achat est un sujet éminemment important ». La dimension sociale du projet, « c'est-à-dire l'inégalité territoriale d'accès à l'eau et l'impact du prix pour les ménages, déjà appauvris en Île-de-France par l'inflation, constitue un dernier frein (au projet) », précise-t-il à l'Agora de l'eau.

Le propos est illustré par l'intervention d'une participante à la réunion publique de Grigny : « Alors de l'eau qui sort de nos robinets, vous nous dites aujourd'hui qu'elle n'est pas potable et que vous voulez la rendre potable. Pour cela, il faudrait que nous participions, sinon que nous contribuions pour que vous mettiez ce projet sur pied. Ce n'est pas mauvais, le problème c'est que nous ne pouvons pas, nous n'avons pas les moyens de le faire ». Un élu précise : « Effectivement le SEDIF n'est pas totalement sur notre secteur, mais à partir du moment où nous sommes interconnectés, où votre technologie, si elle est mise en œuvre, impactera notre modèle à nous, la

question du pouvoir d'achat des usagers du SEDIF nous concerne indéniablement parce que vous nous imposez une technologie qui va surenchérisser le coût pour nous, là où tous les mouvements montrent que la deuxième couronne s'appauvrit terriblement » - Réunion publique, Grigny.

Au cours de cette même réunion, le SEDIF a rappelé qu'il existe un programme d'accompagnement pour les usagers en difficulté, pour les aider au paiement des factures d'eau. Le SEDIF a aussi indiqué vouloir trouver les moyens d'équilibre entre les ménages qui ont la capacité de payer leur facture d'eau et ceux qui sont plus en difficulté pour les accompagner au paiement des factures.

À l'occasion de sa présentation à l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques, le SEDIF avait précisé son programme de solidarité pour les publics fragiles et rappelé que 25 % de ses usager.e.s résident en HLM. Le SEDIF reverse 2,5 millions d'euros chaque année à ces publics fragiles en trois volets : prévention (action de sensibilisation avec les bailleurs sociaux), assistance (actions en copropriété privée dégradée), aide d'urgence (remises sur charges d'eau pour les non-abonnés directement et remises sur facturation pour les abonnés).

Pour un intervenant expert de l'eau participant à la réunion publique de Grigny, il existe un risque de « décrochage » dans les territoires où il y a une part importante de population en situation de précarité car le mécanisme de solidarité interne pèse sur le prix de l'eau. « Si le prix de l'eau augmente trop, ceux qui ont les moyens de trouver des ressources alternatives et notamment de récupérer de l'eau de pluie, etc., vont finalement se désolidariser en partie du service. Or, le financement repose sur le fait qu'on est nombreux à l'utiliser. » Pour ce professionnel, le risque serait donc que des secteurs pavillonnaires consomment moins d'eau du réseau public, contribuent moins financièrement au service avec pour conséquences un report de charges supplémentaires sur l'habitat collectif...

Pendant son exposé à la réunion de proximité de Neuilly-sur-Marne, le SEDIF avait pointé l'hétérogénéité des particularités sociales sur son territoire : de 5 % de taux de pauvreté, jusqu'au maximum national avec 45 % de taux de pauvreté.

Des étudiant.e.s participant au débat ont analysé des impacts du projet d'installation de « filières membranaires haute performance » dans les trois principales usines de traitement du SEDIF au regard d'une évaluation sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'« Agenda 2030 » un plan d'action visant à mettre en œuvre au niveau mondial le développement durable. Concernant les dimensions sociales et économiques, le projet contribuerait négativement aux ODD1 « Éradication de la pauvreté » et 10 « Réduction des inégalités », à cause de l'augmentation du prix de l'eau. « Bien que le SEDIF défende un gain à long terme (voir plus bas, Les compensations attendues à l'augmentation du prix de l'eau) grâce à l'économie de produits d'entretien et à l'augmentation de la durée de vie des équipements, il

oublie les ménages les plus modestes, dont le budget ne permet déjà pas d'acheter ces produits, de les renouveler ou de réparer les équipements abîmés. Pour ces foyers, la hausse du prix de l'eau sera immédiate sans être compensée ailleurs », précisent les étudiants - [Cahier d'acteur n° 15 Institut Catholique de Paris.](#)

À l'Agora de l'eau, l'eau a été considérée par tous les participant.e.s comme un bien commun. Si l'idée de faire de l'accès à l'eau un droit opposable progresse, le prix de l'eau est le premier facteur d'inégalités potentielles, et il jouera forcément sur les foyers les plus modestes. Quel curseur entre gratuité et tarification de l'eau ?

Les modes de tarification

La perception partagée dans le débat public de l'eau comme un bien commun a conduit à des propositions sur les modes de tarification aux usagers, jusqu'à la possibilité d'une gratuité.

À l'Atelier de la relève, au sein duquel plus de 60 jeunes ont exploré la question de l'avenir de l'eau potable à l'heure du changement climatique à l'horizon 2060, plusieurs outils ont été envisagés pour viser une juste répartition de l'eau, comme un tarif progressivement plus élevé passé un certain nombre de mètres cubes consommés, tout en notant que les personnes les plus aisées pourraient se permettre de payer davantage quand les personnes les plus défavorisées ne le pourraient pas. Parmi les autres propositions de l'Atelier de la relève, une incitation et/ou des récompenses en cas de baisse volontaire de consommation, comme une remise sur la facture en eau, des bonus, etc. Avec une remarque cependant : un prix élevé pourrait être un levier de la sobriété en matière de consommation d'eau. « *Le prix de l'eau incite les consommateurs à plus de responsabilité* », note un participant au débat mobile de Villeparisis ; « *Pourquoi ne pas faire payer plus cher ceux qui consomment trop ?* », écrit dans une même logique un autre citoyen - Commentaire questionnaire n° 497. « *L'eau devrait être à prix bas voire gratuite pour les besoins vitaux et très chère à partir d'un certain nombre de m³ pour les besoins luxueux (piscine lavage voiture arrosage jardin, etc.)* », exprime le Questionnaire n° 125.

La tarification de l'eau devrait être progressive, incitative et solidaire, s'adapter aux types d'usages et prendre en compte les difficultés financières des foyers les plus défavorisés, défendent des participant.e.s à l'atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource de Villejuif. Supprimer l'abonnement pour prendre en compte la consommation individuelle est également proposé par les participant.e.s à l'atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques.

« *L'eau est un bien commun indispensable pour le vivant, sa raréfaction doit conduire à l'économiser, les premiers m³ utilisés par les familles devraient être gratuits, sa gestion devrait être publique en y associant les consommateurs et leurs associations* » - [Cahier d'acteur n° 10, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement \(MNLE\) 93](#)

Il existe en France plus de 10 000 tarifs de l'eau, il faudrait une égalité citoyenne avec un tarif unique de l'eau sur tout le territoire comme pour le timbre, le rail, le gaz, l'électricité - [Cahier d'acteur n° 16, CGT EPIC Eau de Paris.](#)

Au cours de l'atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource de Villejuif, un intervenant du SEDIF a rappelé que leurs études indiquent que 83 % des usager.e.s estiment aujourd'hui que le prix de l'eau est correct ou peu élevé. Mais ils ne sont que 27 % à le connaître. Un constat repris à l'Agora de l'eau : la question de l'eau n'intéresse pas suffisamment les usager.e.s car elle reste souvent invisible dans le quotidien. Par exemple, dans le cas des logements en copropriété, les frais liés à l'eau sont compris dans les charges. Il faut faire apparaître dans les charges le coût de l'eau dans les factures, est-il indiqué dans les recommandations concrètes issues des débats.

Les compensations attendues à l'augmentation du prix de l'eau (voir p.46)

Le SEDIF a souhaité faire une estimation des impacts énergétiques du projet, et en particulier évaluer si le changement de qualité de l'eau était porteur de gains pour l'usager.e ([DMO p. 101](#)). Le cabinet In Extenso Innovation Croissance (IEIC) a ainsi été chargé d'actualiser en 2023 le « *Bilan économique et environnemental relatif au projet de décarbonation de SEDIF* » (Deloitte Conseil, volet 2, avril 2019). Il ressort de cette [étude](#) qu'une eau moins entartrante aurait un impact sur la durée de vie des appareils électroménagers qui fonctionnent en chauffant de l'eau, sur leur performance en phase de chauffage, nécessiterait moins de détergents pour les usages qui y recourent et, couplée à une diminution du chlore, pourrait inciter une part plus importante de la population à consommer moins d'eau en bouteille pour lui préférer l'eau du robinet.

À la clé, des économies seraient à attendre sur la facture d'électricité des usagers, sur le remplacement des appareils électroménagers, sur l'achat de détergents et d'eau en bouteille.

Ces suppositions d'économies attendues, présentées par le responsable du projet comme compensant l'augmentation du prix de l'eau, ont été questionnées par certain.e.s participant.e.s :

D'un point de vue général, il a été remarqué que « *le projet compense des dépenses réelles (coût des investissements, du fonctionnement, de la maintenance et du renouvellement de ses filières OIBP) par des économies estimées et incertaines.* » - [Cahier d'acteur n° 17, Ecologie et Citoyenneté d'Est Ensemble.](#)

Des participant.e.s notent aussi le manque d'indépendance des études produites : « *les estimations sur les économies financières et d'énergie sont issues d'une seule étude commanditée par le SEDIF* » - Commentaire questionnaire n° 1178.

Au cours de l'atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource à Villejuif notamment, plusieurs points d'interrogations ont été discutés: les chauffe-eau électriques n'enregistrent pas de gains de performances avec une eau moins calcaire, l'obsolescence programmée des appareils électroménagers, leur entartrage antérieur, etc. rend les hypothèses d'allongement de leur durée de vie discutables... Les économies d'énergie, pour certain.e.s participant.e.s, sont difficiles à estimer car tous les usager.e.s ne sont pas équipé.e.s de la même manière. – Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires. Ou encore, « *disposer d'une eau sans tartre qui permettrait de prolonger l'utilisation des appareils électroménagers (...) ignore l'obsolescence programmée. Signalons tout de même qu'une eau sans calcaire rend le rinçage plus difficile et augmente la quantité d'eau à consommer, et ça, on peut douter que ça fasse « gagner du pouvoir d'achat aux Franciliens. »* » – Plateforme participative, avis n° 39. « *Si ces machines sont déjà contaminées par le calcaire, quel intérêt de ne plus avoir de calcaire si les appareils ménagers utilisés actuellement sont détériorés ?* » – Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi et « *le calcul ne prend pas en*

compte l'évolution du parc qui devrait voir la proportion de chauffe-eau à flamme se réduire au fil du temps. » – Plateforme participative, avis n° 37.

« On s'aperçoit que la grande majorité des économies promises viennent en réalité de changements de comportements des usagers (baisse de la consommation d'eau en bouteille et baisse de l'utilisation de détergents). Or celle-ci n'est que très peu impactée par la qualité de l'eau, et plus par la sensibilisation ! »

Commentaire questionnaire n° 1178.

Pendant l'Atelier de la relève, il est noté que la consommation d'eau en bouteille repose aussi sur des ressorts culturels et psychologiques à ne pas négliger, comme en témoigne aussi l'avis n° 2-29 déposé sur la plateforme participative: « (...) *Comment convaincre de boire de l'eau du robinet, alors que*

LES ÉTUDES PRODUITES PAR LE SEDIF EN APPUI DE SON PROJET (voir p. 45)

Des réserves ont été exprimées par des participants au débat public quant au coût très important du projet (870M€ en 2021) et aux répercussions que le projet aurait sur la facture d'eau des usagers (entre 30 et 40 centimes d'euros par m³). Pour répondre à ces réserves, le SEDIF a évoqué les études qu'il a fait réaliser, dont les conclusions sont mentionnées dans le dossier de présentation du projet. Cette étude réalisée par le cabinet In Extenso a consisté en une actualisation de l'étude du cabinet Deloitte réalisée en 2019.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes:

- Un bilan énergétique net positif: la réduction de consommation énergétique des équipements (119 GWh/an), principalement les chauffe-eau, venant plus que compenser la surconsommation d'énergie induite par les nouvelles unités membranaires (88 GWh/an);
- Un bilan carbone net positif: la réduction de la consommation de bouteilles d'eau et celles de produits corporels et d'entretien (entre 59 000 et 88 000 tCO₂/an) venant plus que contrebalancer l'impact carbone de l'exploitation des nouvelles unités membranaires (12 000 tCO₂/an);
- Un bilan économique net positif: le gain économique pour les ménages (consommation énergétique, achats de produits d'entretien, achats de bouteilles d'eau et dépenses liées à l'adoucissement), à hauteur de 237M€/an venant plus que neutraliser l'investissement et la hausse des prix qui en découlent, à hauteur de 59M€/an, pour une durée d'amortissement de 40 ans. Ce bilan positif est estimé par l'étude à 94€/an par foyer.

Cependant, des participant.e.s ont jugé que cette étude, réalisée à la demande du SEDIF, souffrait d'un manque d'indépendance et qu'elle montrait certaines lacunes méthodologiques et avançait des arguments trop peu étayés.

Sur l'aspect énergétique, il a été affirmé par exemple que:

- Les chauffe-eau électriques ne seraient pas concernés par ces économies;
- Les données concernant la surconsommation due aux nouvelles unités membranaires méritaient d'être précisées, ainsi que de tenir compte d'une augmentation de la consommation électrique au fil du temps (du fait de la dégradation des membranes).

Sur l'aspect carbone, il a été affirmé par exemple que:

- Le report des consommateurs d'eau en bouteilles vers l'eau du robinet paraît surestimé et aurait besoin d'être vraiment étayé;
- Le bilan en termes d'utilisation de produits corporels et de produits d'entretien pouvait être questionné du fait de la nécessité d'utiliser une plus grande quantité d'une eau moins calcaire pour se rincer, par exemple.

Le bilan économique global reposant sur ces hypothèses énergétiques et carbone, la conclusion de l'étude menant à une économie de 94 € par an a été questionnée par des participants qui ont réclamé la réalisation d'une étude réellement indépendante pour une meilleure évaluation des impacts énergétiques, carbone et économiques.

l'on voit toujours ces packs d'eaux embouteillées qui trônent dans les supermarchés (...) »

L'étude évalue les coûts évités pour les usager.e.s, « *mais en demandant à ces derniers leur opinion sur leur eau du robinet, sans les questionner sur leur consentement à payer pour bénéficier d'une eau réputée de meilleure qualité.* » – [Cahier d'acteur n° 25, UMR G-EAU](#). Ainsi, le taux de report sur l'eau du robinet (à la suite de l'amélioration de sa qualité) annoncé dans l'étude pourrait être critiqué (car sans doute surestimé), est-il écrit dans le même cahier d'acteur ; bien que certain.e.s participant.e.s soient effectivement prêt.e.s à changer leurs habitudes : « *Habitant de Saint-Ouen, je suis pour une eau de meilleure qualité, et au plan des résidus de pesticides, des microplastiques et du calcaire - j'ai vécu les dégâts en la matière sur la peau de mes enfants notamment. Et je préfère payer un peu plus chaque mois que d'acheter des crèmes hydratantes, de l'eau en bouteille ou des recharges de filtre.* » – Plateforme participative, avis n° 25.

Toujours en ce qui concerne la consommation d'eau en bouteille, « *la propension des usagers susceptibles de modifier leurs comportements d'achat de bouteilles d'eau en fonction de la qualité ou de la dureté de l'eau distribuée sur leur territoire n'a jamais été observée ni démontrée, dès lors que la conformité est atteinte* » – [Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris](#).

De fait, il n'a pas été constaté de réduction particulière de l'eau en bouteille chez les usagers alimentés par l'usine de nanofiltration de Méry-sur-Oise – [Cahier d'acteur n° 19, Communautés d'agglomération de Grand Paris Sud et de Cœur d'Essonne](#).

Au cours de la rencontre de proximité de Neuilly-sur-Marne, la question est posée plus précisément par une participante qui s'interroge sur l'existence d'un retour d'expérience ou d'étude sur les habitudes de consommation des habitant.e.s desservi.e.s par l'usine de Méry-sur-Oise. La même question est posée sur la plateforme du débat. Le SEDIF, dans sa réponse, indique que « *lors de la mise en service(...), le SEDIF a réalisé une campagne d'accompagnement auprès des abonnés, pour les informer du changement de qualité d'eau (...) la campagne menée était axée sur la distribution de carafes auprès des habitants pour les inciter à boire l'eau du robinet, améliorée par la nanofiltration (...) depuis il n'y a pas eu d'action spécifique, comme des études comportementales des usagers, sur le périmètre desservi par Méry-sur-Oise.* » – Plateforme participative, questions n° 1-23.

UN DOUBLE RÉSEAU, SOBRE EN RESSOURCE ET AVANTAGEUX ÉCONOMIQUEMENT ? ([voir p.43](#))

L'idée d'un double réseau est apparue à plusieurs reprises dans le débat public. Pour réduire la consommation d'eau potable et économiser l'énergie nécessaire à sa production.



Débat mobile à Villeparisis, le 22 avril 2023
Crédit photo : CNDP

Enfin, un réel consensus est apparu dans le débat public sur la nécessité d'accompagner les usager.e.s, au travers de campagnes pour informer le public sur la qualité de l'eau du robinet afin de remplacer l'eau en bouteille, l'utilisation de la bonne dose de détergent, etc. « *Le passage d'une consommation d'eau en bouteille, encore trop répandue, à une eau du robinet ne sera pas mécanique (...) il faudra mener des campagnes actives d'information et de communication allant au-devant de la population pour expliquer de manière claire le gain en qualité de l'eau du point de vue des consommateurs et faire baisser les peurs autour de la consommation de l'eau du robinet.* » – [Manifeste du futur](#)

C'est le préalable indispensable aux changements de comportements nécessaires pour que les usager.e.s puissent bénéficier des gains définis dans le « *Bilan économique et environnemental relatif au projet de décarbonation de SEDIF* », bilan qui reste par ailleurs discuté :

Une étude indépendante, qui permette d'évaluer les économies d'énergie au niveau des foyers, en prenant mieux en compte la réalité des usages, était ainsi réclamée par des participant.e.s de l'atelier citoyen environnement de Boulogne-Billancourt, tout comme par les chercheurs et chercheuses de l'unité de recherche G-EAU – [Cahier d'acteur n° 25, UMR G-EAU](#)



Débat mobile au marché de Thiais, le 18 juin 2023.
Crédit photo : CNDP

2.4 LES ARGUMENTS ÉCHANGÉS AUTOUR DE LA SOLUTION TECHNOLOGIQUE PROPOSÉE

Le choix d'une « filière membranaire haute performance ».

Selon le responsable du projet, le projet de « filière membranaire haute performance » est une réponse à 3 objectifs qui sont la réduction des micropolluants, du chlore et du calcaire dans l'eau produite par ses trois principales usines (Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise). Le responsable du projet souhaite ainsi anticiper, et même aller au-delà, des exigences de la directive 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine transposée en droit français et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le public a questionné cette solution technologique. Certain.e.s participant.e.s trouvaient le diagnostic des attentes des usagers et les caractéristiques du projet insuffisamment documentés pour en débattre réellement, et les alternatives trop peu explorées.

Ce projet a suscité avant et pendant le débat des points de vue différents sur de nombreux points.

Manque de précisions sur les caractéristiques (voir p.10)

Le projet ne présentait pas le détail des hypothèses techniques de la filière membranaire du fait d'un appel d'offres

en cours, suspendu pendant la durée du débat public. Or les caractéristiques présentées par le responsable du projet pouvaient s'avérer insuffisantes pour des participant.e.s en raison de cet appel d'offres. Selon le responsable du projet, ces caractéristiques de la « filière membranaire haute performance » dépendront de l'entreprise retenue pour l'installer et l'exploiter. Des participant.e.s ont ainsi indiqué un manque de données pour débattre, notamment en ce qui concerne la quantité et la caractérisation des entrants pour le fonctionnement de la filière membranaire ou de la minéralité de l'eau produite avec le nouveau procédé. De plus, des informations ont pu apparaître contradictoires à certain.e.s.

« Il nous a également été difficile de bien cerner le projet du SEDIF. Dans un premier temps, l'eau issue du traitement membranaire devait être reminéralisée. Au cours du débat le discours a changé, l'eau est subitement redevenue potable. - Cahier d'acteur n°5 - FNE Ile-de-France

Ces interrogations ont également porté sur le diagnostic des attentes des usager.e.s de ce projet. Le responsable de projet a en effet expliqué qu'il s'appuyait dans son dossier de présentation du projet ([DMO p. 38](#)) sur des enquêtes auprès des usager.e.s réalisées dans le cadre de son observatoire, pour définir ces objectifs. Or les réponses n'apparaissaient pas aux yeux des participant.e.s comme pertinentes ni sur les attentes des usagers, ni sur les bénéfices, en particulier économiques, pour les ménagers.

Ce projet est apparu également pour des participant.e.s comme insuffisant au niveau du diagnostic ; certain.e.s ont relevé un manque de « *transparence pour nous les usagers* » et *auraient préféré disposer d'« informations et de recherches supplémentaires et plus sérieuses (bactériologiques, polluants etc.)* » - Commentaire questionnaire n° 503.

Est-ce que la solution technologique proposée est opportune ?

Tout au long du débat, le choix de cette technologie a été questionné par le public. Des participant.e.s ont estimé que le diagnostic des attentes des usager.e.s et les caractéristiques du projet étaient insuffisamment documentés par le SEDIF et que les solutions alternatives étaient insuffisamment étudiées notamment sur des solutions fondées sur la nature. De plus, cette solution technologique d'ajout d'une « filière membranaire haute performance » pour la production d'eau potable a pu apparaître pour des participant.e.s comme onéreuse et ayant un fort impact environnemental. Certain.e.s ont défendu d'autres choix technologiques généralement moins innovants, mais moins onéreux, et avec une empreinte environnementale moindre.

Pour autant, des collaborations pour améliorer la qualité de l'eau en s'appuyant sur la technologie sont mises en place. Ainsi, des décideurs de l'assainissement considèrent comme essentiel de développer une collaboration entre le secteur de l'assainissement et le secteur de la production d'eau potable.

« L'intérêt de ce rapprochement s'apprécie à l'aune de la convergence technique de ces deux domaines; l'accroissement des performances attendues vis-à-vis des filières de traitement des eaux usées ayant progressivement conduit à accroître les similitudes entre les filières "eau usée" et "eau potable". » - Cahier d'acteur n° 11, SIAAP

Une évolution du secteur qui suit les acquis de la recherche scientifique.

« La mutation de l'outil industriel s'est opérée au rythme de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques et cela depuis les premières expérimentations sur les biomasses épuratrices menées au début du siècle dernier sur le site de Colombes (92), l'un des berceaux historiques de la recherche dans le domaine de l'assainissement. L'innovation, qu'elle soit de rupture ou incrémentale, constitue encore aujourd'hui un levier qu'il nous faut savoir activer pour répondre aux grands enjeux industriels et environnementaux qui se dessinent devant nous » - Cahier d'acteur n° 11, SIAAP

Ainsi, le SIAAP et le SEDIF sont partenaires depuis quelques années. Ils ont souhaité mutualiser leur recherche pour améliorer le traitement de l'eau à partir de solutions techniques, notamment par une réduction des polluants dans les réseaux d'assainissement.

« Dans le même mouvement, le SIAAP et les acteurs du territoire se sont engagés dans une démarche de maîtrise

et de réduction des apports de polluants et micropolluants dans les réseaux d'assainissement, notamment dans le cadre du diagnostic amont. Cette dynamique a conduit à une amélioration importante de la qualité des eaux de surface, et cela malgré un contexte francilien atypique avec un bassin de population dense traversé par une rivière à faible débit ».
- [Cahier d'acteur n°11, SIAAP](#)

Cette démarche du responsable du projet est appréciée par certains participant.e.s qui, au cours du débat, ont mis en avant le côté innovant de la « filière membranaire haute performance » qui répondrait à nos besoins futurs et serait également une vitrine de notre savoir-faire français à l'international.

« Ce projet est le reflet des nouvelles technologies « made in France », de l'anticipation de sujet d'actualité pour notre avenir et celui de nos enfants. C'est effectivement nouveau mais répond à nos besoins sur notre futur. Oui cela a un coût mais avons-nous débattu dans les années 1980 sur l'investissement de nos TGV, de nos usines nucléaires qui font aujourd'hui notre renommée technologique française. Alors oui pour cette nouvelle technologie pour demain en profiter et le partager à nos voisins. Anticipons et avançons. Ce sont des investissements vrais, nécessaires et concrets. »
- Plateforme participative, avis n° 84

D'autres ont souligné que la « filière membranaire haute performance » est une technologie dans laquelle on peut avoir confiance.

L'OIBP est une technologie connue et maîtrisée puisqu'elle est utilisée pour désaliniser l'eau de mer.

Plateforme participative, avis n° 21

De plus, des participant.e.s ont indiqué que ce procédé membranaire est la meilleure technologie en matière de filtration des micropolluants.

« Les technologies membranaires sont la bonne réponse envisageable pour produire une eau débarrassée des micropolluants. » - Plateforme participative, avis n° 48

Pourtant des participant.e.s ont énoncé des points de vigilance. Avant de changer la technologie, il serait pertinent de se questionner sur l'amélioration des conditions présentes et actuelles des technologies utilisées.

« Avant de changer la technologie de traitement, le SEDIF a-t-il revu ses méthodologies de pilotage pour améliorer l'efficacité du traitement lors des épisodes de crue (cause des problématiques de COT [Carbone organique total : quantité totale de matière organique exprimée en carbone (mg/L)]. Avant de casser le jouet, il faudrait déjà voir si on ne peut pas améliorer son mode de fonctionnement, d'autant qu'aucune évolution significative des filières de traitement existantes au

niveau des usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne n'a eu lieu au cours des vingt dernières années. » - Plateforme participative, avis n° 24.

D'autres ont souligné que l'usine de Méry-sur-Oise pourrait servir de test pour cette future filière membranaire à haute performance :

« Ok pour le projet. Méry-sur-Oise qui peut servir de site test, et non pour Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne » - Plateforme participative, avis n° 10

Quel type de technologie privilégié ?

Le public a souligné des différences dans les technologies. Des technologies qui seraient plus onéreuses pour les usager.e.s, et plus consommatrices de ressources naturelles mais promettant des services toujours plus importants. D'autres personnes préféreraient se tourner vers une technologie moins innovante, avec des objectifs de réduction de l'empreinte écologique et moins onéreuse.

Ainsi des participant.e.s perçoivent la technologie de l'OIBP comme une surenchère technologique qui s'opposerait à une sobriété industrielle.

« Au final, la proposition du SEDIF revient à mettre en place un système sophistiqué pour un investissement très important, avec une surconsommation d'électricité par rapport à aujourd'hui, pour ne traiter qu'une petite partie du problème. Cette sophistication est l'antithèse d'une politique de sobriété sur toutes les dimensions : financière, technologique et environnementale. »

Cahier d'acteur n° 4, LPO Île-de-France

De plus, l'effet indirect pourrait créer une situation de dépendance industrielle vis-à-vis des fabricants de cette technologie de filtration de l'eau.

« Mettre en place l'OIBP = dépendance à la technologie et aux grandes entreprises car les villes ne pourront pas maîtriser cette technologie. Plus de retour en arrière possible (régie publique). » - [Débat autoporté n° 5, Mairie de l'Île Saint Denis.](#)

Des participant.e.s ont exprimé également un point de vigilance sur le « solutionnisme technologique ».

« Le point de vigilance numéro 1, c'est le dernier que l'on a mentionné sur le solutionnisme technologique qui semble résoudre des solutions, mais dont on découvre trente ou quarante ans plus tard que l'on est passé à côté d'un certain nombre de choses. Il faut donc être vigilant, avoir l'esprit suffisamment large ». - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

La question de la vision du SEDIF au regard des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques (voir p.72)

Des participant.e.s ont indiqué que le modèle de société s'inscrit désormais dans un cadre de sobriété et de résilience, et de politiques tournées vers la sobriété hydrique et énergétique. Il ne s'inscrit plus dans l'abondance environnementale, matérielle, technologique. Des participant.e.s en appellent à un projet qui réponde aux enjeux environnementaux, territoriaux et financiers à l'échelle du grand cycle de l'eau pour la région Île-de-France.

« Le projet membranaire du SEDIF s'inscrit dans le modèle du siècle dernier et nous ne pouvons pas relever les défis du XXI^e siècle avec la logique du XX^e siècle : productivisme, débauche de moyens, cloisonnement et limitation de la pensée au petit cycle de l'eau, sans prise en compte des impacts. » (...) Ce projet entraînerait des conséquences environnementales, financières et territoriales inacceptables à l'échelle régionale



Rencontre de proximité à Neuilly-sur-Marne, le 24 mai 2023.

Crédit photo : CNDP

et au-delà. En alternative, nous appelons de nos vœux un réel débat, le plus large possible, sur la qualité de l'eau et la préservation de cette ressource précieuse dans une logique coopérative et partenariale. » - [Cahier d'acteur n° 2, Régie Eau Seine et Bièvre](#)

De plus, qu'en serait-il des répercussions d'une généralisation de cette nouvelle technologie à l'échelle nationale voire internationale ?

Des participant.e.s ont recommandé « de modéliser ce qu'impliquerait la généralisation de la technologie à l'échelle du pays. Est-ce que ce serait tenable du point de vue de la production et de la consommation d'électricité ? » - Atelier citoyen environnement, Boulogne-Billancourt. D'autres ont étendu cette comparaison à l'international : « L'OIBP comme on le verra plus loin, ce n'est pas seulement un projet pour le SEDIF ou pour l'Île-de-France; les objectifs sont nationaux et même internationaux ! Imagine-t-on doubler la consommation énergétique de toutes les usines d'eau potable du pays ? » - [Cahier d'acteur n° 18, Coordination Eau Île-de-France](#).

Faut-il réfléchir à un autre projet qui porterait sur la protection de la ressource en eau en amont ?

À de nombreuses reprises au cours du débat, le public a questionné le choix d'investir dans une nouvelle technologie de traitement plutôt que d'investir dans la protection de la ressource en amont afin de réduire polluants et micropolluants à la source.

Le [Manifeste du futur](#) liste certaines des raisons pour lesquelles notre rapport à l'eau devrait changer :

« À l'heure du changement climatique, notre rapport à l'eau, et plus particulièrement à l'eau potable, va devoir drastiquement changer pour :

- Faire preuve de résilience afin de ne pas aggraver la situation actuelle, issue des erreurs des générations précédentes grâce à une évolution de la conscience écologique et ainsi laisser de l'eau en quantité et qualité suffisantes à nos petits-enfants ;
- Assurer un partage égal de la ressource entre acteurs économiques et industriels (exemple des pays producteurs dont dépendent les pays consommateurs) ;
- Protéger la biodiversité ;
- Favoriser une consommation locale et plus raisonnée, dont toute la chaîne de production et de transports aura moins pesé sur la ressource en eau. »

La question des priorités : technologie / protection des cours d'eau (voir p.50)

Des citoyen.ne.s ont questionné le choix de la technologie plutôt que celui de la prévention : « La protection de la ressource et un principe de prévention des atteintes à l'environnement, conformément à la Charte de l'environnement doivent faire l'objet d'un niveau de priorité

renforcé. C'est dans cette direction et vers ces actions, dont beaucoup de territoires en Île-de-France et ailleurs montrent l'exemple, que les moyens colossaux que le SEDIF entend mobiliser devraient être dirigés » - [Cahier d'acteur n° 17, Ecologie et Citoyenneté d'Est Ensemble](#).

870 millions d'euros investis dans la prévention suffiraient-ils à protéger la ressource en eau en amont ?

Des participant.e.s ont pointé les efforts, jugés insuffisants, sur la protection de la ressource (via des contrats Terre et Eau sur le territoire correspondant à ses ressources souterraines) : « Privilégier une action préventive pourrait suffire si les pouvoirs publics s'en saisissent réellement... Le SEDIF a dépensé 2 millions d'euros en dix ans pour le Plan Ecophyto (visant à réduire l'usage des pesticides)... contre 870 millions avec ce projet OIBP. - Plateforme participative, commentaire, avis n° 4

Des participant.e.s ont indiqué qu'une approche combinée entre des solutions fondées sur la nature sur le long terme et des solutions technologiques sur le court terme semblait la plus efficiente.

« Il ne s'agit pas d'opposer mais de combiner et d'opérer la transition indispensable que seule la technologie peut résoudre à court terme et la conditionner aux évolutions de pratiques moins polluantes en amont mais aux impacts positifs sur l'eau à bien plus long terme et sans garantie. La technologie est une barrière de sécurité qui, oui à un prix pour la Santé garantie à Tous en équité pour une eau potable et saine. Agir à la source oui tout en soutenant le projet du SEDIF qui reste à ce jour le gardien de la qualité maîtrisée dans un rapport qualité/prix optimisé. » - Plateforme participative, avis n° 58.

Ce modèle sociétal de la gestion de l'eau, qui combine préservation de la ressource en eau et sobriété industrielle est mis en place par des gestionnaires de l'eau.

« Eau de Paris privilégie ainsi des solutions d'exploitation sobres et l'entreprise publique mène une stratégie d'investissement pour préserver le patrimoine des générations futures. [...] Cette sobriété industrielle va de pair avec la préservation de la qualité des ressources captées. Le prix de l'eau à Paris reste ainsi le plus bas de la métropole parisienne. » - [Cahier d'acteur n° 3, Ville de Paris](#).

Ce projet conduit certaines collectivités à s'interroger sur leur désengagement du SEDIF

Au-delà du débat sur la technologie d'une filière membranaire choisie par le responsable du projet, ce projet a questionné la gouvernance du SEDIF comme l'ont exprimé des collectivités. En effet, cette technologie très poussée conduit le public à s'interroger sur la sécurisation du réseau d'eau, la qualité de l'eau et le coût de l'eau pour l'utilisateur à l'échelle de la région Île-de-France. De plus, des participant.e.s craignent une marchandisation de l'eau. Ce projet de « filtration membranaire haute performance » du



Atelier d'expert.e.s enjeux socio-économiques, le 10 mai 2023.
Crédit photo : CNDP

SEDIF suscite des craintes et interpellations qui pourraient renforcer le choix de certaines communes de quitter le SEDIF pour créer une régie publique de l'eau.

« Eau Seine & Bièvre est alimentée par l'usine de Choisy-le-Roi du SEDIF et sera impactée par son projet membranaire. Ce projet a d'ailleurs renforcé la prise de conscience de la nécessité impérieuse d'une réappropriation publique et locale du service de l'eau et a motivé en partie la décision prise par les élus locaux et la population des neuf communes de ne pas réadhérer au SEDIF. » - [Cahier d'acteur n° 2, Régie Eau Seine et Bièvre](#)

Certains participant.e.s ont souligné un élément supplémentaire. La présentation de ce projet par le SEDIF n'arrive pas, selon eux, à n'importe quel moment de la vie publique française, mais à un moment où de nombreux territoires s'interrogent sur le modèle de gestion de l'eau à adopter.

« Il y aurait de fait, si le SEDIF s'entêtait dans ce choix, le choix d'une inégalité de traitement des Franciliennes et des Franciliens et le choix d'imposer une technologie à l'ensemble des opérateurs d'Île-de-France et notamment dans un moment précis parce que nous ne sommes pas en dehors de la vie publique; au moment où se créent partout des régies publiques de distribution de l'eau. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi.

2.5 LES ARGUMENTS ÉCHANGÉS SUR LES ENJEUX DE PROXIMITÉ (TRAVAUX...)

Le projet déposé par le SEDIF et RTE impliquerait de réaliser des travaux sur les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne principalement, Méry-sur-Oise étant déjà équipée d'une unité membranaire. Ces travaux concernent la construction de nouveaux bâtiments ainsi que des raccordements électriques au réseau 225 kV pour les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.

Des interrogations portées par celles et ceux situés en proximité des zones de chantiers, ont émergé pendant le débat. Celles-ci ont porté sur :

- Les impacts des travaux « sur site » (impacts paysagers/architecturaux et risque inondation)
- Les impacts des travaux - « zone étendue » (Travaux RTE et impact sur le trafic routier)
- La durée réelle des travaux
- Les impacts des nouvelles unités membranaires en exploitation

Impacts des travaux prévus et des nouvelles unités membranaires

Impacts des travaux - Nuisances « sur site »

Les arguments échangés ont tout d'abord concerné les impacts directs, pour les riverain.e.s les plus proches des usines, des chantiers de construction, principalement à Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi.

Lors de la rencontre de proximité de Choisy-le-Roi, le SEDIF a présenté les différents chantiers concernant les bâtiments dans l'enceinte de l'usine: « on aura d'abord le bâtiment membranaire principal qui fera environ 7000 m², des bâtiments annexes, des bâtiments également de traitement des concentrats et des bâtiments électriques puisque l'on aura un nouveau raccordement électrique au réseau 225 kV qui sera acheminé par RTE »

Plusieurs questions et préoccupations ont émergé au cours des débats, en particulier au cours des trois rencontres de proximité organisées aux abords des trois usines du SEDIF.

Impacts paysagers et architecturaux

Malgré les engagements du SEDIF en matière de respect des exigences paysagères et architecturales, certain.e.s participant.e.s craignent une artificialisation des sols: « On va se retrouver sans herbe, mais avec des surfaces d'usines conséquentes » a affirmé un participant à la rencontre de proximité de Choisy-le-Roi. « Alors, est-on obligé d'augmenter l'emprise des usines? Ne peut-on pas réutiliser les bâtiments existants ou simplement les étendre de façon minime pour éviter d'utiliser des espaces verts, comme on l'a vu sur les plans tout à l'heure? » a demandé un participant à la rencontre de proximité de Neuilly-sur-Marne. « La construction du bâtiment de 7000 m² aura-t-elle pour conséquence la destruction d'arbres, l'urbanisation de zones végétalisées? » demande une table de travail de la rencontre de proximité de Choisy-le-Roi.

Sur le risque inondation des nouveaux bâtiments

Des participant.e.s ont également exprimé des préoccupations quant à la construction de bâtiments dans l'usine de Choisy-le-Roi, qui seraient en zone inondable. « (...), elle est construite sur une zone inondable. C'est-à-dire qu'en fait, on interdit tout au long de la bande de construire des maisons, etc., mais là on va construire une usine qui aura sans doute les pieds dans l'eau. Et donc on voudrait savoir aussi si cette usine sera hors d'eau, dans des conditions d'inondation telles qu'on a pu vivre en 2018. »

Impacts des travaux - Nuisances « zone étendue » (vie locale à proximité des usines et dans les zones plus éloignées)

Concernant les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne, les travaux n'auront pas seulement d'impact sur la zone la plus proche de l'usine et les riverain.e.s résidant à côté, mais auront un effet sur les zones plus étendues, du fait notamment des travaux de raccordement RTE mais également des conséquences de la construction des nouvelles unités, et le surcroît d'activité routière que ces chantiers entraîneraient.

Travaux RTE - Raccordement aux réseaux d'électricité

Certain.e.s participant.e.s ont fait part de leur incompréhension quant au fait de débattre des raccordements des usines du SEDIF aux réseaux électriques de RTE, alors même que l'opportunité du projet de « filière membranaire haute performance » n'est pas encore tranchée: « S'il est démontré

par le débat qu'il ne faut pas le faire, il ne faudra peut-être pas le faire. Du coup, je m'étonne (...) que l'on débattre ou que l'on nous présente longuement et techniquement ce que va faire RTE parce que, de ce point de vue, on n'en est pas encore là. Si le projet ne se fait pas, ce n'est pas la peine que RTE s'engage dans des études d'ingénierie à n'en plus finir et qui coûtent de l'argent. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

Le SEDIF a indiqué que cette fiabilisation des installations électriques pour ces deux usines à Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne était indispensable, y compris si le projet de « filière membranaire haute performance » devait ne pas se faire: « Ce qu'il faut savoir, c'est que pour la saisine de la commission du débat public, on a fait une co-saisine avec RTE, mais le projet de fiabiliser l'alimentation de nos usines est là depuis plusieurs années et se fera même si le projet membranaire ne se faisait pas parce que nous avons un besoin de fiabiliser l'alimentation de nos usines actuellement. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

RTE est maître d'ouvrage du raccordement des usines du SEDIF. Il se doit, dans ces conditions, d'appliquer les prescriptions de la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, dite « [circulaire Fontaine](#) ». Cette concertation est définie dans cette circulaire comme un complément de la concertation préalable du public en cours. Si ces deux débats sont complémentaires « débat public sous l'égide de la CNDP » et « concertation Fontaine sous l'égide du préfet », ils n'ont pas le même objet. Le débat public a pour objectif d'associer le public à la genèse du projet, pour débattre de son opportunité et ce n'est qu'à l'issue de ce débat public que RTE lance les rencontres propres à la concertation Fontaine (acteurs du territoire au sens institutionnel du terme), puis élabore le dossier de concertation Fontaine en tenant compte des enseignements tirés du débat public et de toutes ces rencontres qui sera transmis à toutes les parties prenantes. La réunion de fin de concertation (Fontaine) s'assurera qu'au regard de l'ensemble des échanges, propositions, etc., avec les acteurs du territoire (dont le bilan du débat public), le « fuseau » électrique proposé par RTE est bien celui dit « de moindre impact ». L'aire d'étude des fuseaux doit être cohérente et acceptable d'un point de vue technique, environnemental et économique.

Lors des deux rencontres de proximité de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne, RTE a présenté les différentes phases des chantiers liés au raccordement électrique des usines de traitement et leurs possibles conséquences sur la voirie suivant les différents tracés proposés. RTE a précisé que « la largeur d'intervention nécessaire pour ces travaux sera d'environ 6 mètres ». « il nous faut à peu près 6 mètres d'intervention pour pouvoir avoir l'espace de réaliser une tranchée, d'avoir la circulation des engins de chantier (...) des opérateurs (...) mais aussi assurer tout ce qui est protection parce qu'il faut bien sûr que la circulation (...) autour puisse se faire en toute sécurité et que l'on puisse stocker. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

Des questionnements concernant ces travaux de raccordement électrique et les potentiels risques de nuisances aux abords de l'usine ont émergé au cours des échanges. Pour ce qui est des travaux de raccordement de Choisy-le-Roi, un participant a questionné le raccordement à la ligne 225 kV qui relie déjà le quartier de la Prairie situé « à 200 m de l'usine » et qui permettrait « d'éviter de refaire des tranchées dans la ville » - Plateforme participative, Question n° 8. Dans sa réponse, le SEDIF a précisé que ce raccordement « ne permettrait pas de répondre au besoin de sécurisation de l'alimentation électrique des usines », car il « ne permettrait pas de réduire le risque d'arrêt des usines de façon simultanée dans le cadre d'une perturbation de service rendu, comme un creux de tension. »

À cette même interrogation, RTE a précisé : « Actuellement (...) on est à peu près sur une même maille [entre] l'usine de Neuilly-sur-Marne et l'usine de Choisy-le-Roi (...) [Les travaux de raccordement permettront] de distinguer ces deux poches électriques entre l'usine de Neuilly-sur-Marne (...) et l'usine de Choisy-le-Roi. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

Par ailleurs, à la suite d'un travail en groupe à Choisy-le-Roi, une table composée d'acteurs et d'actrices du monde associatif, de citoyen.ne.s et d'un élu local, a demandé s'il était envisageable : « d'utiliser les réseaux abandonnés pour le nouveau réseau RTE ? On pense qu'il y a peut-être des réseaux qui ne sont plus utilisés et que l'on pourrait peut-être utiliser ».



Débat mobile à Aulnay-sous-Bois, le 20 avril 2023.
Crédit photo : CNDP

Les impacts des travaux sur le trafic routier

Des participant.e.s aux rencontres de proximité de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne ont partagé leur inquiétude quant aux conséquences des travaux sur le trafic routier : « On se sent concerné par l'impact des travaux, notamment du trafic routier sur la voirie, sur les différents ouvrages d'art qui sont sur le chemin des engins de travaux publics. » Une table de travail a précisé espérer « que le T9, T ZEN et le RER C ne soient pas coupés lors des travaux. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

« On voudrait vraiment connaître quelle est la nature de cet impact. Par exemple, j'ai déjà repéré tout mon trajet (...) je serai bloquée pratiquement à toutes les rues que j'emprunte. » - Rencontre de proximité, Neuilly-sur-Marne

Des participant.e.s évoquent des solutions de désengorgement.

Certain.e.s mettent en avant la nécessité d'une collaboration avec la SNCF : « En ce qui concerne effectivement les nuisances dues aux travaux (...), on a la chance d'avoir une voie ferrée qui passe depuis la centrale électrique jusqu'à la Marne. Ce serait peut-être pas mal de parler avec la SNCF. Cela éviterait d'embêter les riverains et les routiers. » - Rencontre de proximité, Neuilly-sur-Marne

D'autres recommandent l'utilisation de certains ouvrages d'art plutôt que d'autres déjà encombrés et notamment « l'utilisation du pont des Mariniers pour les travaux plutôt que le pont Rondu. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

D'autres encore souhaitent que soit privilégié l'acheminement de matériaux pour les chantiers par voie fluviale : « On a déjà beaucoup de chantiers au sein du quartier des Gondoles Sud (...) donc ma question reste de savoir par quel moyen vous allez acheminer tous les outils et matériaux que vous allez utiliser pour le chantier s'il est fait. Est-ce que l'on peut utiliser le fluvial et moins l'autoroute ? » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi.

Sur ce point, RTE a répondu : « sur l'utilisation des moyens et des barges éventuelles pour l'acheminement des matériaux. Ce sont des choses que nous avons déjà mises en place (...) sur d'autres projets, donc nous pourrions étudier la question. » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi.

Interrogations sur la durée des travaux

Durant ces débats, les participant.e.s ont partagé leurs préoccupations et demandé davantage de précisions quant à la "durée réelle" des travaux « Quelle sera la durée des travaux ? Bien qu'on ait vu que 2027 était un point donné dans le futur. » a demandé une participante à la rencontre de proximité de Neuilly-sur-Marne.

Le SEDIF précise que les travaux internes aux usines s'étendraient sur quatre ans, de 2027 à 2031, et les travaux d'exécution de RTE sur trois ans et demi.



Agora de l'Eau à Paris, le 12 juillet 2023.
Crédit photo : CNDP

Impacts des nouvelles unités membranaires en exploitation

S'interrogeant sur l'impact des nouvelles unités membranaires lors de leur phase d'exploitation, des participant.e.s ont relevé les différentes nuisances que pourraient émettre ces unités membranaires : « *nuisances potentielles en fonctionnement : bruit, vibration, lumière, odeur* » ont formulé les participants lors des travaux en sous-groupe à la rencontre de proximité de Choisy-le-Roi.



GOUVERNANCE,
SOLIDARITÉ ET
PARTICIPATION :
**LES ENJEUX
DU PROJET AU NIVEAU
DE L'ÉCOSYSTÈME.**

3.1 Les enjeux de gouvernance et de solidarité

71

3.2 La participation : donner plus de pouvoir aux citoyen.ne.s

80

3.3 Après le débat

82

3.1 LES ENJEUX DE GOUVERNANCE ET DE SOLIDARITÉ

Le secteur de la production et de la distribution d'eau potable est un système complexe dans lequel une multiplicité d'actrices et d'acteurs, d'enjeux, d'échelles sont à appréhender. De plus, les actrices et acteurs de l'eau ont des points de vue différents sur leurs modes de gestion de l'eau actuels et pour demain.

Une dualité est apparue dans le débat public entre ceux qui privilégient une approche de la gestion de l'eau en régie publique directe qui permettrait, selon eux, de mieux maîtriser la stratégie et en particulier de mieux combiner préventif et curatif, et ceux qui préfèrent une gestion de l'eau par des entreprises privées développant une vision plus technologique, avec des solutions essentiellement curatives. De plus, le public a exprimé des points de vue différents sur la technologie choisie. D'une part, certains participant.e.s ont mis l'accent sur des solutions très techniques, avec des enjeux économiques (coût onéreux pour l'installation d'une « filière membranaire à haute performance »), et des enjeux écologiques (prélèvement de l'eau en hausse et consommation d'énergie importante), pour traiter les pollutions de l'eau, d'autre part, d'autres participant.e.s ont prôné des techniques moins poussées, moins onéreuses, plus sobres (eau et énergie) et couplées à une prévention de la ressource de l'eau en amont des usines, voire à l'échelle du bassin versant.

Ces différents points de vue ont questionné la gouvernance du projet avant et pendant le débat public. Qui peut décider d'une nouvelle technologie pour traiter l'eau potable quand

celle-ci pourrait induire des modifications significatives pour les autres gestionnaires de l'eau ? Est-ce une réponse collégiale, étatique, une prérogative du porteur de projet ?

Le débat public a permis de dépasser un débat limité à l'étude d'une solution technique par l'introduction de thèmes plus larges, en introduisant des questions telles que l'eau bien commun, les modes de gestion, la solidarité entre territoires et entre opérateurs, l'équité de traitement pour tous les citoyens, au sein de la région et du pays, le questionnement de la démocratie et les modalités de gouvernance envisageables.

Seront présentés ici les questionnements et les réflexions des participant.e.s qui ont émergé dans ce domaine.

Éléments de diagnostic de la gestion de l'eau potable en Île-de-France

Les modes de gestion de l'eau potable en Île-de-France aujourd'hui

La gestion de l'eau est placée sous la responsabilité des communes. Certaines communes préfèrent une régie publique pour le traitement et la distribution d'eau potable tandis que d'autres délèguent la gestion de l'eau à des opérateurs privés. Il y a donc une coexistence d'une gestion de l'eau potable en Île-de-France assurée par une gestion publique de l'eau, sous forme de régie directe et une gestion déléguée à des entreprises privées.

Le débat a mis en lumière des points de vue différents sur ces modes de gestion.

LES MODES DE GESTION DE L'EAU POTABLE

Des gestionnaires de l'eau d'Île-de-France ont partagé, lors du débat public, leurs arguments qui ont présidé au choix de leur mode de gestion, comme la proximité avec les usagers, le tarif, la gouvernance, l'écologie mais également les freins auxquels ils pouvaient être confrontés par exemple, lorsqu'ils ne possèdent pas les usines de production d'eau potable et ne maîtrisent pas entièrement leur stratégie pour définir leur politique de l'eau. Les modes de gestion de l'eau potable en Région Île-de-France sont :

La délégation de service public (DSP).

La gestion de l'eau est confiée à un opérateur privé, qui en assure le bon fonctionnement. Les usagers rémunèrent l'opérateur privé au travers d'une partie du tarif de l'eau. « *Sur la question du mode de gestion, notre syndicat travaille historiquement en délégation de service public, et ce depuis sa création.* » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques, Sénéo.

La régie publique directe.

La collectivité gère directement avec son personnel le service de traitement et la distribution d'eau potable. « *La régie publique Eau de Paris existe depuis 2010, une régie évidemment 100 % publique, nous n'avons pas d'actionnaire dans la régie Eau de Paris à rémunérer. Chaque centime de la facture d'eau est réinvesti dans le service, bien évidemment. Nous avons une gouvernance qui est l'ADN des régies qui est à la fois transparente, démocratique et ouverte.* » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques, Eau de Paris.

La question de la DSP et ses marges de manœuvre

Mais la gestion de l'eau dépend également de l'approvisionnement en eau. Ainsi, certaines AO (autorités organisatrices) ne sont pas détentrices de leurs usines de production d'eau potable et souhaitent les acquérir pour mieux maîtriser leurs choix techniques, d'approvisionnement, et construire un projet de territoire articulé autour de la ressource. « *Nous sommes également attentifs à la protection de la ressource en eau, tant dans sa qualité que dans sa quantité. C'est pour cela que dernièrement, très récemment, Sénéo et Aquavesc se sont rapprochés afin d'étudier ensemble l'opportunité de rachat des usines du domaine privé de Suez dans l'Ouest parisien.* » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques, Sénéo.

Des modes de gestion qui évoluent au fil du temps

La loi NOTRe de 2015 a confié de nouvelles compétences aux régions et a redéfini les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale notamment pour l'eau et l'assainissement. Elle a mis fin à la gestion communale pour donner cette compétence à l'intercommunalité. Cependant, des collectivités peuvent se retirer d'un regroupement de communes pour leur gestion de l'eau. Dans ce cas, les compétences qu'elles lui avaient transférées lui sont restituées. Certaines collectivités adhérentes du SEDIF ont souhaité le quitter pour créer une régie publique de l'eau.

« Quitter le SEDIF permet de concrétiser nos choix politiques. La transparence et la proximité de la gestion, sous le contrôle et la maîtrise des élus de notre territoire, avec la participation des citoyens. Une tarification plus juste et plus solidaire, garantissant le droit humain à l'eau et à l'assainissement pour tous. Une ré-humanisation du service public, résolument à l'écoute des usagers ». - [Cahier d'acteur n° 17, Groupe Ecologie et Citoyenneté d'Est Ensemble](#).

Cette gouvernance de la gestion de l'eau avait d'ailleurs fait l'objet d'un rapport de la cour des comptes en 2018 qui préconisait une gestion par la Métropole du Grand Paris.

« Transférer la compétence « eau » à la métropole du Grand Paris lui permettrait d'assurer une gestion cohérente de la protection, de la production et de la distribution de l'eau potable, de mutualiser les risques sur l'approvisionnement de sept millions d'habitants et de rationaliser les investissements à une échelle adaptée aux enjeux, comme c'est le cas pour les grandes villes à l'étranger et les autres métropoles du territoire national. Ce transfert de compétence ne ferait pas obstacle au maintien de différents modes de gestion du service public (régie, délégation de service public). La métropole ne pouvant exercer que des compétences qui lui ont été transférées par la loi, un changement d'organisation, confiant la compétence « eau » à l'échelon métropolitain, nécessiterait une adaptation législative » - [Rapport Cour des comptes 2018, conclusion et recommandation](#).

Le SEDIF avait d'ailleurs soutenu l'initiative d'une plus grande solidarité entre acteurs de l'eau, en proposant un espace de dialogue à ce sujet :

« Pour la coopération intercommunale et le fait d'échanger, il y a longtemps que nous le pratiquons. De mémoire, c'est le président André Santini qui a proposé le ring de l'eau (...) où l'on pourrait se dépanner les uns les autres et de manière plus réfléchie que l'on ne le fait aujourd'hui ». - Agora de l'eau, Table ronde, SEDIF

Cette réorganisation de l'eau potable a été également interrogée par des participant.e.s en raison de la diminution de la consommation d'eau. Doit-on diminuer le nombre d'usines de traitement d'eau potable en Île-de-France ?

« Il y a lieu de rappeler que la Chambre Régionale des Comptes a préconisé le transfert à la Métropole de la gestion de l'eau et la suppression d'Eau de Paris, du SEDIF et de Sénéo (ex SEPG). Dans un contexte de diminution depuis 30 ans de la production d'eau potable dans la Métropole (les usines sont en sous-production par rapport à leur capacité), l'usine de Choisy-le-Roi devrait être supprimée avec un regroupement de la production à l'usine d'Orly, située à quelques centaines de mètres ».
- Plateforme participative, avis n° 44

La question des eaux superficielles et souterraines a fait l'objet également d'échanges sur la réorganisation de la gestion de l'eau. Des citoyen.ne.s ont demandé si le défi ne serait pas un meilleur partage des ressources en eau entre autorités organisatrices de l'eau : *« Certaines autorités ont accès à des ressources superficielles, d'autres des ressources en nappes phréatiques, et peut-être qu'il y a une réflexion à avoir autour de comment différentes autorités peuvent accéder pas seulement à un type de ressources, mais aux deux types de ressources, et diversifier l'approvisionnement des autorités pour leur permettre d'avoir accès à des qualités d'eau différentes ».* - Atelier citoyen, Prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif

Différents modes de gestion mais un principe commun : la solidarité (voir p.64)

Quelle que soit l'organisation choisie, le système repose sur un principe essentiel de collaboration entre opérateurs pour garantir aux Francilien.ne.s un accès équitable à l'eau potable conformément à la réglementation sanitaire ; ce principe de collaboration prend une dimension concrète et physique dans l'interconnexion des réseaux.

« On aime bien rappeler que l'on est tous différents et en même temps, on fait tous le même job. On est un service public, ça a déjà du sens, et local, cela a un autre sens, de l'eau potable. (...) » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Sénéo

Au-delà du mode de gestion choisi, l'enjeu est de continuer à pouvoir assurer la distribution d'eau potable.

« La question est de pouvoir assurer, dans un contexte de changement climatique, la résilience de notre schéma d'alimentation pour assurer qu'il y ait de l'eau au robinet dans n'importe quelle circonstance en Île-de-France et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Ville de Paris

Mais ce projet remet-il en cause ce principe commun ?

La décision de lancer le projet *« Vers une eau pure, sans chlore et sans calcaire »* est apparue pour des participant.e.s comme un choix unilatéral, n'ayant pas fait l'objet d'une discussion avec les autres acteurs. Ils l'ont interprété comme une fracture, un risque de remise en cause de l'équilibre sur lequel le système est construit.

« Il n'est pas possible qu'il y ait un syndicat qui essaie de semer le désordre ». - Réunion de lancement, collectivité territoriale

Mais quel est l'argument fondamental sur lequel repose le choix du SEDIF ? Lors des réunions du débat public, le SEDIF a souligné à plusieurs reprises que la décision d'introduire une nouvelle technologie de traitement de l'eau potable était motivée par la nécessité de respecter un principe de précaution (cf. partie « Enjeux sanitaires ») en réponse à la directive européenne 2020/2184 qui énumère un ensemble de micropolluants potentiellement nocifs.

Cette interpellation sur le principe de précaution a conduit des participant.e.s à débattre plus largement des institutions et de la réglementation française.

Une remise en question des institutions et de la réglementation françaises (voir p.38)

Des participant.e.s craignent que la réglementation ne soit plus considérée uniquement comme norme pour la qualité de l'eau mais davantage comme un prétexte pour une course vers des innovations technologiques onéreuses. Ce sentiment est renforcé par le fait que l'eau actuellement produite par le SEDIF est tout à fait propre à la consommation.

« Est-ce ça va déconsidérer l'eau qui respecte simplement les limites de qualité fixées par la directive et par le ministère de la Santé ou est-ce que ça va entraîner les autres services, par effet tache d'huile, finalement d'adopter aussi ce même type de solutions technologiques qui va générer les mêmes types de coûts ? » - Réunion publique, Grigny

L'EAU : UN BIEN COMMUN ESSENTIEL

Quel modèle de société pour quelle eau potable ?

Le débat public a mis en avant que le mode de gestion de l'eau conduisait à des choix environnementaux, sociétaux et économiques. Le public a questionné ce modèle de société.

Pour des participant.e.s, il est nécessaire de garantir un accès équitable à l'eau et de ne pas associer l'eau à une marchandise qui pourrait faire l'objet de spéculation.

« On voulait vraiment souligner le fait que l'eau potable doit rester un service public. Elle ne doit pas devenir un luxe ou un facteur de renforcement des inégalités sociales. » - Agora de l'eau, présentation du Manifeste, étudiante.

Le statut de l'eau en tant que bien commun impliquerait selon des participant.e.s au débat public une gestion par les communes ou intercommunalités sans intervention de prestataires privés.

« L'eau est un bien commun, elle doit être gérée par les communes ou association de communes et par un service public. Sa marchandisation devrait être proscrite. » - Commentaire questionnaire n°1088

Des participant.e.s ont souligné l'importance de l'eau comme un bien vital qui ne devrait pas être géré par des entreprises privées, dont le but premier est la rentabilité.

« La gestion de l'eau (production et distribution) fait l'objet de convoitise de très grands groupes qui sollicitent les collectivités locales pour en assurer le service sous forme de délégation de service public. Depuis quelques années, au contraire, des collectivités locales (notamment Paris) ont fait le choix de reprendre en gestion directe cette compétence. Si l'on admet que l'eau est LA condition essentielle à la vie, n'est-il pas paradoxal d'en confier la gestion à des entreprises privées dont une des finalités est la rémunération des actionnaires ? » - Cahier d'acteur n°5, FNE Île-de-France.

L'eau, en tant que bien commun, implique de ne pas la gaspiller. Elle doit être accessible et gratuite pour répondre aux besoins essentiels, vitaux. Sa gestion nécessite une démarche concertée avec la participation des citoyen.e.s et des associations.

« L'eau est un bien commun indispensable pour le vivant, sa raréfaction doit conduire à l'économiser, les premiers m³ utilisés par les familles devraient être gratuits, sa gestion devrait être publique en y associant les consommateurs et leurs associations. » - Cahier d'acteur n°10, MNLE 93.

La nationalisation du service de l'eau: une possibilité ?

Des personnes ont évoqué la nécessité de nationaliser le service de production et de distribution d'eau potable, précisément dans le but de défendre un principe d'égalité entre tous les citoyen.ne.s.

« L'eau, en tant que bien commun, devrait être entièrement nationalisée et écartée des lois du marché. » - Réunion publique, Grigny.

Pour autant, selon certain.e.s participant.e.s, une gestion publique au niveau national ne pourrait pas être satisfaisante car les enjeux sont locaux et propres à chaque territoire. L'État doit être le garant d'une politique de l'eau qui vise l'intérêt général.

« La nationalisation de l'eau n'est pas une bonne solution dans la mesure où l'échelle locale est la plus importante pour ces questions. En effet, les ressources locales ne sont pas les mêmes, les quantités sont différentes. Il faudrait donc privilégier une gestion et une politique de l'eau adaptée à chaque territoire. Je pense qu'il faut laisser aux collectivités locales et au tissu socio-économique local le soin de concevoir la politique de l'eau, l'État étant quand même derrière un garant pour s'assurer que ce qu'on fait à un endroit n'a pas d'impact négatif sur les territoires d'à côté. » - Réunion publique, Grigny, intervention expert de l'eau.

Certains craignent que se développe un sentiment de défiance à l'égard de ceux qui élaborent la réglementation ou sont censés la faire respecter : État, institutions, autorités sanitaires... Des participant.e.s interrogent une norme qui serait imposée par des gestionnaires de l'eau.

« Aujourd'hui, la conformité est importante, si l'on se réfère à des réglementations françaises et européennes. Ce n'est pas aux opérateurs d'inventer des règles ou des réglementations. »
- Réunion de lancement, collectivité territoriale

Une défiance des règles qui sont associées à l'action publique

Certain.e.s participant.e.s voient dans cette attitude un risque supplémentaire : l'aggravation d'un sentiment de défiance à l'égard de la démocratie et de l'État, si les lois ne sont plus la référence. En ce sens, des participant.e.s au débat public demandent aux producteurs d'eau potable de s'en tenir à l'application des règles en vigueur.



Ces normes sont édictées par des institutions représentatives, des institutions nationales, des institutions européennes en qui nous avons confiance. Je pense que dans le contexte actuel où nous avons besoin de retrouver de la confiance démocratique, ça ne passe pas que par cela. Je crois que la première chose à faire de la part des producteurs, ne serait-ce que pour avoir un discours et le même discours vis-à-vis de tous nos concitoyens, est de dire qu'il y a une règle, qu'il y a des normes et que nous les appliquons tous. On ne peut pas déroger à cela, sinon on affaiblit la démocratie dans ce pays. ■■

Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Paris Sud



Rencontre de proximité à Neuilly-sur-Marne, le 24 mai 2023.
Crédit photo : CNDP

D'autres reviennent sur l'importance de discuter de façon collégiale, au niveau de la zone interconnectée, des questions de qualité d'eau, et expriment leur étonnement quant au fait que l'Agence régionale de santé n'ait pas encore communiqué sa position.

« Ainsi, il apparaît évident que des modifications aussi impactantes en matière de qualité d'eau distribuée ne devraient être envisagées que de façon collégiale avec l'ensemble des autorités organisatrices de la zone interconnectée. Le Dossier de présentation du projet (p.88) précise que la décision de distribuer une eau sans chlore revient à l'Agence régionale de santé. Aussi est-il étonnant que le débat public et la consultation en cours sur la délégation de service public se déroulent sans que la position de l'ARS ne soit communiquée. » - [Cahier d'acteur n°3, Ville de Paris.](#)

Une question de solidarité

Ce projet suscite les inquiétudes des participant.e.s concernant la solidarité entre gestionnaires de l'eau. D'une part, car la plupart d'entre eux gère un réseau d'eau qui est interconnecté avec le SEDIF. D'autre part, car d'autres craignent pour la pérennité des aires de captage d'eau à l'échelle de la Région Île-de-France.

La question de la solidarité entre opérateurs

Un principe de collaboration et de solidarité entre opérateurs non appliqué

Ce principe de solidarité et de collaboration entre opérateurs est considéré comme essentiel au bon fonctionnement du service de l'eau. Les gestionnaires de l'eau et les associations environnementales considèrent que le choix du SEDIF ne prend pas en compte cet aspect collectif.

« Le caractère anti-coopératif de la démarche du SEDIF vis-à-vis des autres autorités organisatrices : le projet a été lancé sans négociation avec les autres autorités organisatrices » - [Débat autoporté n° 12, Collectif eau publique](#)

Une dégradation de l'eau questionnée dans le cadre de l'utilisation des interconnexions

Les interconnexions permettent, en région Île-de-France un accès à la ressource en eau de manière sécurisée entre les collectivités. Chacune dispose ainsi d'une eau de qualité tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement de ses usager.e.s.

Le projet d'installation d'une « filière membranaire haute performance » fait craindre une hausse du prix de l'eau et pose des enjeux en matière de qualité d'eau (mélange...) en raison des interconnexions avec d'autres gestionnaires de l'eau.

« Le SEDIF ne fournit pas l'eau de tous les Franciliens ; il n'en fournit qu'une partie, 133 communes, si mes souvenirs sont bons, et 40 % de la population, donc 4 millions sur les 11 ou 12 que nous sommes. Cela veut dire que c'est minoritaire. Or, pour le coup, les réseaux sont interconnectés. Les autres opérateurs produisent eux aussi de l'eau et n'auront peut-être

pas accès ou ne feront pas le choix de cette technologie. Comment cela va-t-il se passer ? » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi.

Les interconnexions en région Île-de-France sont nombreuses pour sécuriser l'alimentation en eau potable. Pour autant, des participant.e.s se questionnent sur l'impact du projet du SEDIF et ses conséquences sur les liaisons d'eau potable.

« Ces interconnexions sont vitales pour la zone interconnectée francilienne. Mais une eau qui serait à terme sans chlore peut-elle continuer à être échangée avec d'autres territoires qui n'ont pas les mêmes techniques de traitement, qui n'ont pas les mêmes techniques de production ? » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Ville de Paris

D'autant plus que, comme le soulignent certains, ce soutien mutuel devient de plus en plus important, pour faire face au changement climatique et à des événements exceptionnels.

« En cas de sécheresse sévère, elle permet d'équilibrer les prélèvements entre les différentes ressources utilisées par les opérateurs. Elle est aussi nécessaire pour répondre à des besoins exceptionnels, par exemple les Jeux Olympiques et paralympiques en 2024. » - [Cahier d'acteur n°3, Ville de Paris](#).

Les participant.e.s se sont donc souvent questionné.e.s sur la façon dont on pourrait effectivement garantir la qualité de l'eau dans le cadre des interconnexions.

« Comment envisagez-vous de poursuivre les interconnexions avec des eaux qui seraient de natures totalement différentes au niveau de la qualité ? » - Atelier d'expert.e.s enjeu socioéconomiques, expert de l'eau

Des canalisations d'eau potable qui pourraient être fragilisées par le projet du SEDIF

Ces interpellations sur les interconnexions ont porté également sur l'impact négatif que cela pourrait avoir sur le patrimoine du réseau d'eau potable (canalisations). Certain.e.s craignent que le taux de chlore et le pH de l'eau aient d'éventuelles conséquences sur la corrosion des canalisations. De même, des craintes ont été exprimées sur la dégradation des biofilms (dépôt naturel dans les canalisations) qui concourent à la stabilisation biologique des réseaux d'eau potable et des impacts sur la hausse du prix de l'eau.

« Je me suis retrouvé à présenter les conclusions de notre table qui travaillait sur la problématique des échanges sur le système d'interconnexion entre les différents opérateurs. Donc, il y a 5 questions qui ont été identifiées sur le projet. Quel est l'impact d'une eau de qualité différente sur les réseaux ? La question qui se posait était la gestion de taux de chlore différents entre différents réseaux et comment ces interconnexions geraient ces échanges de chlore. Toujours dans le même sujet, l'effet de la décarbonatation et d'eaux avec des équilibres calco-carboniques un peu différents qu'il faudrait gérer. Donc, il faudra voir les différents effets de ces interconnexions puisqu'il y a pour

l'instant peu d'études qui ont été fournies sur ces effets. Un dernier point qui est la déstabilisation des biofilms si l'on avait des qualités d'eau très différentes pendant des temps assez longs d'échange d'eau. » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques

Une solidarité territoriale, une équité sociale et intergénérationnelle

Le public a émis des craintes sur la solidarité territoriale autour de l'eau. Les arguments mis en avant ont porté sur la dégradation de la ressource en eau et le transfert de pollution vers les acteurs de l'eau en aval mais également sur des inégalités qui pourraient se renforcer entre territoires ruraux et urbains et plus largement à l'échelle de la région Île-de-France.

Une pollution de l'eau au détriment d'autres acteurs de l'eau en aval (voir p.37 et p.47)

Lors des réunions du débat public, les participant.e.s se sont interrogé.e.s sur l'impact des concentrats, rejets issus du process de la filière membranaire, dans les cours d'eau. Des participant.e.s craignent que ce choix des rejets à la sortie des 3 usines d'eau potable à Méry-sur-Oise, Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne ait des conséquences sur les exploitants situés en aval des usines du SEDIF. Ceux-ci pourraient en effet se retrouver à traiter une eau de moins bonne qualité, caractérisée par une importante concentration de micropolluants.

Plusieurs participant.e.s ont demandé quelle réponse pourrait être apportée par les collectivités pour traiter ces déchets.

« Ces concentrats posent des questions de rejet en aval. Comment ces rejets vont-ils être traités par les collectivités qui sont en aval des usines du SEDIF ? » - Atelier citoyen enjeux environnementaux, Boulogne-Billancourt.

Les autres acteurs pourraient être obligés d'adapter leurs usines au surcroît de pollution (concentrats...). Des participant.e.s craignent que ces concentrats dans l'eau obligent les acteurs en aval à adapter leur traitement de l'eau potable avec des technologies plus performantes.

« Le rejet du concentrat pourrait contraindre à modifier le processus de traitement de celles dont les prises d'eau se situent en aval des rejets du SEDIF. » - [Débat autoporté n°12, Collectif eau publique](#).

Une solidarité territoriale qui ne se limite pas à la zone interconnectée (voir p.58)

Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques pour gérer l'eau.

« Le SEDIF néglige manifestement les collectivités locales rurales dont l'approvisionnement en eau potable dépend essentiellement de sources ou de captages gérés par de petits syndicats communaux en régies communales ou syndicales très attentifs à défendre les intérêts de leurs consommateurs. » - [Cahier d'acteur n°14, Environnement 93](#).

Des participant.e.s ont souligné les disparités entre communes si le projet de l'installation d'une « filière membranaire haute performance » se généralisait. Certaines communes ne pourraient pas bénéficier des équipes techniques et du savoir-faire nécessaires pour s'aligner sur l'ajout d'une étape supplémentaire du traitement de l'eau potable par filière membranaire.

« La deuxième question, c'est finalement la question du coût puisque cette technique d'OIBP coûte cher. Est-ce que les autres territoires pourront à terme « se payer le luxe » d'avoir cette technologie sur leur territoire ? » - Atelier citoyen enjeux environnementaux, Boulogne-Billancourt.

Si, pour certains grands opérateurs de la Région, cette question peut encore être abordée, si l'on se concentre sur le contexte rural, le problème peut devenir délicat.

« Que se passe-t-il en milieu rural? Qu'est-ce qui est possible dans de petites collectivités qui ont des ressources en eau limitées en quantité et sur lesquelles on ne peut pas imaginer aujourd'hui, ni techniquement ni financièrement, de gros ouvrages pour arriver à ce niveau de traitement de l'eau ? » - Réunion publique, Grigny, expert de l'eau.

Des participant.e.s ont souligné que le projet du SEDIF ne concerne pas uniquement les 4 millions d'usagers des 3 usines concernées par l'étape supplémentaire de traitement membranaire mais plus largement l'ensemble des syndicats d'eau d'Île-de-France qui sont approvisionnés en eau potable par le SEDIF de manière ponctuelle ou permanente.

« Ce ne sont pas uniquement les adhérents du SEDIF qui sont concernés par l'eau distribuée ou les habitants des communes, ce sont aussi des habitants des autres communes de la région parisienne qui sont livrés avec de l'eau en gros provenant du SEDIF, et ils sont très nombreux. Il y a Cergy-Pontoise. Il y a Eau de Paris lorsqu'il y a des situations de secours. Il y a le Syndicat de la presqu'île de Gennevilliers [NDLR: devenu Sénéo]. Ils ont tous des contrats avec le SEDIF pour la fourniture de cette même eau. Donc, l'eau ne concerne pas que la santé des communes du SEDIF, elle concerne la santé de l'ensemble de la région parisienne. C'est un des contextes importants, me semble-t-il. » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

La crainte exprimée par certain.e.s participant.e.s est donc que l'introduction de cette nouvelle technologie crée de fortes inégalités entre les citoyens d'une même région.

« Le projet pourrait alors entraîner un problème socio-économique en raison des inégalités de qualité de l'eau dans la région parisienne. Il est important de prendre des mesures pour assurer une distribution équitable de l'eau potable. » - [Débat autoporté n°2 - Polytech Montpellier](#).

Des points de vigilance sont énoncés au sujet de l'égalité de traitement dans l'accès à l'eau potable à l'échelle régionale de l'Île-de-France par rapport à la qualité de l'eau et la sécurité du réseau d'eau potable.

« On a parlé notamment de l'égalité des populations en agglomération parisienne, faire en sorte qu'il y ait tout de même un équilibre dans le traitement à l'échelle régionale, et même plus large tant pour avoir une égalité vis-à-vis des populations. » - Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires

Selon des participant.e.s cette situation laisse entrevoir un scénario potentiellement critique, celui d'une région à deux vitesses en ce qui concerne le service public de production et distribution d'eau potable. Cela aggraverait encore un fossé déjà existant, en accentuant les inégalités économiques et sociales.

« Il y a finalement deux poids, deux mesures pour le consommateur entre ceux qui sont dans le réseau SEDIF et qui pourraient bénéficier de cette eau ultrapure et les autres des communes d'Île-de-France qui ne font pas partie du réseau SEDIF et qui souffrent pourtant des mêmes pollutions que les autres. N'y a-t-il pas là un problème d'égalité entre les citoyens qui se pose ? » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques

Selon certain.e.s participant.e.s, le projet du SEDIF renforcerait les inégalités qui existent déjà entre territoires franciliens.

« Comment on fait pour avoir de l'eau plus pure que pure à un endroit et de l'eau qui ne le serait pas à un autre endroit ? Je pense qu'en termes d'égalité territoriale qui est le combat aujourd'hui que nous devons mener, notamment à l'échelle de l'Île-de-France et notamment à l'échelle de la grande couronne, on ne peut pas surajouter des inégalités aux inégalités actuelles. » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Paris Sud

Pour certain.e.s, l'augmentation du coût de l'eau potable pourrait renforcer les inégalités spatiales. « Je dirais même que vous accentuez par ça, vous accentuez la ségrégation sociale et spatiale. » - Réunion publique, Grigny, intervention du maire de Grigny.

L'application du principe de précaution au service d'une solidarité intergénérationnelle

Les échanges ont également amené à un débat contradictoire sur la solidarité intergénérationnelle. Certains ont en effet souligné l'importance du principe de précaution afin de protéger la ressource pour les générations futures. Le projet du SEDIF adopte une approche curative, basée sur un choix technologique. En ce sens, il semble, selon certain.e.s, procéder d'une logique de renoncement au défi de la protection des ressources, la seule qui pourrait réellement fournir des garanties sur la protection de la qualité de l'eau dans le futur, pour les générations à venir.

Des participant.e.s préconisent d'appliquer le principe de précaution concernant les milieux naturels.

« Protégeons l'avenir des générations futures en mettant en place une réelle transition écologique avec des politiques de prévention et de protection de la ressource ! Le principe de précaution relève du code de l'environnement et concerne la protection des milieux naturels ». - Plateforme participative, commentaire à l'avis n°8

Quid de la gouvernance de l'eau pour demain ?

Quel point de départ pour un éventuel nouveau modèle de gouvernance qui répondrait à la complexité croissante de la gestion de l'eau ? L'Agora de l'eau a également été l'occasion d'analyser le modèle actuel de gouvernance et le chemin par lequel il a été défini et construit. La décentralisation (le principe de subsidiarité) et la consultation sont déjà, a-t-on dit, des éléments centraux de la gouvernance.

« J'ai d'ailleurs retrouvé que la compétence eau potable est communale depuis la Révolution française. C'est donc une compétence qui est historiquement communale. On a organisé les comités de bassin en 1964, avec de véritables parlements de l'eau à l'échelle du bassin, que l'on est allé plus tard, en 1992, avec les commissions locales de l'eau également, dupliquer à plus petite échelle au niveau local. On est vraiment dans une politique où l'on essaie de mettre tous les acteurs de l'eau autour de la table, ensemble. » - Agora de l'eau, table ronde, représentant de la DRIEAT

Des participant.e.s ont souligné que la gouvernance de l'eau est un modèle reconnu à l'échelle mondiale, à la fois par son organisation décentralisée à l'échelle du bassin hydrographique, sa gestion coordonnée et participative qui réunit acteurs environnementaux, socioéconomiques, publics et privés. Ainsi, le comité de bassin définit la politique de l'eau et l'agence de l'eau la met en oeuvre. « Les concertations locales, à la fois l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et nos modèles français de comités de bassin sont reconnus dans une bonne partie du monde entier, justement pour le fait que ça rassemble, un comité de bassin, des élus qui représentent toutes les catégories d'activités au titre de l'eau potable, de l'assainissement, de l'action de restauration des cours d'eau, mais aussi des communes, aussi des EPCI [établissement public de coopération intercommunale] pour l'aménagement et aussi des usagers. Les usagers sont des associations de l'environnement, les industriels, les agriculteurs et bien évidemment aussi, les services de l'État qui sont d'univers différents, notamment les différents ministères qui ont trait à l'eau. Cette notion de désenclaver et de passer les frontières dans les différents domaines a été importante dès les années 1960 et 1970, parce qu'il y avait des enjeux majeurs. C'était « Où prioriser pour dépolluer ? » - Agora de l'eau, table ronde, représentante de l'AESN.

Pour autant, les participant.e.s ont souligné qu'il y avait actuellement un problème de superposition de

compétences: « Les instances de l'eau se superposent selon que leur périmètre a une limite administrative ou un bassin versant » - [Cahier d'acteur n°22 FNE Val d'Oise](#). Certain.e.s ont mentionné « le renforcement du rôle de l'Agence de l'Eau ». - Atelier citoyen prévention des pollutions protection de la ressource, Villejuif.

Une gestion intégrée de l'eau

Au cours du débat, il est apparu clairement que l'eau est un sujet de plus en plus complexe, qui recoupe une multiplicité de thèmes, d'enjeux, d'acteurs et d'échelles. C'est cette même complexité qui rend nécessaire une gestion intégrée et spatiale de l'eau.

« La question est qu'il faut changer de paradigme. Et ce paradigme, c'est qu'il faut aujourd'hui avoir une gestion intégrée, une vision intégrée de son territoire. On est dans des territoires d'espaces limités, de ressources limitées. Il faut donc gérer la rareté et il faut absolument avoir une vision dynamique transsectorielle. Scientifiquement et technologiquement, on sait le faire. Le seul problème qui reste aujourd'hui, c'est qu'il faut changer le système d'organisation. »

Agora de l'eau, table ronde, intervention d'une chercheuse de l'INRAE.

La gestion de l'eau, qui portait initialement sur des enjeux techniques, s'est étendue à des problématiques environnementales, socioéconomiques et territoriales. Elle s'est donc complexifiée au fil du temps.

« Vous l'avez largement dit, nous allons, de manière générale, vers une complexification des sujets. On a longtemps été dans un monde d'ingénieurs. On a construit des canaux de distribution d'eau potable, de l'assainissement, la protection contre les crues. Tout ça a été vraiment ingénieur. On a construit aussi un mécanisme financier pour aller avec. On a des sujets qui s'ajoutent et qui sont d'une complexité immense. On a bien une politique de l'eau qui se complexifie. » - Agora de l'eau, table ronde, représentant de la DRIEAT.

Selon des participant.e.s, cette gestion intégrée de l'eau nécessite une prise en compte des usages et usager.e.s de l'eau, directs et indirects.

La nécessité d'un changement de paradigme, de modèle d'organisation, pour que le système soit effectivement capable de répondre à la complexité, est donc apparue au cours du débat et est devenue centrale lors de l'Agora de l'eau, dernier grand événement du débat public, qui visait à susciter une réflexion précisément sur l'adéquation du modèle de gouvernance aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

« Les enjeux relatifs au traitement et à la gestion de l'eau en Île-de-France, dans le contexte de la transition écologique et des risques toujours croissants sur la quantité et la qualité, mériteraient une large coopération et l'établissement d'une vision stratégique partagée pilotée au plus haut niveau et associant l'État et l'ensemble des collectivités, agences et opérateurs concernés. » - [Débat autoporté n°9, Mouvement Utopia](#)

La gestion intégrée des ressources peut toutefois être entravée selon certain.e.s : « Concernant la gestion intégrée des ressources naturelles des territoires en particulier, un certain nombre de groupes ne veulent pas voir les collectivités locales avoir le pouvoir sur les ressources locales. Une fois que l'on a compris ça, il n'y a plus qu'une solution à faire, c'est de démarcher commune par commune, expliquer pourquoi nous faisons des démarches intégrées. » - Agora de l'eau, table ronde, intervention d'une chercheuse de l'INRAE

Partager une vision stratégique de l'eau

Cette nécessité d'une vision stratégique et partagée de l'eau a été soulignée par plusieurs participant.e.s

« Comment nous pouvons avoir une gouvernance partagée ou une gouvernance ensemble, comme c'est rappelé dans le manifeste, comment nous pouvons collectivement, au regard et à l'aune de tout ce qui se passe en termes de dérèglement climatique, d'injustice économique, d'injustice sociale, d'injustice climatique, comment nous pouvons répondre collectivement à cela ? » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Orly Seine Bièvre

Les gestionnaires de l'eau sont pleinement conscients de cette complexité. Tant à travers les cahiers d'acteurs que lors des rencontres, ils ont montré leur volonté et la conscience qu'ils avaient de la nécessité de travailler ensemble.

« Tout est en place, mais rien n'est en ordre. Aujourd'hui, il faut qu'on se l'avoue, qu'on se le dise, qu'on se le fasse. On a une absolue nécessité de travailler ensemble. L'avenir, on le construit aujourd'hui. Je suis missionné pour venir ici en ouvrant la question, en disant comment l'on va faire pour travailler demain tous ensemble et vraiment tous ensemble, autour de toutes ces questions-là. Ce sont ces réponses qui permettront à tous nos services publics de continuer d'exister ensemble. » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Sénéo

Quelle gouvernance ? Une question d'échelle, mais pas seulement...

La réflexion sur une éventuelle réforme de la gouvernance du système de gestion de l'eau potable entraîne une réflexion sur l'échelle à laquelle cette gouvernance doit être organisée, ainsi que sur les acteurs qui doivent être impliqués et le rôle de chacun d'entre eux.

De plus, comme évoqué au point précédent, la gouvernance actuelle s'est construite au fil du temps en favorisant l'implication concrète de tous les acteurs, des opérateurs

à l'État, des citoyen.ne.s aux collectivités, des associations aux distributeurs. Si, donc, sur le papier, ce modèle doit répondre aux souhaits des différents acteurs qui se sont exprimés au cours du débat, la réalité montre la nécessité d'instance de facilitation pour faire converger les intérêts.

« Des questions de démocratie ont également été soulevées : plusieurs participants ont expliqué que si l'existence des comités de bassin et parlement de l'eau est très utile, dans les faits, ces organes ne fonctionnent pas car chaque acteur défend ses propres intérêts. Les participants ont plutôt milité pour des instances et des méthodes qui permettent de faire converger les intérêts ». - Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif

Des participant.e.s privilégient un modèle à la fois descendant avec un management plus directif et ascendant avec un management participatif des équipes en fonction des activités du traitement de l'eau.

« Je pense qu'il y a une gouvernance à réfléchir qui va du haut vers le bas, du bas vers le haut, en fonction de ce que l'on fait, soit production, transport ou distribution. » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Orly Seine Bièvre

Tandis que d'autres préfèrent une gouvernance plus horizontale à l'échelle des bassins versants.

« Cette gouvernance ne peut pas être les gouvernances actuelles qui essentiellement sont verticales, y compris au niveau des territoires. Il faut que ce soit des gouvernances horizontales. [Ce fonctionnement] est opérationnel à condition que l'on soit à la bonne échelle, à travers des bassins qui soient des bassins pertinents, c'est-à-dire plusieurs syndicats, la succession d'un certain nombre de syndicats qui travaillent entre eux de manière à conserver un lien de proximité (...) qui est important pour réveiller le sentiment démocratique, c'est de réveiller le pouvoir d'agir et le pouvoir d'agir, c'est d'abord par une certaine forme de proximité. » - Agora de l'eau, table ronde, Grand Paris Sud

Développer la collaboration entre acteurs différents

Des partenariats entre syndicats, ou entre syndicats et collectivités, sont d'ores et déjà mis en place.

« Notre syndicat s'est associé au syndicat Sénéo et d'autres collectivités dans le cadre d'un projet ambitieux visant à réapproprié publiquement et localement le service de l'eau. Ce projet implique l'acquisition d'infrastructures situées sur nos territoires de desserte, une étape cruciale qui nous permettra d'établir une gouvernance publique de la production et de la distribution d'eau potable, basée sur les principes du bien commun. Cette initiative innovante incarne notre ambition de protéger la ressource en eau à l'ouest de Paris, en mettant en place une gouvernance publique des actifs industriels de production d'eau. Nous sommes également ouverts à la collaboration avec de nouveaux partenaires pour partager cette vision. » - [Cahier d'acteur n°8, Aquavesc](#).

Ce qui ressort des contributions est bien la nécessité de renforcer ces partenariats pour agir ensemble afin d'appréhender le transfert des polluants à l'échelle du bassin-versant. C'est ce qui ressort notamment du [cahier d'acteur n°11 du SIAAP](#) (ces points sont plus développés dans les parties « Enjeux environnementaux » et « Enjeux technologiques »).

Pour la préservation de la ressource, par exemple, certain.e.s participant.e.s suggèrent des partenariats avec les industriels, les agriculteurs...

« Si pour produire de l'eau potable il faut travailler avec les agriculteurs, avec les stations d'épuration, avec les industriels, il faut le faire; c'est la première chose » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques.

Faire de la place aux citoyen.ne.s

Dans ce nouveau modèle de gouvernance, le rôle des citoyen.ne.s doit également être redéfini. La nécessité d'une plus grande implication des citoyen.nes et des usager.e.s a été constamment soulignée lors des réunions du débat public. Là encore, l'accent a été mis sur le caractère concret de leur rôle. Il semble intéressant de revenir à cette réflexion sur l'un des enjeux centraux de la participation citoyenne: le sentiment d'utilité de sa propre implication.



C'est un vrai appel à redonner du pouvoir au citoyen, concret, localement, pour leur donner un rôle et surtout une responsabilisation dans toutes les décisions de gestion de l'eau.

- Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif

Si l'on peut donc constater un certain accord pour considérer que l'implication active des citoyen.ne.s est nécessaire, il reste à définir clairement comment organiser le dialogue et l'échange entre les acteurs. Ceci également à la lumière d'expériences concrètes, pour certain.ne.s, le modèle actuel est idéal sur le papier, mais, en réalité, n'atteint pas l'objectif pour lequel il a été créé, c'est-à-dire discuter des questions les plus délicates et conflictuelles et arriver à des solutions partagées.

« Question de démocratie: les comités de bassin sont très utiles, mais en fait il n'y a pas cette convergence des intérêts qui serait nécessaire. » - Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif.

Des participant.e.s précisent qu'il faut des structures pour arbitrer, notamment pour la répartition de l'eau en fonction des usages.

« Ce que je crois, qui est important en termes d'adaptation, c'est d'avoir là aussi des structures qui permettent d'arbitrer. Il y aura des arbitrages demain par rapport à la ressource. Est-ce que c'est un peu plus à l'agriculture, un peu moins ou

aux usagers ou l'inverse? Ce sont quand même des sujets sur lesquels le citoyen doit être au cœur. » - Agora de l'eau, table ronde, Grand Paris Sud

« Quelles instances pour décider comment distribuer l'eau et arbitrer les éventuels conflits? » - Plateforme participative, avis n°929

Autorité de régulation unique: une opportunité pour les arbitrages liés à l'eau

Une proposition concrète a émergé de la discussion autour de cette question: la création d'une autorité de régulation unique. Dans un secteur de plus en plus complexe et articulé, la présence d'une autorité de régulation unique pourrait permettre de gérer les choix les plus complexes et les plus conflictuels.

« Une autorité de régulation de l'eau serait de nature à équilibrer le marché quel que soit le mode de gestion comme cela existe pour l'électricité par exemple. » - Commentaire questionnaire n°19.

Cette autorité de régulation permettrait de construire une vision partagée de l'eau.

« Le SEDIF n'est pas le seul décisionnaire en Île-de-France. Il est temps d'échanger sous l'égide d'une autorité indépendante afin qu'une entité (à gestion privée) n'impose pas sa vision aux autres. » - Plateforme participative, avis n°1008.



Tractage à Saint-Denis, le 27 juin 2023.
Crédit photo: CNDP

3.2 LA PARTICIPATION : DONNER PLUS DE POUVOIR AUX CITOYEN.NE.S

Le thème de la participation citoyenne a émergé à de très nombreuses reprises au cours des réunions et à travers les différentes modalités déployées à l'occasion des différentes rencontres.

Au cours des différentes rencontres, les participant.e.s ont débattu du rôle que les citoyen.ne.s et les usager.e.s devraient jouer non seulement dans le suivi du projet mais également dans le cadre de l'élaboration et du fonctionnement d'un nouveau modèle de gouvernance du système et dans la participation à celui-ci.

À l'issue des réunions, il est apparu pour les participant.e.s que l'implication des citoyen.ne.s devrait aller au-delà d'une approche purement consultative, et s'appuyer sur des méthodes et des outils délibératifs. La présence des citoyen.ne.s est considérée comme essentielle non seulement au niveau opérationnel mais également stratégique (définition d'un nouveau modèle), parce qu'elle est capable d'apporter des connaissances et des compétences différentes et parfois négligées dans la réflexion.

L'implication des riverain.e.s dans le projet s'il est réalisé

Transparence, information permanente, implication tout au long de la procédure d'autorisation, pendant le chantier et ensuite dans la phase d'exploitation, telles sont les demandes des habitant.e.s des trois communes où sont implantées les usines : Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise.

Alors que de nombreux riverains ont exprimé que leur implication dans le suivi du projet relevait, selon eux, de l'évidence...

« *Souhaitez-vous être impliqué dans le projet ?* », je pourrais aller directement à un post-it qui dit « oui » ; cela paraît une évidence. » - Rencontre de proximité, Méry-sur-Oise

...ils cherchent également à savoir comment rendre concrète cette implication, c'est-à-dire la possibilité réelle qu'ils peuvent avoir d'influencer les choix. Oui à l'implication, mais « *à condition que cela serve à quelque chose* » - Rencontre de proximité, Choisy-le-Roi

À Choisy-le-Roi, le SEDIF s'est dit ouvert à la possibilité de « *mettre en œuvre un comité de pilotage avec les riverains pour échanger au maximum et être toujours à l'écoute des propositions des riverains, des nuisances que nous aurions occasionnées par nos chantiers et c'est d'être dans le dialogue permanent avec les riverains et les habitants de Choisy-le-Roi* »

« *Nous attendons d'avoir des référents bien identifiés qui nous permettraient à nous riverains de nous signaler et d'être pris en compte. Nous attendons aussi d'avoir une information sur*

les impacts des travaux sur la circulation et donc sur notre cadre de vie » a souligné un groupe de travail à l'issue de la réunion organisée à Choisy-le-Roi.

La participation au débat public et au suivi du projet

Si l'implication des riverain.e.s dans le suivi « *relève de l'évidence* », au cours du débat, le public a voulu questionner le rôle des citoyen.ne.s dans la gouvernance du système public de gestion de l'eau car de nombreux participant.e.s souhaitent participer à éclairer la décision.

En effet, si dialogue et transparence sont considérés comme essentiels dans la phase de chantier, les participant.e.s ont souligné qu'ils le sont encore plus pour évaluer les impacts du projet, mettre en œuvre une gestion de projet efficace et ouverte.

Des interrogations sur le calendrier (appel d'offres...)

À Neuilly-sur-Marne, un habitant s'est demandé pourquoi les citoyen.ne.s n'avaient pas été impliqué.e.s avant l'appel d'offres : « *L'information au niveau des communes est souvent absente. Pourquoi ? Le projet étant engagé, nous n'avons pas le pouvoir sur ce projet. Intégration du citoyen au conseil d'administration du SEDIF. Et pourquoi ne pas avoir fait ce débat avant l'appel d'offres ?* »

Un manque d'information sur le projet

« *Du point de vue de la démocratie, je me posais la question, on n'a pas du tout été tenu au courant par nos municipalités, ni du débat, ni du projet. Est-ce que c'est une obligation des municipalités que de prévenir la population en tant que telle ?* » a demandé un habitant d'Alfortville lors de la rencontre de proximité de Choisy-le-Roi ; avant qu'une table composée pour moitié par des Alfortvillais affirme : « *La moitié d'Alfortville a un maire qui est vice-président du SEDIF, vice-président du GPSEA qui a la compétence pour la distribution d'eau, mais les Alfortvillais n'ont jamais été tenus au courant de ce projet.* »

Des participant.e.s ont regretté un manque d'information sur le projet, sur l'existence même et le déroulement du débat public ainsi que le manque de communication et de promotion du débat public de la part de certaines municipalités du territoire du SEDIF.

« *Comment les citoyens ont-ils été informés et consultés pour ce projet (avant la saisine de la CNDP) ?* » a demandé une participante. - Plateforme participative, question n°7

Pour certain.e.s, il faudrait donc « *réparer l'insuffisance d'explications des enjeux voulue par les élus et élargir l'information, la sensibilisation et l'écoute des besoins dans chaque ville concernée. La démocratie n'est pas un vain mot. Lourde est la responsabilité des élus siégeant au SEDIF qui n'organisent pas de réunions d'information à la population, aux associations et collectifs dans leur ville.* » - [Cahier d'acteur n°10, MNLE 93](#)

Un souhait d'informations régulières et de participation, sur le temps long

« En tout cas, les habitants souhaiteraient des informations régulières, même dans le cas où ils ne participent pas au débat pour x raisons » a souligné un participant à la rencontre de proximité de Neuilly-sur-Marne

« Le projet est une opportunité pour le futur de la gestion de l'eau potable, mais comme ses impacts iront plus loin et sur un temps long, il est crucial d'être exigeant et de prendre en compte les préoccupations soulevées et de renforcer la transparence, la participation citoyenne et l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques pour garantir une gestion durable de l'eau potable et exemplaire qui pourraient inspirer de futurs projets. » - [Cahier d'acteur n°15, Institut Catholique de Paris](#)

Les citoyen.ne.s, protagonistes d'une nouvelle gouvernance

Ce souhait d'une meilleure information et de nouvelles formes de participation a débouché sur des interrogations sur le meilleur moyen d'intégrer efficacement les citoyen.ne.s dans l'écosystème de la gouvernance de l'eau.

Des pistes pour une meilleure participation des citoyen.ne.s

« La question qui s'est posée est de savoir comment on fait participer les citoyens à un assez grand débat sur l'eau et à choisir eux-mêmes leur gouvernance de l'eau et comment aussi, on définit les responsabilités entre les différents acteurs de l'eau, qu'ils soient économiques, politiques et citoyens. » - Agora de l'eau, intervention de la salle

Une question centrale, d'autant plus que certain.e.s participant.e.s ont remarqué qu'il y aurait aujourd'hui « des différences fortes d'intégration de la parole des habitants selon les instances et les territoires. » puisque, disent-ils, « la loi ne rend pas automatique la consultation des associations et des citoyens, cela dépend de la structure de l'autorité organisatrice » - Rencontre de proximité, Neuilly-sur-Marne

C'est également lors de l'Agora de l'eau que la nécessité d'impliquer concrètement les participant.e.s dans la définition et la mise en place d'un mode de gestion de l'eau a été soulignée ; il s'agirait en effet, selon ce qui ressort du document de synthèse de la réunion, de restituer aux citoyen.ne.s un réel pouvoir d'action « pour contribuer à préserver ce bien commun », par exemple, « en donnant aux citoyens des clés pour contribuer à la recherche et aux investigations » - Agora de l'eau, compte rendu

Certain.e.s considèrent qu'il est essentiel d'associer au sein de la gestion de l'eau des corps intermédiaires et des associations aux côtés des citoyen.ne.s. « Les usagers et leurs associations devraient démocratiquement y avoir leur mot à dire et participer à cette gestion publique.

C'est ce que nous souhaitons à l'avenir, tant au niveau de la région Île-de-France qu'au niveau national. [Nous sommes] attachés à la gestion citoyenne de l'eau avec la prise en compte des besoins des consommateurs, et à l'éducation populaire. » - [Cahier d'acteur n°10, MNLE 93](#)

Les citoyen.ne.s : un rôle consultatif ou co-décisionnaire ?

Des échanges ont eu lieu sur le fait de savoir si le rôle des citoyen.ne.s devait être purement consultatif ou également délibératif. Au cours de l'Agora de l'eau, et en particulier du dernier travail en sous-groupe consacré précisément au rôle des citoyen.ne.s, deux options distinctes ont été développées par les participants.

« Celles et ceux en faveur de la démocratie représentative : la participation citoyenne est complémentaire et ne doit pas contraindre les élus, qui restent les décideurs légitimes. L'enjeu principal est alors de cultiver la confiance politique entre les élus et les citoyens (...) Celles et ceux en faveur d'un système alliant démocratie représentative et participative dans lequel les habitants n'auraient pas qu'une voix consultative. Directement associés dans les instances de décision, leur voix serait entendue et leur rôle plus actif que ce qui est pratiqué aujourd'hui. » - Agora de l'eau, compte rendu

Certain.e.s considèrent la co-décision comme une modalité pour une participation « pleine », donnant aux citoyen.ne.s et aux associations la possibilité de développer des idées et des propositions politiques sur la gestion de l'eau.

« Avoir des acteurs associatifs qui participent pleinement aux conseils d'administration de notre régie et qui ne sont pas la voix consultative ou dans les commissions, ce qu'on appelle les CCSP, les commissions communales des services publics locaux, mais qu'ils soient dans le conseil d'administration avec une voix délibérative. Ainsi, pour les usagers de l'eau, avoir des citoyens qui participent au conseil d'administration, aux débats et à la production d'idées et de propositions politiques dans le bon sens du terme. » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Orly Seine Bièvre

Cependant, des participant.e.s ont souligné la nécessité de donner plus d'importance à certains acteurs au sein même des instances de participation.

« On doit tenir compte des remarques des associations de protection de l'eau et gérer la ressource par des organismes publics et non privés. » - Commentaire questionnaire n°1207

Les contributions des participant.e.s ont ensuite évoqué un autre type d'acteurs qu'il serait important d'impliquer concrètement : les salarié.e.s des usines de traitement de l'eau.

« Une ouverture à la représentation des salarié.es de l'eau dans les comités de bassins, dont celui de Seine Normandie,

composé de 185 représentants et aucun des milliers de salariés de Veolia, Suez et Eau de Paris que l'on trouve en Île-de-France. » - [Cahier d'acteur n°16, CGT EPIC Eau de Paris](#)

« Au Conseil d'administration aussi, la place accordée aux salariés doit être plus importante. EX: au début de l'Epic, il y avait 12 représentants au CA, dont 2 du personnel. En avril 2012, le CA a été élargi de + 3 élus de la Ville et + 3 représentants d'associations. Le compteur pour le personnel est resté bloqué à 2. » - [Cahier d'acteur n°16, CGT EPIC Eau de Paris](#)

3.3 APRÈS LE DÉBAT

Les échanges autour de l'impact du projet du SEDIF sur la solidarité entre acteurs et actrices, territoires et citoyen.ne.s ont suscité au cours du débat certaines interrogations autour de la gouvernance de l'eau potable. D'une part, elles ont amené le public à s'interroger sur l'opportunité de revoir cette gouvernance pour qu'elle puisse s'adapter aux nouveaux défis auxquels le secteur doit faire face. D'autre part, ces mêmes échanges ont ouvert un espace de réflexion, très large, sur les pistes d'une redéfinition de la gouvernance de manière partagée et collective.

L'équipe du débat a choisi de dédier un espace de dialogue à cette dernière question: l'Agora de l'eau. L'objectif, conformément au mandat de l'équipe du débat et aux objectifs d'un débat public, n'était pas d'épuiser la discussion

LES RECOMMANDATIONS DE L'AGORA DE L'EAU

Au cours de l'Agora de l'eau, un travail par tables a été mené autour de la place des citoyen.ne.s dans la gouvernance actuelle et future de l'eau. Les tables, composées de citoyen.ne.s, de professionnel.le.s de l'eau, de représentant.e.s de l'État, de chercheuses et de chercheurs, de représentant.e.s du monde associatif ont proposé des recommandations sur les thèmes de la participation, de l'information et de l'éducation.

Recommandations sur la participation

- Faire davantage participer les citoyens dans les comités et organes de consultation (en ajustant les horaires de travail);
- Passer du rôle de citoyen au statut d'administrateur dans les comités de bassin où les citoyens associés doivent être indemnisés dans le cadre de leur mandat;
- Mettre en place des garants voire des référents des comités citoyens pour garantir l'écoute, la prise en compte et le retour de la participation du citoyen.
- La CNDP pourrait constituer un « observatoire » du fonctionnement de la consultation citoyenne locale.
- Développer les sciences citoyennes, c'est-à-dire les systèmes coopératifs portant un regard sur la qualité de l'eau.

Recommandations sur l'information

- Faire apparaître dans les charges le coût de l'eau dans les factures;
- Expliquer comment fonctionne un système de production et de distribution;
- Vulgariser par des schémas et des informations le traitement de l'eau en surface et en eau souterraine;
- Intégrer la gestion de la ressource en eau dans les programmes scolaires;
- Organiser des ateliers d'animation ou des formations auprès de publics fortement consommateurs d'eau en bouteille.



Agora de l'Eau, à Paris, le 12 juillet 2023.
Crédit photo: CNDP

sur ce sujet, ni d'aboutir à une forme de résolution ou de choix autour de la gouvernance. Au contraire, il s'agissait avant tout – il est nécessaire de le redire – de rendre publics cette demande et le sentiment d'urgence exprimé notamment par certains acteurs à cet égard. En même temps, l'Agora de l'eau a été conçue comme une première occasion pour identifier des pistes de travail possibles sur ce futur moment d'échange, en commençant par l'analyse de certains éléments essentiels : quels devraient être ses objectifs ? À quelle échelle devrait-il se tenir ? Et qui devrait l'organiser ?

Quelle serait la démarche la plus pertinente ?

Au cours des différentes réunions, diverses hypothèses de travail ont été progressivement avancées, des propositions d'ordre général, comme une concertation, des propositions d'ordre plus spécifique et institutionnel, comme un « Grenelle de l'eau », tel que nommé par des participant.e.s, en passant par des propositions plus délibératives, comme l'organisation d'une Convention Citoyenne, ou encore des propositions d'instruments de démocratie directe, comme le référendum.

Une concertation pourrait consister en la réunion de toutes les actrices et tous les acteurs autour de la table, en s'assurant de la participation des opérateurs, des acheteurs et des distributeurs.

« Il faudrait peut-être une concertation entre les différents opérateurs, les acheteurs et les distributeurs d'eau pour mettre en commun les bonnes pratiques et les objectifs de qualité pour ne pas avoir de disparité de qualité. » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques

Des intervenants ont d'ailleurs souhaité « la prolongation du débat par une consultation / votation citoyenne. » - [Débat autoporté n°5 – Mairie de l'île Saint Denis](#)

Quelle que soit l'approche, le public a mis en avant tout au long du débat, la nécessité d'impliquer les citoyen.ne.s mais également les opérateurs et les acteurs institutionnels dans le processus participatif. À cet égard, des participant.e.s ont souligné un élément essentiel de la démarche participative, selon eux : l'existence d'un dispositif délibératif pour favoriser le dialogue. Les participant.e.s ont recommandé de tirer au sort les Francilien.ne.es qui seraient impliqué.e.s dans ce dialogue qui devrait être organisé de manière à :

« Donner la capacité au groupe de monter en compétences et se saisir d'un sujet complexe avec des interventions d'experts et de chercheurs ;

- Assurer la pluralité de l'information mise à disposition ;
- Donner un caractère positif au débat ;
- Ne pas techniciser ni politiser le débat pour éviter les prises de position trop polarisées. » - Agora de l'eau, Compte Rendu

Pourquoi pas une Convention citoyenne ?

L'idée d'organiser une Convention de Citoyens au niveau régional ou national a émergé au cours des débats. Là encore, il est fait référence aux différentes expériences déjà menées

en France, telles que la Convention citoyenne sur le climat et la Convention citoyenne sur la fin de vie, toutes deux à caractère national, ou aux différentes expériences de Conventions de citoyens développées au niveau régional sur des thèmes variés, en particulier sur des questions liées à la santé et à l'organisation des services de santé dans l'ère post-Covid.

« On a vu la réussite, au niveau des propositions, des conventions citoyennes avec des personnes qui sont tirées au sort et qui peuvent apporter vraiment de la fraîcheur dans les idées. Donc, c'est quelque chose qui nous paraît important et intéressant de creuser. » - Rencontre de proximité, Méry-sur-Oise

Certain.e.s participant.e.s ont souligné la possibilité de s'appuyer sur des outils existants comme le Schéma de l'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE). En effet, les SAGE n'ont pas été mis en œuvre sur l'ensemble du territoire francilien.

« Une solution complémentaire pour la protection de cette ressource en eau serait la mise en place d'un schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) sur tous les territoires franciliens et notamment celui du Contrat, le bassin versant Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine. Il permettrait une meilleure dynamique et une coordination de tous les acteurs concernés par la gestion des eaux et de l'aménagement du territoire, et ainsi une amélioration de la ressource en eau potable en Île-de-France. » - [Cahier d'acteur n°21 – Association Espaces](#)

Vers un « Grenelle de l'eau », tel que plébiscité par des participant.e.s ?

Plusieurs participant.e.s ont évoqué la nécessité de lancer un « Grenelle de l'eau », c'est-à-dire un moment de confrontation large, impliquant toutes les actrices et tous les acteurs, sous l'égide des institutions, qui permettrait une réflexion approfondie sur toutes les questions évoquées ici, et qui pourrait aboutir à la création d'une régulation nouvelle et partagée dans le domaine des services de l'eau. Le point de référence étant ici le « Grenelle de l'Environnement » qui a conduit à l'élaboration des lois Grenelle I et Grenelle II.

« Face à l'ensemble de ces enjeux, nous nous joignons à l'appel demandant l'organisation d'un Grenelle francilien de l'eau potable afin que toutes les questions qui se posent soient étudiées avec la rigueur nécessaire et que les approches individuelles cèdent le pas à une approche collective. » - Plateforme participative, avis n°81

Des participants se sont également interrogés sur la possibilité d'un Grenelle de l'eau national

■ ■
Il y a eu beaucoup d'appels à une consultation citoyenne très large, au niveau de l'Île-de-France, voire de la France. C'est un véritable Grenelle de l'eau, les mots ont été posés. ■ ■

Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif

Par qui pourrait-il être organisé ?

Plusieurs participant.e.s ont apporté des précisions sur l'organisation d'un dialogue régional ou national sur l'eau. Pour certain.e.s il faudrait organiser un dispositif participatif large avec une gestion concertée qui rassemble les acteurs économiques, environnementaux et sociaux d'un même territoire.

Le [Manifeste du futur](#), rédigé par 64 étudiant.e.s, a précisé la nécessité de « faire de l'eau un bien commun en s'appuyant sur une gestion concertée avec l'ensemble des acteurs concernés (acteurs économiques, sociaux, pouvoirs publics, usagers, acteurs environnementaux d'un même territoire) ».

Les représentant.e.s de l'État doivent, selon des participant.e.s, jouer un rôle prépondérant dans l'organisation et la conduite de ce moment d'échange. La figure la plus souvent évoquée à cet égard est celle du préfet de région.

« Pour moi, elle réunit dans un premier temps le préfet de région, les directions de l'État qui vont bien et les producteurs d'eau du bassin Seine-Normandie. On commence par eux. Sachant que ces producteurs d'eau, dans une déclinaison, sont aussi parties prenantes des syndicats de distribution, d'assainissement et d'épuration sur lesquels, à travers notamment les régies, il y a des processus démocratiques dans lesquels les habitants et les associations sont associés. » - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Paris Sud

Quel en serait le périmètre le plus pertinent ?

Le débat public a permis d'apporter des éléments sur le périmètre sur lequel pourrait porter cette démarche de dialogue souhaitée par les participants.

Le périmètre a été débattu entre bassin versant et l'aire d'alimentation de captage.

Selon certain.e.s, ce moment d'échange devrait être organisé à l'échelle des bassins versants.

« Le secteur de l'eau potable, le besoin le plus indispensable à la vie, s'impose en chef de file de ces modèles. Un grand projet national de service public de l'eau organisé par bassins versants, et non plus par communes, est un objectif à défendre pour une véritable et efficace protection de la ressource et de son environnement. » - [Cahier d'acteur n°16, CGT EPIC Eau de Paris](#)

D'autres ont proposé la zone de protection de l'aire d'alimentation de captages. En effet, travailler au niveau de celle-ci, qui désigne la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le ou les captages, permettrait de mieux cibler les efforts sur des zones de pollution. « L'Agence de l'eau a évoqué lors de l'atelier de Villejuif la possibilité d'élaborer une zone de protection de l'aire de l'alimentation de captage, en se focalisant sur les zones les plus à risque en matière de diffusion de la pollution agricole : en bordure de

cours d'eau par exemple. En accord avec les acteurs locaux, le SEDIF. » - Plateforme participative, avis n°82

Quels en seraient les objectifs ?

Selon ce qui est ressorti de l'Agora de l'eau, un « Grenelle de l'eau » permettrait de « discuter les principes et objectifs autour de la gouvernance de l'eau tout en questionnant l'opportunité ou non de mettre en place telles ou telles solutions et leurs impacts (par exemple technologiques) » ainsi que de « questionner la place de l'ensemble des acteurs (y compris opérateurs de l'eau, acteurs économiques, agriculteurs, industriels, etc.) ».

Les participants demandent « un diagnostic commun de la situation pour pouvoir construire une vision commune sur l'avenir ». - Agora de l'eau, présentation autorités organisatrices, Grand Paris Sud



La gestion de l'eau en Île-de-France doit relever d'une stratégie concertée pour garantir la sécurité sanitaire et la sécurité d'alimentation dans le respect de l'intérêt général et de la maîtrise du prix de l'eau.

- Cahier d'acteur n°2 - Eau Seine & Bièvre

Des participant.e.s ont souligné l'objectif d'avoir une vision à long terme sur la préservation de la ressource en eau : « Nous sommes fermement convaincus de l'importance de renforcer la gouvernance publique afin d'établir une vision stratégique à long terme pour la préservation de nos ressources. » - [Cahier d'acteur n°8 - Aquavesc](#)

Sur quels thèmes pourrait-il porter ? Premières hypothèses

Pour les usager.e.s, le débat devrait porter sur leurs attentes et leurs bénéfices : « L'atelier expert environnement a indiqué que les bénéfices réels pour les habitants et les attentes des habitants doivent être présentés et discutés. » - Atelier d'experts environnement.

D'autres participant.e.s ont avancé la nécessité d'un débat intersectoriel sur la gestion durable de l'eau, la qualité et la sécurité de l'eau potable et un accès équitable.

« Il est essentiel de collaborer de manière intersectorielle afin d'examiner et d'étudier différentes solutions techniques permettant une gestion plus durable de la ressource en eau, tout en garantissant un accès équitable à une eau potable répondant aux normes de qualité et de sécurité, et en maîtrisant les coûts. » - [Cahier d'acteur n°8, Aquavesc](#)

Le débat sur l'accès à l'eau, son prix et sa qualité pour toutes et tous ont également été mis en avant.

« Les Franciliennes et Franciliens doivent être approvisionnés en eau potable d'une égale qualité sur tout le territoire et au même prix. Il appartient aux opérateurs de se concerter pour réaliser cet objectif. » [Cahier d'acteur n°16, CGT EPIC Eau de Paris](#)

Identifier des publics à mobiliser sur des thématiques spécifiques

Les participant.e.s. ont également énoncé des publics à mobiliser sur des thématiques précises :

- Pour les industriels, débattre sur la réutilisation et la réduction de l'eau : l'atelier expert environnement a « pointé du doigt le fait qu'il faudrait une concertation avec les industriels desservis par le SEDIF pour cette eau de très bonne qualité et un engagement à pratiquer au maximum le recyclage d'eau sur site pour limiter la consommation d'eau potable ». – Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires.
- Pour les industriels et les agriculteurs, débattre de la réduction des pollutions : une gestion concertée de l'ensemble des acteurs économiques, permettrait de débattre de la réduction des pollutions « Dialoguer avec les industriels et les agriculteurs pour faire baisser la pollution de toutes sortes (pesticides, nanoparticules, plastiques...). » - [Cahier d'acteur n°13 - UFC Que Choisir Île-de-France](#)
- Pour les opérateurs, débattre de la qualité de l'eau et de l'équité entre territoires : « Il faudrait peut-être une concertation entre les différents opérateurs, les acheteurs et les distributeurs d'eau pour mettre en commun les bonnes pratiques et les objectifs de qualité pour ne pas avoir de disparité de qualité. » - Atelier d'expert.e.s enjeux socioéconomiques.
- Un débat porterait également, sur la répartition de l'eau au regard des besoins des usager.e.s : le [Manifeste du futur](#), rédigé par 64 étudiant.e.s, a précisé la nécessité de « discuter de sa juste répartition, définir les seuils de consommation par activité, définir les critères de solidarité entre acteurs au regard de la pérennité de leurs activités, définir les critères de solidarité entre territoires ».
- Et sur le statut de bien commun de l'eau : « Concertation nationale sur la préservation de l'eau et la sauvegarde de son statut de bien commun. » - Réunion publique, Grigny

Le projet de « filtration membranaire haute performance » : Décision concertée sous l'égide de l'État ou décision individuelle du responsable de projet ?

Certain.e.s participant.e.s ont souligné que l'échange global sur la gouvernance et l'écosystème de l'eau potable dont il est question ici aurait dû avoir lieu avant de procéder à la soumission du projet de « filière membranaire haute performance ». La question de savoir comment aligner le calendrier de la préparation et de l'autorisation du projet sur le calendrier d'une consultation, voire un Grenelle de l'eau, a donc été l'une des questions débattues.

Selon certain.e.s participant.e.s, il aurait été opportun de prévoir, avant le débat public sur le projet, un moment de concertation, organisé par l'État, impliquant toutes les actrices et les acteurs afin de définir ensemble les stratégies possibles pour mieux gérer la ressource, dans son cycle complet, et pour faire face à ce que toutes et tous considèrent comme des défis concrets et urgents.

« Le fait de se mettre autour de la table, avant même ce projet, pour pouvoir décider de comment mieux protéger la ressource ; l'État aurait assuré un rôle de chef d'orchestre dans ce cadre-là, il aurait pu être plus présent pour accompagner tous ces acteurs à se mettre autour de la table. » - Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource, Villejuif.

Selon certain.e.s, cette méthode aurait permis de traiter la question de manière plus large, sur la base de données scientifiques claires et concertées, en tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux.

« Il aurait été préférable de ne pas devoir se positionner par rapport à un choix technique - et donc financier - d'une entreprise en particulier mais par rapport à des choix scientifiques faisant consensus dès lors qu'ils prennent en considération les incidences écologiques et sociales de la ressource en eau - préservation, distribution, partage et coût... » - Plateforme participative, avis n°966

C'est pourquoi l'une des recommandations formulées par les participant.e.s au débat est que des études indépendantes soient menées afin d'évaluer précisément l'impact de la mise en service de la technologie de « filière membranaire haute performance » sur l'ensemble du système.

« Des études sont indispensables afin d'évaluer l'impact de cette décision sur la qualité de l'eau, sur les réseaux de distribution des autres autorités organisatrices mais également sur les réseaux intérieurs des bâtiments. » - [Cahier d'acteur n°3, Ville de Paris](#)

Ce moment d'échange préalable n'ayant pas eu lieu, certain.e.s participant.e.s ont souhaité préciser la nécessité de « s'arrêter », d'« attendre » pour permettre à cette discussion d'avoir lieu avant qu'une décision sur le lancement du projet ne soit prise. La demande qui est faite explicitement est donc de suspendre le processus d'autorisation lié au projet et de prendre le temps d'échanger en profondeur sur toutes les questions qu'il soulève.

« Nous vous demandons de revenir à la raison, d'ouvrir un débat avec les acteurs de l'eau, échanges que nous n'avons pas eus à ce jour, collectivement, et quand tous les acteurs de l'eau vous appellent à la raison pour réfléchir en commun à l'avenir de l'eau en région Île-de-France, parce que nous sommes interconnectés et que votre décision unilatérale va impacter tout le reste de la région Île-de-France, l'urgence c'est de retirer votre projet et de tout simplement organiser un Grenelle de l'eau qui prendra le temps qu'il faut et qui permettra d'avoir une vision commune et un niveau d'investissement financier commun. » - Réunion publique, Grigny

4

LES
RECOMMANDATIONS
ET DEMANDES
DE CLARIFICATION

Tous les éléments de réflexion et arguments échangés pendant les trois mois du débat ont mené l'équipe du débat à mettre en exergue certaines demandes de clarification et recommandations, présentées dans cette partie.

Dans ces tableaux, l'équipe du débat n'aborde pas la question de la nature des décisions à prendre ou la question des actions opérationnelles car celles-ci ne sont pas de la compétence de l'équipe du débat.

Ces demandes de clarification et recommandations mettent l'accent sur des questions qui méritent encore des réponses ou des précisions à l'issue du débat. Selon l'équipe du débat, ces réponses sont indispensables à une bonne information du public et donc nécessaires pour éclairer la décision argumentée des responsables du projet, attendue dans les trois mois suivant la publication de ce compte rendu, conformément au Code de l'Environnement ([article L121-13](#)).

Les demandes de clarification concernent ainsi les principaux enjeux abordés au cours du débat :

- Les enjeux sanitaires ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les enjeux socioéconomiques ;
- Les enjeux de proximité (liés aux travaux) ;
- Les enjeux de gouvernance et de solidarité ;
- Après le débat.

L'équipe du débat a également compilé les recommandations qu'elle souhaite faire en termes d'information et de participation.

Ce débat a constitué une étape dans l'information et la participation du public sur un sujet qui mérite une attention forte des pouvoirs publics et esquissé une méthode permettant de considérer l'ensemble de l'écosystème de l'eau potable au niveau régional de manière intégrée.

DEMANDES DE CLARIFICATION / PRÉCISION		ADRESSÉE À
Concernant les enjeux sanitaires		
1.1	Expliciter le programme de recherche prévu dans les années à venir sur les effets, molécule par molécule, sur la santé humaine, d'une exposition aux pesticides et à leurs métabolites (eau, alimentation, air...), sur lequel pourront s'appuyer d'éventuelles évolutions, régulières, de la réglementation.	État et SEDIF (pour la partie recherche) / État (ANSES, ARS) pour la partie réglementaire
1.2	Expliciter les effets pour la santé humaine de la diminution du chlore et du calcaire dans une eau potable issue d'un processus de production intégrant la nouvelle étape de « filière membranaire haute performance » telle qu'envisagée par le SEDIF.	SEDIF
Concernant les enjeux environnementaux		
2.1	Préciser l'impact de chacun des rejets de concentrats des 3 usines sur les milieux naturels et sur tous les usages en aval en incluant différents scénarios climatiques (y compris plusieurs scénarios de prévision pour les débits d'étiage) et plusieurs propositions de traitement des concentrats. Ces précisions pourraient venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics.	SEDIF
2.2	Évaluer les aires d'alimentation de captage (AAC) les plus susceptibles d'influencer la qualité des eaux brutes superficielles de la Seine, la Marne et l'Oise et préciser le programme de mesures de prévention de la pollution en amont en collaboration avec les collectivités locales du bassin versant, l'Agence de l'eau Seine Normandie, les acteurs identifiés (agriculteurs, industriels, etc.) et les autres autorités organisatrices et syndicats partageant la même ressource.	SEDIF
2.3	Évaluer la mise en place d'un programme intégré de protection des ressources en eau de la Seine, de la Marne et de l'Oise visant notamment à renforcer la collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs concerné.e.s et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Inciter davantage les actrices et acteurs du monde agricole à réduire les pollutions agricoles ; - Collaborer avec les industriels et les collectivités locales (stations d'épuration, rejets d'égoût...) pour limiter l'usage et le rejet de polluants et travailler à la sobriété des processus industriels ; - Travailler avec les collectivités sur la végétalisation des berges de rivières et la création de zones humides, puisque les sols et les végétaux contribuent à assainir l'eau, filtrer la pollution et préserver la biodiversité ; - Sensibiliser les consommatrices et consommateurs aux rejets de micropolluants via l'utilisation de certains médicaments (en soutenant une réglementation pour des médicaments moins néfastes pour l'humain et l'environnement) et favoriser la réduction de la consommation de l'eau en bouteille. 	État / SEDIF

DEMANDES DE CLARIFICATION / PRÉCISION		ADRESSÉE À
Concernant les enjeux environnementaux (suite)		
2.4	Évaluer précisément les effets de la « filière membranaire haute performance » en termes d'analyse de cycle de vie (ACV) et d'empreinte environnementale intégrant ses impacts et ses conséquences pour les autres usines de traitement et les autorités organisatrices de l'eau en aval. Cette évaluation pourrait venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics.	SEDIF
2.5	Évaluer les effets (surconsommation, compensation, impact sur le prix de l'eau...) d'une généralisation de la technologie de « filière membranaire haute performance » à l'échelle nationale, au regard des objectifs de sobriété énergétique, en prenant en compte les différents scénarios climatiques possibles, afin d'en interroger la viabilité à horizon 2050/2060. Cette évaluation pourrait venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics.	État
2.6	Détailler les campagnes prévues, en direction des actrices et acteurs économiques et des particulier.e.s, visant à la sensibilisation sur la consommation et le prélèvement d'eau dans un objectif de sobriété hydrique en cohérence avec le Plan Eau. Pour les usager.e.s en particulier, expliciter les campagnes incitant à la réduction de la consommation d'eau en bouteille (afin de faciliter les changements de comportements).	État / SEDIF
Concernant les enjeux socioéconomiques		
3.1	Préciser le coût actualisé du projet et l'évolution prévisible du prix de l'eau à moyen et long terme, incluant l'impact de l'inflation et des coûts de l'énergie et en passant d'une démarche « coûts évités » à une « analyse coûts-bénéfices » (ACB).	SEDIF
3.2	Expliciter de manière détaillée et complète les bénéfices en termes économiques, pour les usager.e.s, d'une eau sans calcaire et sans chlore, prenant en compte la réalité de tous les usages. Cette évaluation pourrait venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics.	SEDIF
3.3	Évaluer la pertinence d'une harmonisation, au niveau régional voire national, du système de tarification de l'eau au regard de ses différents usages incluant une gratuité pour les besoins primaires / ou pour les premiers volumes et la généralisation d'une tarification progressive dans un objectif de justice sociale et de sobriété.	État
Concernant les enjeux de proximité		
4.1	Préciser les pistes de diversification des voies d'acheminement des matériaux pour les travaux, notamment les voies fluviales mais aussi, éventuellement, les voies ferrées.	SEDIF / RTE
4.2	Clarifier la stratégie de non-artificialisation des sols (réutilisation ou extension de bâtiments existants...) concernant les nouveaux bâtiments prévus.	SEDIF
Concernant les enjeux de gouvernance et de solidarité		
5.1	Évaluer de manière détaillée la possibilité et la pertinence de la création d'une autorité administrative indépendante, autorité unique de régulation, qui veillerait au bon fonctionnement de la gestion de la ressource en eau, au bénéfice des usager.e.s, et en cohérence avec la politique de l'eau. Cette évaluation pourrait permettre de déterminer également si le niveau pertinent de l'échelle du territoire de cette AAI est le niveau national.	État
Concernant les enjeux « Après le débat »		
6.1	Évaluer la pertinence d'une réunion de l'ensemble des gestionnaires de l'eau (AO, opérateurs...) qui partagent l'eau de manière ponctuelle ou permanente en région Ile-de-France pour définir le rôle et les responsabilités de chacun dans le contexte d'un mélange des eaux de qualité différente si le projet du SEDIF est mis en œuvre.	État

RECOMMANDATIONS		ADRESSÉE À
Concernant l'information et la participation		
7.1	Préciser explicitement, en l'intégrant au processus d'autorisation du projet, l'impact de la mise en service de la « filière membranaire haute performance » dans les 3 usines du SEDIF sur l'ensemble du système de gestion de l'eau de l'Île-de-France. Cette évaluation pourrait venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics. Pourraient être étudiés, notamment : l'impact sur l'interconnexion de secours/les canalisations, l'impact des rejets de concentrats sur les usines en aval, l'impact sur le prix de l'eau des autres AO, les conséquences de la non-réalisation du projet...	État / SEDIF
7.2	Mettre en place des outils de communication qui garantissent une information accessible, transparente, complète et opportune, à la fois traditionnelle et en ligne, pour le suivi du projet, s'il est mis en œuvre.	SEDIF
7.3	Mettre en place, dans le cadre de la concertation continue qui fera suite au débat public, si le projet est mis en œuvre, un comité de suivi du projet, composé d'usager.e.s volontaires, pour élaborer : <ul style="list-style-type: none"> - Le cahier des charges des études à venir (indiqué par les responsables du projet et/ ou proposé par le public) et de leur suivi ; - Le plan de chantier et le suivi de la phase travaux si le projet se poursuit. Ce comité de suivi de projet comprendrait également un.e correspondant.e du SEDIF et un.e correspondant.e de RTE, qui seraient en charge de faire le lien, de manière continue, entre le comité de suivi et les responsables du projet.	SEDIF
7.4	Élaborer des propositions sur la composition, le rôle et les responsabilités des différent.e.s actrices et acteurs au sein de la gouvernance du SEDIF (instances administratives et décisionnelles), afin d'y renforcer la représentation des citoyen.ne.s et des associations, et aboutir à une gouvernance élargie. Ces propositions pourraient émaner, par exemple, d'une convention citoyenne.	SEDIF
7.5	Mettre en place un dispositif temporaire de dialogue rassemblant les acteurs de l'eau directs et indirects pour débattre de la redéfinition de la gouvernance de l'eau en Île-de-France, voire à l'échelle nationale, au regard des enjeux actuels et à venir (environnementaux, socio-économiques, sanitaires, changement climatique, pollution, démographie...).	État

ANNEXES / GLOSSAIRE

Annexes	91
Glossaire	93
Abréviations et acronymes	97



Vous pouvez retrouver
l'intégralité des annexes
en flashant le QR code
ci-contre

Annexes

N° ANNEXE	INTITULÉ DU DOCUMENT
1	CNDP, Décision N°2022/109 décidant l'organisation d'un débat public - Séance du 7 septembre 2022 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-09/DECISION_2022_109_EAU_PURE_1.pdf
2	Lettre de mission de la Présidente et de sa Commission - 6 octobre 2022 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-10/LETTRE_DE_MISSION_POS_SEDIF.pdf
3	CNDP, Note d'éclairage sur l'eau - « La participation sur l'eau, bilan de 25 ans de débats publics et concertations » - Novembre 2022 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-12/CNDP-Eclairage-EAU-A4-VF.pdf
4	Liste des 62 entretiens pré-débat menés par la Commission https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Annexe-4-Liste-des-auditions-pre-debat.pdf
5	Budget du débat public « L'eau potable en Ile-de-France » https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Annexe-5-Le-Budget-du-debat.pdf
6	CNDP, Décision N°2023/21 fixant le calendrier et les modalités du débat public - séance du 14 mars 2023 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/DECISION_2022_21_EAU_PURE_5_0.pdf
7	CNDP, Décision N°2023/28 informant de la complétude du DMO - Séance du 5 avril 2023 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-04/DECISION_2023_28_EAU_PURE_6.pdf
8	Le dossier du maître d'ouvrage (DMO) https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-04/SEDIF_DMO_0.pdf
9	Bibliographie du débat https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/ressources
10	Infographie du débat public - « L'eau en quelques chiffres » https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/styles/wysiwyg/public/2023-04/infog-web-eau-01%402x.png?itok=heKKjUFm
11	Infographie du débat public - « L'eau son organisation géographique et administrative » https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/styles/wysiwyg/public/2023-04/infog-web-eau-02%402x.png?itok=az9ZV-65
12	Infographie du débat public - « L'eau son état écologique et sa fragilité face au changement climatique » https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/styles/wysiwyg/public/2023-04/infog-web-eau-03%402x.png?itok=-_VHWoGF
13	Infographie du débat public - « L'eau potable : sa qualité » https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/styles/wysiwyg/public/2023-05/infog-web-eau_potable-01.png?itok=RZU_DLft
14	Infographie du débat public - « L'eau potable : son origine et sa consommation » https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/styles/wysiwyg/public/2023-05/infog-web-eau_potable-02.png?itok=A4jrQn7c
15	Infographie du débat public - « L'eau potable : sa distribution et son prix » https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/styles/wysiwyg/public/2023-05/infog-web-eau_potable-03.png?itok=AGjJ30JZ
16	Kit du débat public https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/le-kit-du-debat-4141



Synthèse

Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Chapitre 4

Annexes

N° ANNEXE	INTITULÉ DU DOCUMENT
17	Questionnaire pré-débat - Synthèse des réponses https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Annexe-17-Synthese-Questionnaire-pre-debat.pdf
18	Questionnaire du débat https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Annexe-18-Questionnaire-Debat-eau-IDF_1.pdf
19	Questionnaire du débat - Synthèse des réponses https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Annexe-19-Questionnaire-Debat-eau-IDF.pdf
20	Questionnaire du débat - Commentaires libres des participants https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Annexe-20-Commentaires-questionnaire.pdf
21	Manifeste du futur https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-07/EauIDF-manifeste-du-futur.pdf
22	Soirée de lancement du débat - 20 avril 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/lancement-du-debat-public-4113
23	Atelier d'expert.e.s enjeux environnementaux et sanitaires - 4 mai 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/atelier-de-travail-environnement-sante-4230
24	Rencontre de proximité de Choisy-le-Roi - 9 mai 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/rencontre-de-proximite-4136
25	Atelier d'expert.e.s enjeux socio-économiques - 10 mai 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/atelier-de-travail-socio-economique-4293
26	Rencontre de proximité de Méry-sur-Oise - 16 mai 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/rencontre-de-proximite-4137
27	Rencontre de proximité de Neuilly-sur-Marne - 24 mai 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/rencontre-de-proximite-4138
28	Atelier citoyen environnement - Boulogne-Billancourt - 7 juin 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/atelier-citoyen-environnement-4326
29	Atelier citoyen prévention des pollutions et protection de la ressource- Villejuif - 22 juin 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/atelier-citoyen-prevention-des-pollutions-et-protection-de-la-ressource-4345
30	Réunion publique de Grigny - les enjeux socio-économiques liés à la production d'eau potable en Ile-de-France - 5 juillet 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/reunion-publique-4418
31	Atelier citoyen qualité de l'eau potable - 10 juillet 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/atelier-citoyen-qualite-de-leau-potable-4435
32	Agora de l'eau - 12 juillet 2023 - compte rendu et verbatim https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/agora-de-leau-4411

Glossaire

- **Agence de l'eau:** Établissement public de l'État. Elle assure une mission d'intérêt général visant à gérer et préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques.
- **Aire d'alimentation de captages:** Surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le ou les captages.
- **Analyse de cycle de vie (ACV):** Outil d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux. Cette méthode normalisée permet de mesurer les effets quantifiables de produits ou de services sur l'environnement. L'analyse du cycle de vie (ACV) recense et quantifie, tout au long de la vie des produits, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines. Elle en évalue les impacts potentiels puis interprète les résultats obtenus en fonction de ses objectifs initiaux.
- **Autorité organisatrice (AO) du service public de l'eau potable:** Une Autorité Organisatrice est une personne publique (État, collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales) qui a pour compétence d'organiser le service public de production et de distribution d'eau potable sur son territoire. Une autorité organisatrice a le choix de son mode de gestion. Elle peut décider d'externaliser tout ou partie de l'exploitation du service par une mise en concurrence du contrat (DSP/ concession ou marché public) ou de l'attribuer directement à un « opérateur interne » (opérateur sur lequel elle exerce un contrôle identique à celui qu'elle exerce sur ses propres services,) qui peut-être une régie de type établissement industriel et commercial (EPIC) ou une Société Publique Locale (SPL). Des situations intermédiaires existent aussi, quand la collectivité confie une partie seulement de la gestion des services à un intervenant extérieur: c'est une gestion semi-directe.
- **Bilan carbone:** Méthode mise au point par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu. Quand les émissions d'une entreprise sont quantifiées, elles sont réparties en trois catégories: les émissions directes, (Scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2) et tout le reste (Scope 3).
- **Biofilms:** Les biofilms bactériens sont des amas structurés de cellules bactériennes enrobés d'une matrice polymérique et attachés à une surface. Le biofilm protège les bactéries et leur permet de survivre dans des conditions environnementales hostiles.
- **Captage:** Ouvrage de prélèvement exploitant une ressource en eau, que ce soit en surface (prise d'eau en rivière) ou dans le sous-sol (forage ou puits).
- **Carbone organique total:** Quantité totale de matière organique exprimée en carbone (mg/L) contenue dans un liquide.
- **Chloration:** Procédé le plus courant permettant de désinfecter l'eau afin de garantir sa qualité durant son parcours dans les canalisations de l'usine jusqu'au usager.e.s.
- **Comité de bassin:** Instance de concertation qui élabore la politique de gestion de l'eau et qui regroupe tous les acteurs, publics et privés.
- **Concentrat:** Partie de l'eau qui ne passe pas par les membranes et qui se trouve concentrée en micropolluants et matières organiques. Il représenterait autour de 15 % de l'eau prélevée par le SEDIF (source DMO).
- **Concession / Délégation de service public (DSP):** Contrat par lequel une collectivité territoriale confie la gestion d'un service public à un concessionnaire.
- **Contrôle sanitaire:** Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a pour objet de vérifier la conformité de ces eaux aux exigences de qualité réglementaires. Les lieux de prélèvement des échantillons, le contenu des analyses à effectuer, leur fréquence et les méthodes analytiques de référence utilisées pour ce contrôle sont déterminées par la réglementation. (Source: Ministère de la Santé)
- **Décarbonatation:** Si l'eau est trop riche en calcium et en magnésium, cela peut engendrer de nombreuses perturbations notamment: en réduisant les sections de passage de l'eau dans les canalisations, en augmentant la rugosité des parois et ainsi provoquer des pertes de charges plus ou moins importantes, en obstruant certains appareils type chaudières, machine à laver... et les canalisations, en créant des supports propices à la prolifération des micro-organismes. Ainsi, certaines eaux, trop riches en ces éléments, doivent subir ce que l'on appelle une décarbonatation. La décarbonatation réduit le risque de formation de calcaire mais ne supprime pas le calcaire. (Source: Eau en Seine-et-Marne)

- **Dureté:** La dureté est l'expression de la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. Elle se mesure en degré français (1°F=4 mg/l de calcium ou 0,56°allemand ou 0,7°anglais). Elle se manifeste, quand une eau est dure, par une difficulté à former de la mousse avec du savon et a pour conséquence l'entartrage des canalisations et des appareils de chauffage. (Source: Ministère de la Santé)
- **Eau potable:** Une eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme. Pour cela, elle doit respecter plusieurs critères, qui reposent sur l'évaluation de paramètres micro-biologiques, chimiques et physico-chimiques - notamment les teneurs maximales en substances polluantes. Les critères couvrent aussi des caractéristiques liées au goût et à la couleur de l'eau, appelés paramètres "organoleptiques". (Source: EauFrance)
- **Étiage:** Niveau annuel moyen le plus bas d'un cours d'eau.
- **Filtration:** Procédé au cours duquel l'eau passe à travers un filtre composé de grains de charbon actif. Par absorption, les composants toxiques sont éliminés par les bactéries contenues dans les grains de charbon actif.
- **Filtration sur sable:** Procédé au cours duquel l'eau passe à travers un filtre composé d'une couche de sable qui capte certaines particules.
- **Floculation-coagulation (ou décantation):** Étape qui consiste à ajouter un produit coagulant dans l'eau afin d'agglomérer les impuretés en grappes qui coulent ensuite au fond du bassin de décantation.
- **Grand cycle de l'eau:** Mouvement perpétuel de l'eau sous tous ses états, à l'échelle du globe.
- **Limites de qualité:** Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques. Quand ces limites de qualité sont dépassées, l'eau est déclarée non conforme. (Source: Ministère de la Santé)
- **Métabolites de pesticides:** Les métabolites de pesticides se forment via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides, suite à des réactions chimiques se produisant via le métabolisme de la plante, des ravageurs ou du sol.
- **Métabolite pertinent:** Un métabolite de pesticide est pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur. En l'absence d'évaluation par l'ANSES, un métabolite est considéré pertinent par défaut. (Source: ANSES).
- **Métabolite non pertinent:** Un métabolite non pertinent dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) est un métabolite qui a fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent. (Source: ARS Bretagne) Ils ne sont pas soumis aux limites de qualité. Cependant, leur concentration dans l'eau doit rester inférieure à la valeur guide de gestion sanitaire (Vguide) définie pour chaque substance par l'ANSES ou, à défaut, à une valeur de vigilance unique fixée à 0,9 µg/L.
- **Micropolluant:** Substance (minérale, biologique, organique, radioactive...) polluante (et donc altéragène biologique, physique ou chimique) présente dans des concentrations très faibles dans l'eau (de l'ordre du microgramme ou du nanogramme par litre), dans l'air ou le sol, et qui peut avoir une action toxique ou écotoxique pour tout ou partie des organismes ou l'écosystème.
- **Microplastiques:** Petites particules de matière plastique, dont la taille est comprise entre 5 millimètres et quelques centaines de nanomètres dispersées dans l'environnement.
- **Minéralité de l'eau:** Il est primordial de fournir une quantité suffisante de sels minéraux et oligo-éléments (Calcium, magnésium, fluor, potassium, sodium...) à notre corps via notre alimentation et l'eau du robinet car il est dans l'incapacité d'en fabriquer. Ce que l'on nomme le « calcaire » est en fait le carbonate de calcium (CaCO₃), riche en calcium et en magnésium. La contribution de l'eau à l'apport de ces deux sels minéraux peut ainsi s'élever de 5 à 15 % de la consommation journalière. La dureté de l'eau se mesure en degré français (1°F = 4 mg de calcium ou 2,4 mg de magnésium par litre d'eau). On distingue 3 niveaux de dureté de l'eau : douce = moins de 15 °F; moyennement dure à dure = de 15 à 35 °F; très dure = plus de 35° F. Pour profiter pleinement des bienfaits de l'eau, les apports optimaux en calcium sont les suivants : 1000 à 1200 mg/j pour les moins de 50 ans et 1500 mg/j pour les plus de 50 ans.) (Source: CIEAU)
- **Nanofiltration:** Technique de filtration utilisant des membranes dont la porosité est de l'ordre du nanomètre (source DMO).

- **Opérateur:** Entité à laquelle est confiée, par une autorité organisatrice, la production et la distribution de l'eau potable sur son territoire. Cet opérateur peut être privé (opérateur privé, par exemple Veolia, Suez ou Saur) ou public (régie publique).
- **Osmose inverse basse pression (OIBP):** Technique de filtration de l'eau souterraine ou de surface dont la pression de fonctionnement est comprise entre 4 et 8 bars. (source DMO)
- **Ozonation:** Procédé par lequel des impuretés invisibles sont éliminées. Par oxydation de toutes les substances organiques, l'ozone participe à inactiver les pesticides et les micro-organismes pathogènes.
- **Périmètre de protection:** Limites de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Les constructions, les installations, les ouvrages, les travaux et les activités (artisanales, agricoles et industrielles) y sont réglementées et peuvent y être interdites afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles. On peut distinguer réglementairement trois périmètres:
 - le périmètre de protection immédiate,
 - le périmètre de protection rapprochée,
 - le périmètre de protection éloignée.
 (Source: Ministère de la Santé)
- **Perméat:** Eau produite produite à l'issue du processus de filière membranaire. Il représenterait autour de 85 % de l'eau prélevée.
- **Perturbateurs endocriniens:** Substances qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants et causent ainsi des effets néfastes sur la santé de l'Homme ou d'être vivants de l'environnement.
- **Pesticide:** Substance utilisée pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. C'est un terme générique qui rassemble les insecticides, les fongicides, les herbicides et les parasitocides conçus pour avoir une action biocide.
- **Petit cycle de l'eau (cycle domestique):** Désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.
- **Plan de Gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE):** Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau captée jusqu'au robinet du consommateur, en passant par le traitement et la distribution. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) proposé par l'OMS répond à cet enjeu d'amélioration continue, en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques sanitaires sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau. La récente refonte de la directive « Eau potable » du 16 décembre 2020 rend obligatoire la mise en place de ces PGSSE par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE), à courte échéance (2027). (Source: ARS Hauts de France)
- **Polluants éternels / PFAS:** Les PFAS sont parfois qualifiés de "polluants éternels" car ils sont très résistants à la dégradation de l'environnement, très persistants et très mobiles. La catégorie des PFAS comporte plusieurs milliers de molécules de synthèse, aux applications multiples: papiers d'emballage, semi-conducteurs, émulsifiants...
- **Pollution diffuse:** Pollution des eaux due non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à de multiples petites sources de pollution dans le temps et dans l'espace.
- **Principe de précaution:** Principe qui implique que des mesures soient prises lorsque des incertitudes subsistent sur le fait qu'une action ou un produit soit susceptible de provoquer des dommages irréversibles sur la santé ou l'environnement. Ce principe a été ajouté à l'article 5 de la Charte de l'Environnement, intégré à la Constitution.
- **Principe de prévention:** Autrement appelé principe d'action préventive et de correction, il s'applique uniquement aux risques avérés. Le principe de prévention consiste à user des meilleures techniques permettant d'éviter ou de réduire les dommages à l'environnement causés par des risques avérés.
- **Régie publique:** Établissement public chargé de la gestion d'un service public.
- **Résidus médicamenteux:** Résidus qui proviennent des industries pharmaceutiques, des médicaments jetés dans les déchets ménagers, des eaux usées des foyers et des hôpitaux, mais aussi des élevages industriels et des boues d'épandage.
- **Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU):** Établissement public de coopération intercommunale. Son fonctionnement est similaire à celui d'un Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) à la différence près qu'un Sivu ne dispose que d'une compétence, fixée dans ses statuts.

- **SAGE**: Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il s'agit de la déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale.
- **SDAGE**: Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux ». Ils sont au nombre de 12, un pour chaque « bassin » de la France métropolitaine et d'outre-mer.
- **Séquestrant**: Produit utilisé dans le processus de filière membranaire pour maîtriser le colmatage des membranes. La composition n'en est pas précisée mais il comprendra du phosphore.
- **Trame verte et bleue (TVB)**: Démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer ainsi leur cycle de vie.
- **Valeur sanitaire maximale (VMax)**: La Valeur sanitaire maximale (Vmax) est une valeur de gestion, établie par l'ANSES, propre à chaque molécule ou métabolite pertinent, en deçà de laquelle l'eau peut être consommée sans entraîner d'effet néfaste pour la santé. La VMax a vocation à n'être utilisée que pour une durée limitée (période de la dérogation), pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en place. (Source ARS Bretagne)
- **Vigipirate**: Dispositif global de vigilance, de prévention et de protection qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité du pays.



Flashez pour découvrir
tous les enseignements
du débat ou rendez-vous
sur le site du débat !

<https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/les-enseignements-du-debat-4501>

Abréviations et acronymes

- **ACV**: Analyse de cycle de vie
- **ADEME**: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- **AESN**: Agence de l'eau Seine-Normandie.
- **ANSES**: Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- **ARS**: Agence régionale de santé
- **BRGM**: Bureau de recherches géologiques et minières
- **CIEau**: Centre d'information sur l'eau
- **COT**: Carbone organique total
- **DSP**: Délégation de service public
- **DGS**: Direction Générale de la Santé
- **DRIEAT**: Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
- **EDCH**: Eaux destinées à la consommation humaine
- **GES**: Gaz à effet de serre
- **INRAE**: Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- **ODD**: Les Objectifs de Développement Durable définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. (Source: Novethic)
- **PFAS**: Per-et polyfluoroalkylées
- **PFOS**: Acide perfluorooctanesulfonique et ses sels
- **PGSSE**: Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
- **RTE**: Réseau de Transport d'Electricité
- **SAGE**: Schéma d'aménagement de la gestion de l'eau
- **SDAGE**: Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SDES**: Service des données et études statistiques
- **SEDIF**: Syndicat des eaux d'Île-de-France
- **SIAAP**: Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
- **SNPE**: Stratégie Nationale Perturbateurs endocriniens
- **VMax**: Valeur sanitaire maximale



c'est l'autorité nationale indépendante et neutre qui garantit votre droit au débat sur les projets qui ont un impact sur notre environnement, vous donne la possibilité de peser sur les projets et d'influencer les décisions et met à votre disposition des ressources et des outils pour mieux comprendre les démarches participatives sur debatpublic.fr en toute transparence, pour toutes et tous. Votre parole a du pouvoir.

Rendez-vous sur debatpublic.fr

